

---

# Convention Territoriale de Lyon Contrat de ville 2015-2020

---





# Table des matières

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE.....	4
PREAMBULE.....	6
VOLETS THEMATIQUES.....	10
PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI.....	10
VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	11
VOLET EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE .....	20
PILIER COHESION SOCIALE.....	29
VOLET EDUCATION .....	30
VOLET PETITE ENFANCE.....	43
VOLET CULTURE.....	50
VOLET SANTE .....	54
VOLET SECURITE PREVENTION DE LA DELINQUANCE .....	66
VOLET SPORT .....	73
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN .....	75
VOLET HABITAT ET RENOVATION URBAINE .....	76
VOLET GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE .....	89
AXES TRANSVERSAUX.....	96
AXE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL .....	97
VOLET TRANSVERSAL JEUNESSE .....	102
AXE EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	110
GOVERNANCE INGENIERIE ET PARTICIPATION .....	113
PARTICIPATION DES HABITANTS : LES PRINCIPES, VERS UNE CHARTE DES CONSEILS CITOYENS A LYON .....	114
INGENIERIE, EVALUATION ET OBSERVATION .....	119
GOVERNANCE.....	127
ANNEXES.....	128
POSITIONS DES PARTENAIRES .....	128
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.....	128
REGION RHONE-ALPES .....	129
ELABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRES .....	131
SIGNATURES .....	132

---

# GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

---

La nouvelle géographie prioritaire est définie dans le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2015 / 2020.

Elle distingue les « quartiers politique de la ville » (QPV), dont la liste et les périmètres ont été définis par l'Etat en application de la loi du 21 février 2014 à partir du critère unique du revenu fiscal médian par unité de consommation, des quartiers de veille active (QVA) correspondant aux quartiers sortants (en application du critère unique) issus de la géographie prioritaire du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ainsi qu'aux quartiers que les collectivités ont souhaité voir pris en compte.

Pour Lyon (cf. carte ci-après), elle concerne 9 QPV, avec au total 34 415 habitants soit 7% de la population lyonnaise, alors qu'auparavant 12 quartiers CUCS représentaient 76 949 habitants soit 17 % de la population, parmi lesquels 5 ZUS qui représentaient 48 229 habitants soit 10,3 % de la population.

Elle intègre également 9 QVA représentant 8% de la population lyonnaise.

La Duchère (Sauvegarde / Château) et les quartiers de Mermoz et Langlet Santy sont concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

# GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QPV/QVA CONTRAT DE VILLE LYON 2015-2020



Source : Ville de Lyon, Direction du Développement Territorial

Mission Observation 05/05/2015

---

# PREAMBULE

---

## Le contexte de l'agglomération lyonnaise

La convention territoriale s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015 /2020 de la Métropole de Lyon signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire, et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole.

Concernant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, le protocole de préfiguration pour l'agglomération lyonnaise, intégrant le programme des études et le financement de certaines opérations urgentes dans la continuité du programme précédent, a été élaboré et est soumis à la validation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine d'ici la fin de l'année 2015.

## Le contexte lyonnais pour l'élaboration de la convention territoriale

### *Les acquis des précédentes contractualisations*

La politique de la ville était mise en œuvre jusqu'à fin 2014 au travers d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre la Ville, le Grand Lyon, l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

Il a permis de faire converger les moyens des différentes institutions autour d'objectifs de développement définis pour des quartiers prioritaires en raison du cumul de difficultés sociales, économiques et urbaines qui les caractérise.

La mise en œuvre du CUCS 2006-2014 de Lyon a consolidé une approche et des leviers permettant de structurer l'action publique locale en réponse aux enjeux des quartiers prioritaires :

- Une conception bien ancrée de la politique de la ville comme une politique de développement local durable, articulant les dimensions urbaines, sociales et économiques du développement, en cohérence avec l'approche d'agglomération
- Une position forte sur la géographie prioritaire, construite de manière anticipée en 2010, sur un socle robuste d'indicateurs, une ingénierie renforcée sur les méthodes d'observation territoriale et une large démarche de concertation à l'échelle de la ville, qui rendent possible une sélectivité territoriale sur les moyens de droit commun
- Une ingénierie de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dont les missions territoriales sont la principale traduction organisationnelle de cette approche globale du développement, et d'un principe de mutualisation de l'ingénierie territoriale entre la Ville, la Communauté urbaine et l'Etat
- Un CUCS fondé sur des projets de territoire, s'appuyant sur des volets thématiques organisant la territorialisation des politiques publiques locales, des démarches transversales pour mieux intégrer les logiques de développement social local, ou encore les actions à conduire en direction de la jeunesse
- Une longue expérience de mobilisation des politiques de droit commun et de territorialisation de l'action publique locale, qui trouve ses traductions opérationnelles dans les volets thématiques du CUCS (au nombre de sept : éducation / emploi insertion / habitat GSUP / santé / développement économique / culture / sécurité et prévention de la délinquance) et l'expérimentation d'un avenant spécifique pour le quartier de Mermoz sur la période 2011 / 2014,
- Au sein de l'organisation municipale, la Direction du Développement Territorial est référente sur la politique de la ville et plusieurs politiques publiques locales concourant au développement territorial (santé, emploi insertion, développement social local, jeunesse...) et mobilise d'autres

services municipaux ou missions thématiques référents, en charge de volets thématiques (mission de coopération culturelle, services prévention de la délinquance, habitat, animation commerciale, projet éducatif local, ...)

- Un socle de leviers pour organiser la participation des habitants dans les quartiers prioritaires, formalisé dans le volet développement social local de l'avenant CUCS 2011 2014, et une capitalisation possible des démarches participatives développées ces dernières années dans les différents quartiers de la géographie prioritaire, en vue de préparer la mise en place des conseils citoyens
- Une démarche d'évaluation structurée pour mesurer les avancées, les freins et les impacts des objectifs formalisés dans les volets thématiques

#### *Les leviers pour territorialiser l'action publique locale à Lyon*

Dans la suite de la promulgation de la loi du 21 février 2014, la Ville de Lyon a impulsé les travaux préparatoires à l'écriture de la convention territoriale, en mobilisant les différentes délégations concernées et les partenaires signataires de manière à définir des priorités d'intervention pour les quartiers prioritaires et formaliser des engagements valables sur la durée de contractualisation.

Résultat d'un travail en transversalité entre les politiques publiques, l'élaboration de la convention territoriale a cherché à renforcer la territorialisation de l'action publique locale, en complément des évolutions à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de la mise en place de la Métropole de Lyon.

Cette démarche s'est concrétisée dans le contexte notamment:

- De la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) entre la Ville et notamment l'Agence Régionale de Santé à partir de l'objectivation des inégalités sociales et territoriales en matière de santé (observatoire pour la santé des Lyonnais)
- De la signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en 2014, succédant au Contrat Local de Sécurité de Lyon, et intégrant notamment les Zones de Sécurité Prioritaires de la Duchère et des quartiers du 8<sup>ème</sup> (Mermoz, Santy, Etats-Unis sud)
- De la signature d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT) de Lyon et la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
- D'une nouvelle charte de coopération culturelle signée en 2013
- De la consolidation de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon dont le nouveau plan d'action mutualisé avec la Mission Locale a vocation à répondre prioritairement aux enjeux des quartiers prioritaires
- D'une ingénierie capitalisée sur le développement économique grâce à la présence des développeurs économiques au sein des missions territoriales
- Du renouvellement en 2015 des conventions pluri annuelles signées entre la Ville et les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'enfance qui rend possible une consolidation des actions de développement social local dans les quartiers prioritaires.

**Dans ce contexte, la convention territoriale a cherché à répondre à principalement 3 enjeux pour la cohésion sociale et urbaine de Lyon :**

- **Continuer à contribuer à la réduction des inégalités territoriales dans un contexte de crise économique aggravée qui accentue les fragilités sociales et réduit les finances publiques**
- **Renforcer la capacité des quartiers prioritaires à être des lieux de rebond social pour leurs habitants et constituer des territoires ressources pour un développement durable de la ville et l'agglomération**
- **Préserver voire conforter l'acceptabilité sociale des solidarités territoriales dans le consensus politique et citoyen de la ville et de l'agglomération**

**La convention territoriale de Lyon a donc vocation à formaliser un véritable projet global de développement territorial à l'échelle de la Ville en vue de répondre spécifiquement au contexte et aux enjeux des quartiers de la géographie prioritaire lyonnaise, en complément des orientations définies à l'échelle de la Métropole.**

### Les étapes d'élaboration de la convention territoriale

Dans la suite de la promulgation de la loi du 21 février 2014, la Ville de Lyon a impulsé **les travaux préparatoires à l'écriture de la convention territoriale**, en mobilisant les différentes délégations concernées et les partenaires signataires de manière à définir des priorités d'intervention pour les quartiers prioritaires et formaliser des engagements valables sur la durée de contractualisation.

Résultat d'un travail en transversalité entre les politiques publiques, l'élaboration de la convention territoriale a été alimentée par les **temps de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants** mis en place sur les enjeux territoriaux (défis) dans chaque quartier prioritaire :

- Janvier à mai : mobilisation des acteurs locaux déjà engagés (associations, bailleurs, conseils de quartier) et de nouveaux habitants (ateliers de proximité et world cafés)
- Juin : ateliers de dialogue public avec les élus (mairie centrale et arrondissements) et les habitants et acteurs mobilisés
- Rencontre inter quartiers à l'hôtel de Ville le 27 juin 2015

Entre 30 et 50 personnes par quartier ont participé à au moins une des étapes de concertation, et 2 «défis» prioritaires ont été identifiés pour chaque territoire (soit près de 500 personnes mobilisées et une cinquantaine de réunions à l'échelle de Lyon)

### Entre septembre 2015 et juillet 2016, chaque quartier fera l'objet de la formalisation d'un projet de territoire.

A l'instar des schémas de développement territoriaux intégrés au précédent CUCS signé en 2007 (mais non actualisés lors de l'avenant 2011 / 2014), les projets de territoire ont vocation à formaliser le document de référence pour chaque quartier de la géographie prioritaire, pour la période 2016 /2020. Ces projets déclinent les enjeux de développement du quartier et les objectifs stratégiques traduisant les priorités d'intervention, à partir des 3 piliers de la loi du 21 février 2014, traduisant une approche intégrée et une volonté d'articuler les leviers de développement urbain, social et économique.

### Structure de la convention territoriale

La structure de la convention traduit la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Elle organise la territorialisation de l'action publique locale et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires, à partir des trois piliers inscrits dans la loi du 21 février 2014 : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale et le renouvellement urbain et le cadre de vie.

Elle permet de renouveler l'engagement des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie.

Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, et de l'économie sociale et solidaire.

Les volets thématiques de la convention déclinent pour chacune de ces politiques publiques les éléments de diagnostic justifiant d'une action renforcée dans les quartiers prioritaires, les axes d'intervention et les engagements des partenaires signataires.



Les axes transversaux (développement social local, jeunesse, égalité) sont positionnés de façon à irriguer l'ensemble des volets thématiques et à garantir une prise en compte renforcée des enjeux qu'ils portent.

La prise en compte des valeurs de la République et la citoyenneté constitue un fil conducteur important des différents volets de la présente convention territoriale.

La gouvernance du contrat évolue avec un objectif de rationalisation des instances de pilotage et en prévoyant plus explicitement l'association des habitants au travers de la mise en place progressive de la démarche conseils citoyens.

L'ingénierie prévue pour mettre en œuvre les objectifs du contrat est réaffirmée dans le cadre d'un commandement entre la Ville, l'Etat et la Métropole des différentes équipes projet territoriales et thématiques lyonnaises. La convention permet également de capitaliser le développement de la fonction observation et évaluation mise en place au sein de la Direction du Développement Territorial de la Ville de Lyon.

Les différents signataires de la convention territoriale montrent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'Etat, la Métropole, le Conseil Régional, la CAF, l'Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi, l'Education Nationale, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC HLM.

---

# **VOLETS THEMATIQUES**

---

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET  
EMPLOI**

## VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le CUCS de LYON 2007-2014 intégrait un volet spécifique sur le développement économique, marquant ainsi la volonté d'inscrire les problématiques de développement économique et de diversification des activités au cœur des enjeux de la politique de la ville et des stratégies de développement et de revalorisation des quartiers prioritaires.

### Synthèse bilan de l'évaluation 2013 / 2014

De manière générale, il faut constater que les actions mises en œuvre dans le cadre du volet économique du CUCS précédent ont contribué au maintien et à la diversification des activités de certains quartiers prioritaires. On peut ainsi relever :

- Entre 2009 et 2013, grâce au FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat), 5 242 m<sup>2</sup> de locaux ont pu être réhabilités (dont 60 % sur le quartier des Pentès de la Croix Rousse),
- Une diversification des activités économiques et commerciales ayant bénéficié du FISAC (principalement bar/restaurant, prestations de service et mode/ textile/ habillement),
- Une diminution du taux de vacance dans tous les quartiers de 17 % en 2008 à 8% en 2012), même s'il faut noter, pour nuancer ce constat, que la diminution de la vacance n'a pas un effet mécanique sur l'augmentation de l'activité économique des quartiers (des locaux de rez-de chaussée pouvant être des logements)
- 20 % des entreprises lyonnaises sont basées dans les quartiers (8 441). Celles-ci interviennent plus particulièrement dans le champ industriel (27, 4 % sont des entreprises de fabrication, entreposage et transport)
- Le rapport commerce / habitants est plus faible dans les quartiers prioritaires (1,4%) que sur les quartiers hors CUCS (2%)

Nous pouvons par ailleurs noter que dans la plupart des quartiers prioritaires, une démarche de valorisation des potentiels de développement économique est mise en œuvre, qu'il s'agisse de projets de redynamisation commerciale (comme dans le quartier du Bas des Pentès), d'une stratégie de marketing et de communication (comme à la Duchère ou à Gerland), ou encore de programmes d'animation commerciale (sur les Pentès de la Croix Rousse ou dans le 8<sup>ème</sup> grâce à la création de l'association « Grand 8<sup>ème</sup> »).

Malgré ces efforts, l'attractivité économique de ces quartiers reste fragile et doit être renforcée.

### **Des dynamiques partenariales sur mesure**

Concernant les quartiers anciens, l'objectif n'a pas consisté à mettre en place des instances partenariales spécifiques à la thématique développement économique mais à organiser des instances par projets :

- **Projet Bas des Pentès** (approche intégrée)
- **Dispositif FISAC** regroupant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCIL), la Chambre des Métiers du Rhône (CMA), la DECA (Direction Economie Commerce Artisanat) de la Ville de Lyon, la DDT du Rhône et le Grand Lyon. Ce dispositif bénéficie d'un comité technique et d'un comité de pilotage spécifiques.
- Schéma de Développement Economique et Commercial des quartiers Moncey-Voltaire et la Guillotière pour lequel une ingénierie a été dédiée autour d'un partenariat regroupant les collectivités territoriales (Ville de Lyon, DDT du Rhône, Grand Lyon, Région), les acteurs institutionnels (CCIL, CMA, bailleurs privés et publics), et les associations de commerçants

A la Duchère, inscrite en Zone Franche Urbaine (ZFU), le volet économique constitue un axe à part entière du projet de renouvellement urbain mené pour le quartier. Il se décline par une approche en 4 axes complémentaires :

- Le renforcement des services d'accompagnement à la création d'entreprise (Maison de la Création d'Entreprises, Coopérative d'activité, ...)
- Le développement de cellules commerciales en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles et le suivi régulier des commerces installés
- Le développement d'une offre immobilière nouvelle de bureaux et de locaux d'activités ouvrant le quartier sur la dynamique économique de l'ouest lyonnais
- La mise en synergie entre le développement économique et l'emploi : accompagnement au recrutement, accompagnement Ressources Humaines.

Elle offre des passerelles avec les autres thématiques du projet et notamment les volets communication, santé et habitat.

Cette stratégie est alimentée par différentes études qui permettent de l'adapter aux évolutions économiques.

Divers partenaires sont mobilisés autour de cette stratégie : bailleurs (3), SEM (2), CCIL, CMA, directions du Grand Lyon (directions opérationnelles, Développement Urbain, Développement Economique), et de la Ville (Commerce, Prévention-Sécurité, Déplacements), MDEF, promoteurs, commercialisateurs, services de l'Etat, acteurs de la sécurité.

Sont ensuite déclinés par opérations (ex. : commerces/FISAC et à la commercialisation des locaux et Greenopolis/comité d'agrément), des comités techniques et de pilotage, caractérisés par une bonne participation des partenaires.

Le 8<sup>ème</sup> s'est également doté depuis 2010 d'une stratégie économique définie dans le cadre du Schéma de développement économique dont les axes prioritaires sont:

1. La valorisation des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise, et sensibilisation des publics
2. Le développement d'une offre immobilière nouvelle en matière de commerces et de bureaux (au sein et aux franges des quartiers CUCS)
3. La mise en synergie entre le développement économique et l'emploi (opportunités de mise en œuvre de clauses d'insertion, formations/recrutements collectifs, besoins de recrutement des entreprises, ...).

Cette stratégie repose sur une ingénierie dédiée structurée autour d'un développeur économique positionné au sein de la Mission Entrée Est, d'une antenne de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et d'une permanence « CitéLabs » (amorçage de projets de création d'activités).

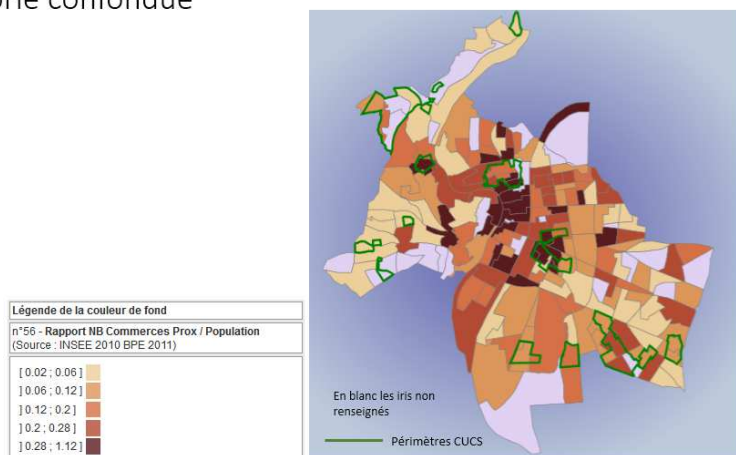
Cependant malgré le fait que la stratégie rassemble une diversité d'acteurs (les principaux bailleurs sociaux - notamment GLH et SERL, CCI-CMA, les directions du Grand Lyon- directions opérationnelles, Développement Urbain, développement Economique-, et de la Ville - Commerce, Aménagement urbain, Déplacements-, MDEF, commercialisateurs immobiliers, agence d'urbanisme, ....) il n'existe pas sur le 8<sup>ème</sup> d'instance partenariale permanente en charge d'une animation continue. Ainsi, le Schéma est demeuré peu partagé et peu approprié par les acteurs comme document de référence.

### **Le regard des habitants des quartiers CUCS**

Grâce aux enquêtes habitants mises en œuvre de manière régulière, nous pouvons constater qu'une majorité (57%) des habitants de ces quartiers est satisfaite de l'activité commerciale sur leur quartier. Ces retours sont bien entendu à nuancer en fonction des territoires. A titre d'illustration de ces nuances, nous pouvons par exemple relever un taux d'insatisfaction majoritaire pour les habitants des Pentes de la Croix Rousse (50,5%) ou encore au Vergoin (avec un taux d'insatisfaction de 82%) qui estiment qu'il y a un manque de commerces récurrent dans leur quartier. Ces résultats sont contrastés et mettent en exergue une volonté pour les habitants de voir le nombre de commerces augmenter dans leurs quartiers. Pour 68% d'entre eux, l'évolution du commerce est cependant notée comme favorable.

Lors des concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV de Lyon, l'enjeu du développement de services de proximité de qualité, notamment les commerces, a été fortement souligné par les habitants. Il constitue une préoccupation récurrente, tout particulièrement dans les quartiers concernés par une réduction de l'offre commerciale et mal desservis (exemple du Vergoin).

Le nombre de commerce de proximité (BPE) par habitant, toute catégorie confondue



### L'impact des actions de développement économique sur la situation socio-économique reste contrasté

Des dynamiques de création d'activité sur les quartiers privilégiant les statuts « personnes physiques »

La part des créations se faisant sous statut « personne physique » est également un indicateur de plus grande fragilité, dans le temps, de l'activité économique créée, par rapport aux statuts « personne morale »,








Si l'accès des publics CUCS aux structures d'amorçage est bon, il est constaté que cela débouche peu sur de la création d'entreprises.

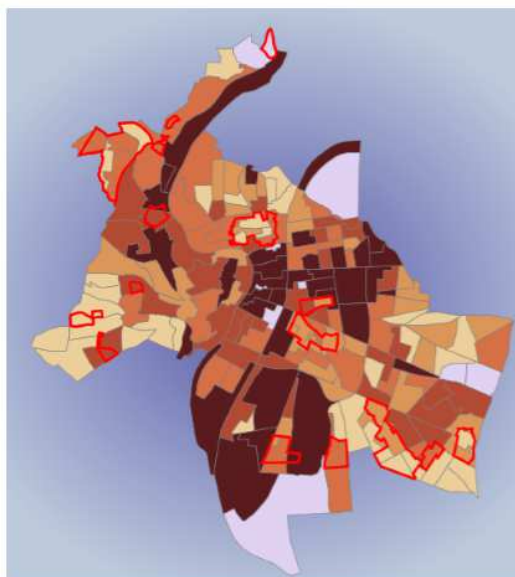
2 chiffres pour illustrer ce constat :

- Sur 200 porteurs accueillis dans la MCE, 41 % étaient issus de quartiers CUCS. Mais sur 62 personnes réellement accompagnées, seules 26 % provenaient des quartiers CUCS
- Sur 51 personnes accompagnées par Citélabs, 14 % étaient issues des quartiers CUCS. A l'issue du processus, 29% sont devenus des créateurs, mais seulement 17% issus des quartiers CUCS

Une mixité fonctionnelle qui demeure à renforcer sur les quartiers, tant en termes de couvertures des besoins des habitants, qu'en termes de mixité des usages et usagers de ces territoires

Le taux de mixité fonctionnelle mesure le rapport entre le nombre de poste salariés sur 1 quartier et la population résidant sur ce quartier - **c'est une approche du niveau de spécialisation (ou non) d'un quartier et des croisements entre habitants et salariés (monde du travail)**

Légende de la couleur de fond	
n°79 - 2009 - Taux de mixité fonctionnelle (Source : Insee-CLAP 2009 RP 2010)	
[ 1.56 ; 14.63 ]	
] 14.63 ; 25.19 ]	
] 25.19 ; 37.42 ]	
] 37.42 ; 65.98 ]	
] 65.98 ; 844.51 ]	



## Enjeux

**La diversification des fonctions des territoires est un enjeu fortement investi**, notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine qui intègrent le développement de l'offre immobilière d'entreprises. La question de la contribution des actions concourant au développement économique des quartiers aux enjeux en matière d'emploi et d'insertion est prise en compte à travers l'existence de fonctions d'appui à la création d'entreprises, ou de dispositifs spécifiques conditionnant les aides publiques à des objectifs de création d'emploi au bénéfice des habitants des quartiers (ZFU Duchère).

**Néanmoins, l'articulation entre ces stratégies territoriales de développement économique et les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi reste insuffisante à ce jour et constitue un enjeu dans le cadre de cette convention 2015 / 2020.**

En effet, si la diversification des activités dans les quartiers doit rester un objectif fort de ce contrat, l'enjeu d'une plus grande convergence avec les objectifs et les outils de la politique d'emploi et d'insertion professionnelle lyonnaise est fortement souligné par les partenaires signataires.

Il s'agira tout particulièrement :

- D'accompagner plus fortement les créateurs et l'esprit d'entreprise dans les quartiers
- De soutenir le développement d'une économie de proximité permettant de créer des emplois accessibles aux habitants
- De mieux prendre en compte les enjeux d'accès à l'emploi des habitants dans les soutiens apportés aux entreprises

Le plan d'action ci-après précise les différents objectifs qui seront poursuivis et les types d'actions mises en œuvre autour de 2 impacts recherchés :

- Développer l'activité économique dans les quartiers en vue d'en diversifier les fonctions urbaines
- Un développement économique de la ville et de l'agglomération qui bénéficie à la diversité des habitants des quartiers

## Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Berceau historique de l'ESS, la Ville de Lyon déploie un soutien à ce secteur, affirmé dans le plan de mandat et dans une délibération cadre annuelle. Dans le cadre de la politique de la ville, l'Economie Sociale et Solidaire est présente dans ses multiples formes.

Les acteurs de l'ESS sont en effet des partenaires majeurs dans plusieurs volets thématiques et axes transversaux :

- Acteurs majeurs du développement social local
- Opérateurs et partenaires en matière d'emploi-insertion, ou encore de Petite Enfance,
- Etroitement associés aux volets Culture, Santé, Petite Enfance

L'ESS est un secteur important pour les quartiers prioritaires, en tant qu'acteur économique (il contribue au tissu économique des quartiers), ou employeur (plus de 25% des salariés travaillent dans une association sur certains territoires). Présent en filigrane dans l'ensemble de la mise en œuvre du contrat de ville, il convenait de lui donner davantage de visibilité.

Pour 2015-2020, un travail s'engage afin de renforcer la capacité à travailler avec ce secteur en croisement d'un triple enjeu sur les quartiers : économie de proximité, couverture de besoins non satisfaits de la population et développement de l'accès des habitants aux opportunités d'emploi insertion associées.

**Impact recherché : Développer l'activité économique dans les quartiers en vue d'en diversifier les fonctions urbaines**

Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
<p>1.1 Poursuivre les démarches de revitalisation économique et commerciale et soutenir le commerce de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>nombre et type d'entreprises installées</i></li> <li>- <i>nombre de locaux vacants</i></li> <li>- <i>nombre de locaux réhabilités</i></li> <li>- <i>nombre de commerces délocalisés</i></li> <li>- <i>nombre d'actions partenariales réalisées</i></li> <li>- <i>nombre d'événements concourant à l'animation commerciale</i></li> <li>- <i>nombre d'entreprises accompagnées et soutenues</i></li> <li>- <i>évolution dynamisme tissu commercial</i></li> <li>- <i>perception des habitants sur les commerces de proximité</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aide à l'investissement sur les travaux (locaux, façades) en vue d'inciter à l'installation d'activités économiques et commerciales (FISAC) : Pentès, Moncey, Voltaire Guillotière / Gerland 8<sup>ème</sup> / Duchère)</li> <li>- Conception de nouveaux espaces commerciaux dans le cadre du renouvellement urbain (Duchère, Mermoz Santy)</li> <li>- appui à l'animation commerciale et valorisation du commerce de proximité, accompagnement des associations de commerçants</li> <li>- conforter les centralités et renforcer les polarités commerciales existantes</li> </ul>
<p>1.2 Réunir les conditions d'une attractivité économique durable des quartiers et renforcer les stratégies d'implantation d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>nombre de m<sup>2</sup> de locaux à vocation économique mis sur le marché</i></li> <li>- <i>nombre d'implantation d'entreprises (nombre de contact → nb accompagnés → nb concrétisés)</i></li> <li>- <i>nombre et volumétrie (m<sup>2</sup>) d'opérations immobilières réalisées (+vacance)</i></li> <li>- <i>évolution de l'image et de l'attractivité économique et commerciale du secteur ciblé</i></li> <li>- <i>perception des acteurs économiques sur la qualité de l'environnement</i></li> <li>- <i>évolution du tissu économique et commercial</i></li> </ul>	<p>Mettre en place des stratégies d'implantation d'entreprises dans les quartiers prioritaires concernés par un projet urbain : avec une ingénierie dédiée (les développeurs économiques), familière des logiques d'immobilier d'entreprise et capable de piloter un diagnostic précis et une stratégie d'implantation cohérente avec son environnement économique. Prise en compte de ces enjeux dès la conception du projet de territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre immobilière dédiée à l'activité économique dans le cadre des projets de renouvellement urbain (Duchère, Mermoz Santy) ou pour les quartiers prioritaires impactés par un projet urbain ou de revitalisation économique (Gerland / quartiers anciens), en mettant en place les conditions pour favoriser le maintien de l'activité en ville et l'implantation d'une diversité d'activités (ex : locaux adaptés aux activités artisanales)</li> <li>- A la Duchère : Développer un pôle entrepreneurial de l'Ouest Lyonnais couplant une offre immobilière mixte et un parcours d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Le pôle sera le trait d'union entre la dynamique entrepreneuriale du quartier et le développement économique de l'Ouest lyonnais.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarches volontaristes d'acquisitions améliorations des locaux par les collectivités (maîtrise foncière, portage temporaire des locaux, requalification et installation d'activités) (Quartiers anciens)</li> <li>- Promotion du territoire et des acteurs économiques (communication, marketing territorial, événements)</li> <li>- Prospection de porteurs de projet viables et valorisant pour les territoires</li> <li>- Promouvoir le développement d'une économie de proximité en tant que facteur de cohésion sociale, d'attractivité du territoire et de compétitivité du tissu productif: <i>L'ensemble des activités qui se localisent sur un territoire pour produire des biens et services destinés principalement à la satisfaction de la demande de la population présente (résidente ou de passage comme les actifs, étudiants non-résidents, touristes, résidents secondaires)</i></li> </ul>
1.3 Observer les dynamiques économiques territoriales et mettre en place une ingénierie dédiée au développement économique territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Existence de volets développement économiques dans les projets de territoire</i></li> <li>- <i>Existence d'analyses partagées sur les évolutions économiques et les enjeux des territoires</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Postes de développeurs économiques au sein des missions territoriales</li> <li>- Outils d'observations territoriales sur les activités économiques et commerciales</li> <li>- Stratégies de développement économiques intégrées aux projets de territoires.</li> </ul>

**Impact recherché : Un développement économique de la Ville et de l'agglomération qui bénéficie à la diversité des habitants des quartiers**

Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
2.1 Accompagner les créateurs et l'esprit d'entreprise dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>nombre de personnes renseignées sur la création d'activités</i></li> <li>- <i>nombre de projets accompagnés</i></li> <li>- <i>nombre de créations d'activités émanant de porteurs de projet issus des quartiers prioritaires</i></li> <li>- <i>Nombre de projets de recrutement accompagnés</i></li> <li>- <i>Nombre de candidats bénéficiaires issus des quartiers</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et orienter les créateurs via les portes d'entrée Lyon Ville de L'Entreprenariat (LVE), connecter davantage les actions et dispositifs d'agglomération de LVE aux besoins des quartiers prioritaires</li> <li>- Développer une offre complémentaire d'appui à la création d'entreprise (MCE, service amorçage de projets) et soutenir les coopératives d'activités</li> <li>- Développer les outils d'accompagnement post création</li> <li>- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers</li> <li>- A la Duchère : Développer un pôle entrepreneurial de l'Ouest Lyonnais couplant une offre immobilière mixte et un parcours d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Le pôle sera un lieu de rencontre et d'échange entre des créateurs du quartier d'une part et de tout l'ouest lyonnais d'autre part.</li> </ul>

<p>2.2 Mieux prendre en compte les enjeux d'accès à l'emploi des habitants dans les soutiens apportés aux entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>résultats clause d'embauche locale</i></li> <li>- <i>nombre d'entreprises mobilisées sur des actions spécifiques</i></li> <li>- <i>nombre de demandeurs d'emploi accédant à une offre</i></li> <li>- <i>nombre de 16-25 ans mobilisés sur des actions spécifiques</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une ingénierie territoriale dédiée à la connaissance des besoins de recrutement des entreprises et à l'interface avec les dispositifs pour l'emploi et l'insertion : mise en place de référents entreprises et emploi locale au sein des antennes de proximité de la MDEF</li> <li>- Mobiliser les entreprises des quartiers pour qu'elles s'impliquent au titre de leur RSE et signent la charte des 100 entreprises pour l'emploi</li> <li>- Mobiliser les entreprises déjà signataires de la charte à s'engager en direction des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>- Mobiliser le service aux entreprises de la MDEF en portant une attention particulière aux acteurs économiques des territoires (recrutement, RH) et aux publics prioritaires dans les viviers de candidatures</li> <li>- Renforcer les objectifs d'emploi d'habitants des quartiers en contrepartie des mesures ZFU (Duchère)</li> <li>- Multiplier les opportunités de meilleure connaissance des métiers, d'immersion en entreprises, et de datings emploi.</li> <li>- En articulation, pour les 16-25 ans, avec les actions développées par la Mission Locale, privilégier des partenariats avec des entreprises pouvant proposer des intégrations valorisantes en recherchant des secteurs d'activité que les jeunes ne connaissent pas (immersions, découvertes des métiers, ...)</li> <li>- Soutenir des démarches de développement innovantes basées sur la coopération des acteurs ESS entre eux et avec les PME « classiques » du territoire</li> <li>- Expérimenter, à l'échelle des territoires, des démarches d'accompagnement renforcés (type coaching) des publics suivis par les acteurs sociaux ou de l'insertion professionnelle (ex : bénéficiaires RSA) pour des mises en situation de travail au sein des entreprises locales (ex : expérimentation 1<sup>er</sup> arrondissement)</li> </ul>
<p>2.3. Soutenir le développement d'une économie de proximité permettant de créer des emplois accessibles aux habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>évolution du tissu artisanal et de l'activité tertiaire dans ou à proximité des quartiers</i></li> <li>- <i>évolution de l'activité industrielle dans ou à proximité des quartiers</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage et aide à la structuration de filières porteuses connectées au tissu économique local (ex : alimentation, recyclage, numérique, ...) / Accompagner les démarches de mutualisation et de synergie: démarche expérimentale 8<sup>ème</sup> / Gerland</li> <li>- Accompagner les porteurs de projets dans les quartiers à travailler avec le tissu économique.</li> </ul>

## Synthèse des engagements des partenaires

### **Ville de Lyon :**

Soutien aux actions de revitalisation économique et d'animation commerciale (FISAC)

Co-portage (avec la Métropole) de l'ingénierie territoriale dédiée au commerce et développement économique, et des ressources en observation territoriale

Soutien aux démarches de développement de l'économie de proximité

Soutien aux actions favorisant l'interface entre les entreprises et les publics prioritaires pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle

### **Etat :**

Soutien aux actions de revitalisation économique et d'animation commerciale (FISAC)

Soutien de l'ingénierie territoriale dédiée au développement économique,

Soutien aux actions de promotion et marketing territorial

Soutien aux démarches de développement de l'économie de proximité

Soutien aux actions favorisant l'interface entre les entreprises et les publics prioritaires pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle (via la MDEF)

Soutien au développement de l'immobilier dédié à l'activité économique dans le cadre des projets de rénovation urbaine

### **Métropole :**

Soutien aux actions de revitalisation économique (FISAC)

Co-portage (avec la Ville) de l'ingénierie territoriale dédiée au développement économique,

Soutien aux actions de promotion et marketing territorial

Soutien aux démarches de développement de l'économie de proximité

Soutien aux actions favorisant l'interface entre les entreprises et les publics prioritaires pour l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle (via la MDEF)

Soutien au développement de l'immobilier dédié à l'activité économique

Financement de la pépinière d'entreprises à la Duchère (pôle entrepreneurial)

Soutien au développement de l'entrepreneuriat social et à la promotion de l'économie sociale et solidaire

Mobilisation de LVE pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires, et soutien aux dispositifs d'appui à la création d'entreprise, à l'accompagnement post création

Démarches d'acquisitions améliorations des locaux à destination économique

### **Région**

Soutien aux démarches de développement de l'économie de proximité

Soutien aux actions favorisant l'interface entre les entreprises et les publics prioritaires pour l'accès à la formation et l'insertion professionnelle (via la MDEF)

Soutien au développement de l'immobilier dédié à l'activité économique dans le cadre des projets de rénovation urbaine

Soutien au développement de l'entrepreneuriat social et à la promotion de l'économie sociale et solidaire

### **Caisse des Dépôts et Consignations**

Cofinancement de la fonction de développement de référent emploi / entreprises (portée par la MDEF)

## VOLET EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

### Enjeux structurants 2015-2020 pour l'emploi et l'insertion des jeunes et adultes lyonnais

Les habitants des quartiers prioritaires ont un accès plus difficile à l'emploi : 14% de la population active lyonnaise réside en quartier prioritaire, 21.5% des demandeurs d'emploi, 29% des bénéficiaires du RSA, et 30% des demandeurs d'emploi non qualifiés. La part élevée des non diplômés sur les quartiers prioritaires (supérieure à 40%), chez les jeunes comme chez les adultes, se traduit également par une fragilité accrue en cas de perte d'emploi.

La Ville de Lyon a mis en place **une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion**, à travers les 4 antennes de proximité de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon (MDEF) situées dans les quartiers prioritaires (Duchère, Gerland, Mermoz, Voltaire), qui regroupent tous les services de proximité «emploi» au bénéfice des quartiers, mais dont la pérennité du financement nécessite d'être validée pour les années à venir. L'approche de maillage territorial adopté également par la Mission Locale a permis d'atteindre l'objectif du précédent contrat (accueil de 30% de jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, soit leur proportion au sein du public « cible »).

La **mutualisation engagée des trois outils majeurs de la Ville de Lyon, la Mission Locale** (30% des publics sont issus des quartiers prioritaires), le **PLIE** de Lyon (33%), et la **MDEF** (50% dans les antennes), se décline dans le plan d'actions 2015-2019 du Groupement d'Intérêt Public MDEF (qui regroupe l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole, la Région, la CCI, la CMA, l'association ALLIES PLIE de Lyon, la Mission Locale de Lyon) qui détaille les interventions sur ces quartiers prioritaires.

Ses missions consistent à :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire,
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi et participer, en complémentarité avec Pôle Emploi, avec les réseaux spécialisés et les acteurs locaux, dans le respect des compétences de la Région et du Département, à :
  - L'accueil, information, orientation et accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi
  - Le développement de l'activité et de l'emploi ainsi que l'aide à la création et à la reprise d'entreprises
- Contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines
- Mener également des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi ainsi que des actions relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Concernant spécifiquement la politique de la ville :

- Les statuts de la MDEF prévoient explicitement l'objectif de « réduire les écarts constatés dans l'accès à l'emploi et à la formation entre les habitants des quartiers prioritaires et les autres territoires de la Ville de Lyon et de son agglomération, grâce notamment au renforcement de la proximité et à l'adaptation du service public de l'emploi complété par l'action des partenaires associatifs déjà présente dans ces quartiers. »
- La COG ainsi que la Circulaire interministérielle du 6 mars 2015, prévoient respectivement que la Mission Locale constitue « un outil consolidé permettant à l'ensemble des jeunes, et plus particulièrement aux jeunes résidant en quartiers prioritaires, de s'insérer dans le tissu économique et de bénéficier de l'attractivité économique du territoire », et que chaque mission locale désigne un « correspondant contrat de ville », chargé des relations avec les partenaires locaux du contrat.
- La création de la Métropole de Lyon lui confère une compétence pour conduire une politique emploi insertion, notamment pour les bénéficiaires du RSA, et dans le pilotage, avec le PLIE, du Fonds Social Européen.
- Pôle Emploi a pris l'engagement d'accompagner les publics les plus en difficultés et de favoriser leur projet professionnel en terme de formation ou d'insertion professionnelle. Pôle Emploi

développe des accompagnements renforcés en direction de ces publics : accompagnements jeunes, accompagnement global.

## Diagnostic

44 530 demandeurs d'emploi lyonnais de catégorie ABC étaient inscrits chez Pôle Emploi fin décembre 2014.

Environ un demandeur d'emploi sur cinq (9 305 soit 21 % du total lyonnais) résidait dans un quartier de la nouvelle géographie prioritaire (quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV – et quartiers de veille active – QVA – inclus). Cette proportion est équivalente à celle relevée les années précédentes dans les anciens quartiers CUCS.

Le **niveau de formation** demeure une des principales caractéristiques distinguant les demandeurs d'emploi dans les quartiers de ceux résidant dans les autres territoires de Lyon. Alors que moins d'un demandeur d'emploi sur trois hors quartiers a un niveau **CAP-BEP ou inférieur** (32 %), la proportion s'élève à **45 % dans les quartiers** (QPV/QVA).

En outre, alors qu'un demandeur d'emploi lyonnais sur trois résidant hors quartiers est **cadre ou technicien** (ou assimilés), **seulement un demandeur d'emploi sur cinq** parmi ceux habitant **dans un quartier** (QPV ou QVA) fait partie de ces catégories.

**L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle constituent parmi les premières préoccupations exprimées par les habitants lors de la phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015.** La méconnaissance des structures et dispositifs d'aide à l'emploi mais aussi la mauvaise perception que peuvent en avoir certains habitants notamment les jeunes a été souvent mentionnée.

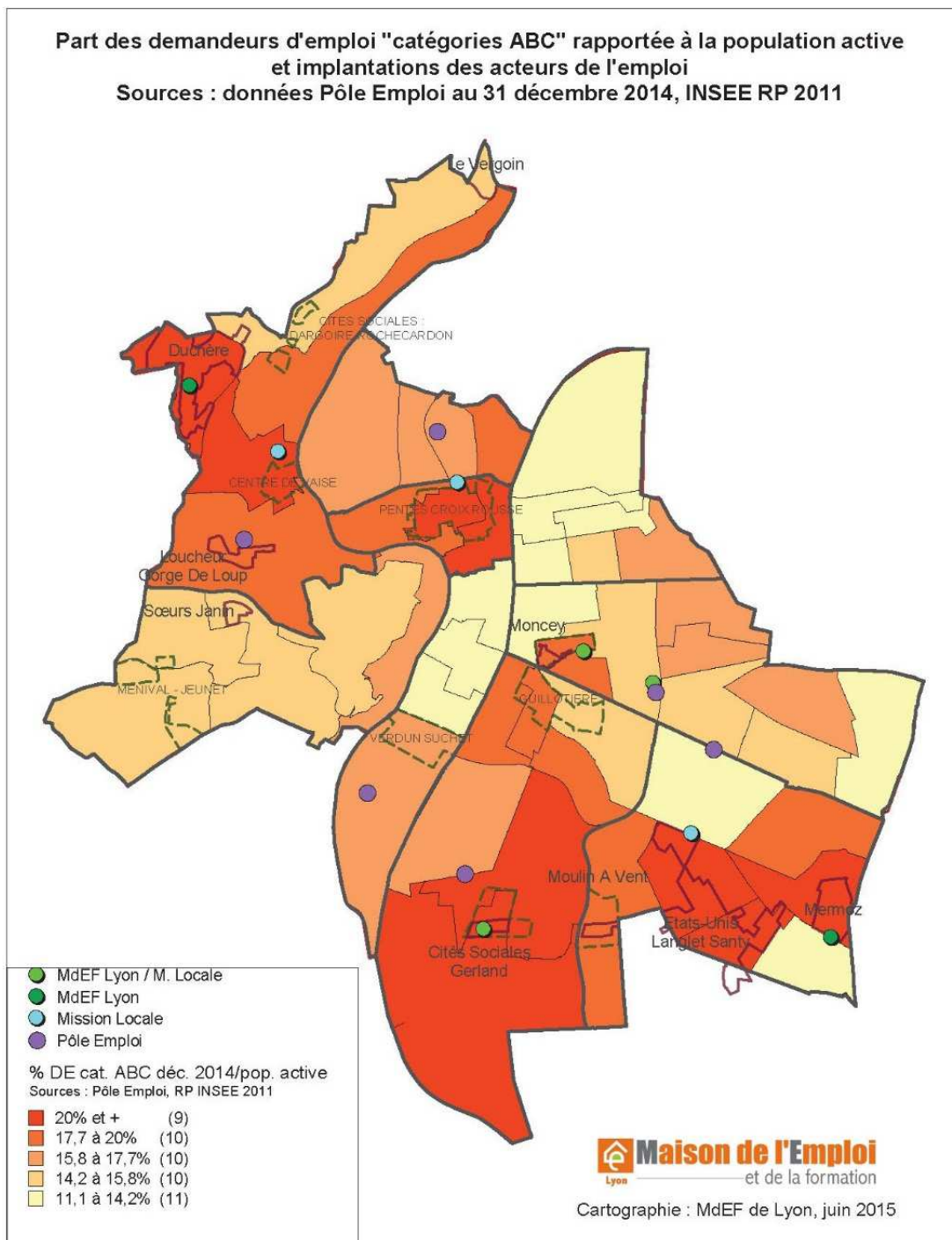
Le besoin d'interface / de lien entre les structures existantes et des jeunes éloignés de l'emploi est régulièrement revenu dans les temps de dialogue, notamment pour faciliter l'accès aux outils (faire un CV) ainsi qu'aux offres d'emploi et aux dispositifs de formation.

DE fin déc. 2014	Quartiers (QPV et QVA)	Lyon hors quartiers
Nb DE cat. ABC	9 305	35 225
Dont femmes	44,9%	48,3%
Dont DELD	40,4%	38,1%
Age		
Moins de 25 ans	11,8%	12,4%
25-49 ans	71,3%	71,4%
50 ans et plus	17,0%	16,2%
Qualification		
Non/peu qualifiés	32,5%	21,2%
Ouvriers et employés qualifiés	46,5%	45,6%
Techniciens et agents de maîtrise	13,8%	17,9%
Ingénieurs et cadres	7,2%	15,2%
Niveau de formation		
Niveaux V bis et VI	18,4%	10,4%
Niveau V (CAP, BEP)	26,7%	22,0%
Niveau IV (Bac, Bac pro, BT, BP)	20,1%	19,9%
Niveau I à III (Bac +2 et au-delà)	34,8%	47,7%

Le **niveau de formation** demeure une des principales caractéristiques distinguant les demandeurs d'emploi dans les quartiers de ceux résidant dans les autres territoires de Lyon. Alors que moins d'un demandeur d'emploi sur trois hors quartiers a un niveau **CAP-BEP ou inférieur** (32 %), la proportion s'élève à **45 % dans les quartiers** (QPV/QVA).

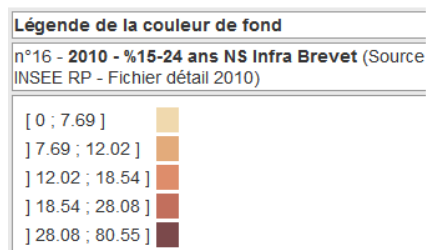
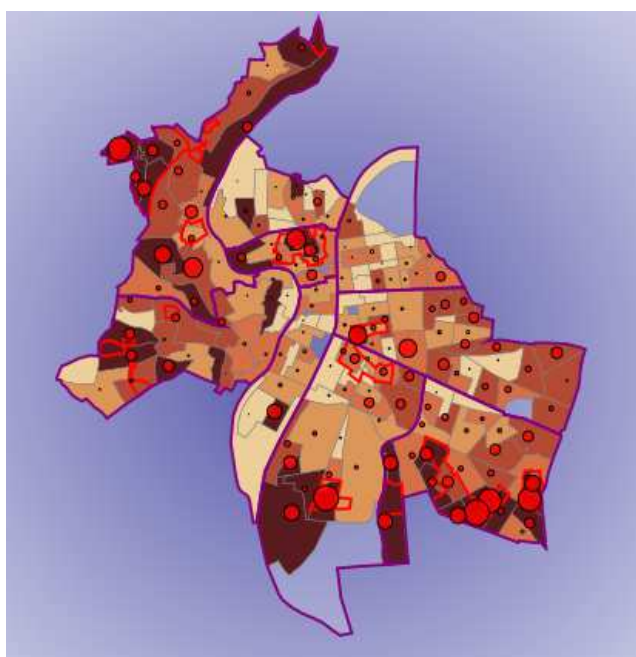
En outre, alors qu'un demandeur d'emploi lyonnais sur trois résidant hors quartiers est **cadre ou technicien** (ou assimilés), **seulement un demandeur d'emploi sur cinq** parmi ceux habitant **dans un quartier** (QPV ou QVA) fait partie de ces catégories.

En outre, 30 % des foyers allocataires du RSA à Lyon font partie d'un quartier QPV ou QVA (environ 4 689 sur 15 711, données Conseil Général fin 2013, traitement MDEF de Lyon).

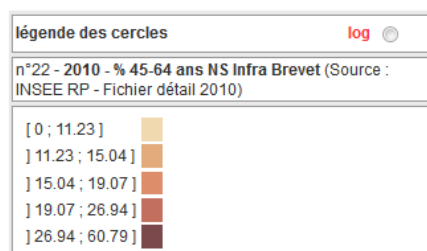
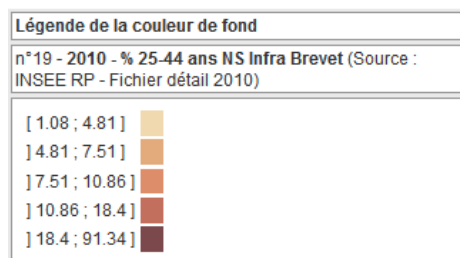


## Un enjeu fort quant à l'accès à la formation sur les quartiers prioritaires

**Besoins de formation des jeunes :** 17% des jeunes lyonnais (15-24 ans) non scolarisés n'ont aucun diplôme, soit environ 3 600 jeunes, ce taux dépasse 40% sur la majeure partie des quartiers prioritaires. (Leur niveau de diplôme le plus élevé est inférieur au Brevet des collèges)



**Besoins de formation des adultes :** 11% des 25-44 ans et 19% des 45-64 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme à Lyon, taux qui dépassent 40% l'essentiel des quartiers prioritaires (Leur niveau de diplôme le plus élevé est inférieur au Brevet des collèges)





### Les spécificités des 16-25 ans à Lyon

Environ 11 500 jeunes résident dans la géographie prioritaire d'intervention dont 4 500 en QPV.

Ces jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés d'accès à l'emploi que connaît la jeunesse. Ils sont plus vulnérables du fait de leur manque de qualification, d'expériences, de méconnaissance des codes sociaux, de manque de réseaux et des discriminations liées à l'adresse et à l'origine, renforcées par la crise économique.

- 6 000 d'entre eux ont une autonomie suffisante pour accéder à l'emploi mais présentent une fragilité liée à un manque de diplôme. Ils occupent souvent des emplois précaires, entrant et sortant sans cesse du marché du travail.
- Le droit commun répond à une partie de ce public. 36% des 2 945 jeunes résidant en QPV connus par la Mission Locale, soit 1 048 jeunes, ont eu en 2014 une solution emploi ou formation contre 32% de l'ensemble des publics Mission Locale, proportion renforcée par rapport aux années précédentes.
- On repère ensuite environ 400 à 500 jeunes décrocheurs, NEET<sup>1</sup> (sans qualification, sans emploi, sans solution depuis plus d'un an), identifiés dans la cadre des coordinations 16-25, des ZSP et plates-formes de lutte contre le décrochage. Certains sont en risque de marginalisation. L'accompagnement de droit commun doit s'adapter, dans sa réactivité et sa disponibilité, et dans la construction de parcours permettant ensuite la mobilisation des dispositifs classiques.

**L'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes constitue l'enjeu qui arrive en tête des préoccupations exprimées par les habitants lors de la phase de concertation dans chaque QPV.**

### Les éléments ressortant du bilan évaluatif du volet emploi insertion du CUCS (2007-2014)

#### L'accueil au sein des antennes MDEF

Sur la période 2009-2014, l'accueil de proximité assuré par les antennes MDEF leur a permis de recevoir près de 50 % de publics résidant en quartier CUCS. La baisse de la part des publics CUCS s'explique notamment par le développement de l'offre de services (création d'entreprise, ...) et par l'accueil croissant de publics orientés hors accompagnement spécifique (part de 53% CUCS à la Duchère, 47% Mermoz, 24% Gerland).

#### L'accompagnement des jeunes par la Mission Locale

La population cible constituée des publics en CUCS actifs inoccupés sur la tranche 15 à 24 ans est de 29 % environ (recensement 2009).

Les données sur les publics suivis sont très proches de celles correspondant aux publics cibles : chaque année, sur 100 jeunes accompagnés, 29 à 30 environ résident en quartier CUCS.

De façon générale, le nombre de jeunes accompagnés par la Mission locale augmente sur les quartiers CUCS (tout comme dans les quartiers non CUCS). Les Pentès ont toutefois connu une évolution particulière, en voyant d'abord le nombre de jeunes diminuer jusqu'en 2010 avant de se stabiliser (2011) puis de retrouver un niveau plus élevé (depuis 2012).

#### L'accompagnement dans le cadre du PLIE

Avec environ un tiers de publics CUCS parmi les participants du PLIE, ces quartiers voient la prise en compte de leur population renforcée avec une proportion 1,5 fois supérieure à leur poids démographique, qui est d'environ 22,5 % de publics CUCS dans l'ensemble des chômeurs de la ville (recensement 2009).

---

<sup>1</sup> Acronyme de Not in Employment, Education or Training



Cependant, la part des chômeurs de plus d'un an résidant en CUCS s'élève à 31% et si l'on retient ceux ayant un niveau de diplôme inférieur au Bac, le seuil passe à 36%.

A la différence de la tendance globale à la baisse constatée sur Lyon sur les quartiers CUCS et hors CUCS, le nombre de personnes accompagnées à Gerland-Cités Sociales par le PLIE a été multiplié par 1,5 de 2007 à 2012 (avant de connaître un tassement en 2013).

#### Un taux d'accès à l'emploi satisfaisant, mais...

La compensation des inégalités CUCS-hors CUCS constatée en début de période (2007-2009) s'est réduite depuis 2011 pour le public de la Mission Locale.

Après un effet de correction des inégalités légèrement favorable en 2007 dans le PLIE, la dégradation de la situation jusqu'en 2010 a été légèrement plus pénalisante pour les publics CUCS. Le rapport s'équilibre puis devient plus favorable aux publics CUCS depuis 2013.

#### ... une baisse préoccupante de l'accès à la formation

Sur l'accès à la formation, la compensation des inégalités est, toujours de manière tendancielle, en perte de vitesse. A partir de 2010, l'impact sur les publics en CUCS est proportionnellement moins fort que par rapport aux publics hors CUCS, hormis en 2014 pour la Mission Locale.

Le taux d'accès à la formation chute globalement, notamment depuis 2010.

## Orientations du volet emploi-insertion

### **Inscrire l'accueil et l'accompagnement dans la proximité**

- Développer l'offre de services (Service Public de l'Emploi et Partenaires associatifs) des antennes de proximité MDEF/ML localisées dans les quartiers prioritaires
- Expérimenter les permanences dans les lieux appropriés et complémentaires (maillage territorial, aller-vers lorsqu'il n'y a pas d'antenne de proximité sur le quartier, ...)

### **Développer le lien entre développement économique local et habitants des quartiers prioritaires**

- Mobiliser les entreprises des quartiers pour qu'elles s'impliquent, au titre de leur RSE et qu'elles signent la charte « 100 entreprises pour l'emploi » déployée par la MDEF de Lyon
- Mobiliser les entreprises déjà signataires pour s'engager en direction des habitants des quartiers prioritaires
- Accompagner les porteurs de projets dans les quartiers, à travers les services Cités Lab et le réseau LVE
- Multiplier les opportunités de meilleure connaissance des métiers, d'immersion en entreprise, et de datings emploi au profit des habitants des quartiers
- Développer les outils de l'insertion par l'activité économique et permettre l'accès effectif des publics les plus en difficulté des quartiers prioritaires à ces outils
- Activer l'insertion à partir des clauses sociales dans les marchés publics et privés, et permettre la construction de parcours
- Réorienter le parrainage vers les jeunes des quartiers prioritaires en travaillant l'intergénérationnel et la mobilité

### **Développer la formation et la qualification des publics, par la présence ou l'accès facilité à l'offre de formation, et le développement de l'alternance.**

- Prioriser les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les QPV et QVA dans l'accès aux formations notamment les formations qualifiantes : assurer les passerelles entre les formations pré-qualifiantes (compétences premières) et les actions qualifiantes (Plan Formation Emploi)
- Permettre l'accès à la formation qualifiante du public adulte le moins qualifié
- En s'appuyant sur les liens avec le développement économique, et notamment la charte des 100, favoriser la connaissance des métiers et formations existantes afin d'ouvrir aux métiers moins bien connus sur les quartiers prioritaires (les secteurs d'activité y sont beaucoup plus resserrés que sur les autres quartiers)

- Mobiliser l’alternance par des actions ciblées sur les publics des territoires
- Renforcer l’accès à la formation et adapter l’offre aux besoins des publics
  - Dans le cadre du Contrat Territorial Emploi Formation de la Région, développer l’accès au programme compétences premières pour les habitants des quartiers, développer l’apprentissage, travailler la mobilité des publics pour renforcer l’accès à l’offre de formation
  - Dans le cadre du PLIE de Lyon et de la programmation emploi-insertion, développer des actions de formation de courte durée complémentaires au droit commun
  - Expérimenter la mise en place d’actions de formation spécifiques, innovantes et adaptées aux publics prioritaires.

**Agir sur les difficultés périphériques à l’emploi (non maîtrise du français, mobilité, santé, fracture numérique, accès à la culture...) en complément et en articulation avec les dispositifs de droit commun, territoriaux et/ou spécifiques**

- Rendre lisibles et accessibles les actions existantes, à travers le site internet de la MDEF de Lyon (plate-forme linguistique, agenda des manifestations, ...)
- Soutenir les actions d’aide à la mobilité
- Proposer des actions d’accès à la culture, via notamment le travail de la Mission Insertion Culture
- Faire le lien avec l’offre de droit commun (santé, garde d’enfants, ...)

**Renforcer l’accompagnement des publics**

- Activer l’accès aux parcours d’accès à l’emploi, à travers notamment le PLIE, pour tous les publics
- Prioriser les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires, dans l’accès aux dispositifs CIVIS, PLIE, et la mise en œuvre des mesures pour l’emploi (CUI dont Emplois d’avenir et contrats STARTER, CIE, Services Civiques, ...) en renforçant le repérage de ces publics. Les plus éloignés de l’emploi seront intégrés dans le dispositif Garantie Jeunes prévu en 2016 ou 2017
- Permettre l’innovation dans l’accompagnement à l’instar de l’action « Perspectives Emploi » expérimenté à Mermoz qui a permis une meilleure prise en compte des parcours des publics, un accompagnement fin et articulant de multiples objets (levée de freins périphériques à l’emploi, PMSMP<sup>2</sup>, parcours formatif, ...), ou encore à travers la méthode IOD<sup>3</sup> à l’initiative du PLIE de Lyon.
- Accompagner de manière spécifique les jeunes les plus en difficulté (NEET – Mission Locale) en lien avec les partenaires dans le cadre des coordinations 16-25 ans.

Ces jeunes nécessitent un accompagnement partenarial très renforcé. Au lieu de l’accompagnement traditionnel basé sur les rendez-vous avec le conseiller et les périodes de latence entre les dispositifs, mettre en place un système de « coaching » faisant intervenir du collectif, du semi-collectif et de la relation individuelle en veillant à apporter des réponses rapides, adaptées et innovantes aux demandes. L’objectif étant de mobiliser et, à terme, d’intégrer le droit commun lorsque l’autonomie est acquise. L’ancrage de la Mission Locale dans le partenariat local par le biais des coordinations 16/25, de sa participation aux Plates-Formes de lutte contre le décrochage scolaire et aux instances des Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) lui confèrent une bonne connaissance des publics en plus grande difficulté. Ces partenariats se traduisent par une interaction permanente autour de jeunes ou de groupes de jeunes avec les partenaires de terrain. Ils favorisent l’ « aller vers ».

**Prise en compte des axes transversaux et liens avec les autres volets**

Le volet emploi-insertion du contrat de ville sera mené en articulation avec les axes suivants :

- Développement économique (ex : partenariat « les 100 entreprises pour l’emploi »)

---

<sup>2</sup> Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

<sup>3</sup> Intervention sur les Offres et Demandes d’emploi

- Lutte contre les discriminations (responsabilité sociale des entreprises, ...)
- Culture (Mission Insertion Culture)
- Jeunesse (Mission Locale)

## Gouvernance, ingénierie et évaluation

La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon est en charge de l'animation de la mise en œuvre du volet emploi insertion de la convention locale. Son plan d'action, mutualisé avec celui de la Mission locale de Lyon, et d'ALLIES-PLIE de Lyon, intègre les enjeux de réduction des inégalités territoriales et de développement des quartiers de la géographie prioritaire.

L'animation territoriale et la coordination des actions relevant de l'emploi et de l'insertion professionnelle intégrant les actions financées dans le cadre de la politique de la ville est assumée par le responsable de l'antenne de proximité du territoire (Mermoz, Duchère, Gerland) ou le chef de projet PLIE (territoire des 1er, 3ème et 5ème arrondissements), en lien avec les directeurs adjoints de la Mission locale. L'animation territoriale vise à :

- Assurer les liens avec les partenaires de terrain (repérage, veille, diagnostic, suivi, ...)
- Soumettre et construire des actions opportunes
- Assurer les conditions de mise en œuvre des actions, assurer un suivi et permettre une évaluation.

### Référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation établi lors du précédent contrat devra être actualisé du fait de l'évolution des axes stratégiques d'intervention et partagé avec l'ensemble des partenaires. Une –nouvelle- capacité à identifier la part des publics des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires de la formation professionnelle (logiciel PROSPER) permettra l'analyse de l'accès à la formation et de ses effets.

Le travail évaluatif se formalise par l'alternance chaque année :

- De groupes de travail territorialisés d'évaluation, pour évaluer finement les effets des plans d'action, identifier les évolutions en cours sur le quartier, et éventuellement adapter les actions
- De travaux plus spécifiques d'évaluation ciblée, par exemple, en 2015, l'analyse économétrique des bases de données PLIE et Mission Locale, visant à mieux caractériser les types de parcours, mais également l'effet « levier » de toute étape emploi (PMSMP, stage, CDD court, ...). Ces travaux ont déjà permis de mettre en exergue le fait suivant : un résidant dans un quartier prioritaire sans aucun diplôme a jusqu'à 5 fois moins d'opportunités d'accès à l'emploi par rapport à un résidant hors quartier prioritaire (source : PLIE de Lyon).

La restitution annuelle de ces travaux sera assurée auprès de l'ensemble des signataires du volet. Ces travaux s'appuient sur un dispositif d'observation emploi-insertion qui vise à :

- Caractériser les besoins des publics en matière d'emploi et d'insertion, et leurs évolutions dans le temps
- Caractériser les dynamiques économiques sur l'agglomération (exemple : carte des Grands Projets), et les évolutions en matière d'emploi (analyse de la population active en emploi)
- Faire connaître et appuyer l'usage de ces éléments dans le réseau emploi-insertion, dans les réseaux territoriaux, et auprès des acteurs du développement économique (chambres consulaires par exemple), afin de favoriser le partenariat local au bénéfice des publics
- Accompagner les projets d'envergure ou structurant (exemple projet Part-Dieu)

## Synthèse des engagements des partenaires

<b>Pôle Emploi</b>	<p>Maintenir les agents Pôle Emploi dans les antennes de proximité, et développer les ateliers de Pôle Emploi dans ces antennes.</p> <p>Renforcer la collaboration avec la Mission locale de Lyon afin d'accompagner les jeunes en fonctions des compétences réciproques. Les jeunes les plus en difficultés seront orientés vers la Mission Locale dès lors que ceux-ci font face à des difficultés d'orientation professionnelle et /ou cumuleront des freins à l'emploi. Les Pôle emploi locaux prendront en charge les jeunes qui, suite à leur parcours d'insertion, sont proches de l'emploi et favoriseront leur présentation auprès des entreprises. Des actions en direction des entreprises seront conduites en commun afin de promouvoir le profil des jeunes accompagnés.</p> <p>Mobiliser des contrats aidés en faveur des publics les plus en difficulté.</p>
<b>Ville de Lyon</b>	<p>Positionner le GIP MDEF de Lyon comme l'animateur et le garant du volet emploi du contrat de ville, Mobiliser des fonds Ville pour maintenir l'offre de services des antennes (Accueil Orientation professionnelle, animation des 4 cyber bases emploi), et le renforcement du lien développement économique et emploi.</p> <p>Maintenir voire développer les financements des structures d'insertion dans les quartiers</p> <p>Soutenir la fonction d'accompagnement renforcé et le plan d'actions spécifiques porté par la Mission locale pour les 16-25 ans les plus en difficultés (NEET)</p> <p>Développer le lien avec la politique de solidarité,</p> <p>Développer les partenariats à nouer avec les centres sociaux et MJC dans les territoires peu couverts par une offre de proximité</p> <p>Impliquer les développeurs économiques dans le développement des liens entreprises/habitants, via la charte des 100 entreprises pour l'emploi</p>
<b>Etat</b>	<p>Positionner le GIP MDEF de Lyon comme l'animateur et le garant du volet emploi du contrat de ville, Mobiliser des fonds Etat et européens pour au minimum maintenir l'offre de services des antennes (Accueil Orientation professionnelle, animation des 4 cyber bases emploi), et le renforcement du lien développement économique et emploi.</p> <p>Maintenir voire développer les financements des structures d'insertion dans les quartiers</p> <p>Soutenir la fonction d'accompagnement renforcé et le plan d'actions spécifiques porté la Mission locale pour les 16-25 ans les plus en difficultés (NEET)</p>
<b>Métropole</b>	<p>Permettre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans les antennes de proximité, et renforcer les actions d'accès à l'emploi des allocataires du RSA en relation avec des entreprises volontaires à l'exemple de l'expérimentation en cours sur les Pentes de la Croix-Rousse avec la Maison Du Rhône, la MDEF et la mission Quartiers anciens,</p> <p>Soutenir l'aide à la création d'entreprises et l'animation des cyber bases emploi, dans ces antennes (via les fonds métropole ou les fonds FEDER ITI)</p> <p>Impliquer les développeurs économiques dans le développement des liens entreprises/habitants, via la charte des 100 entreprises pour l'emploi.</p>
<b>Région</b>	<p>Travailler au développement d'une offre de formation accessible pour les habitants des quartiers prioritaires, voire prioriser l'accès à certaines mesures (Cared notamment)</p> <p>Consolider la participation financière de la Région à la Mission Locale de Lyon,</p> <p>Veiller, dans la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation, à l'intégration des antennes de proximité comme lieux d'accueils reconnus.</p> <p>Prioriser les actions Emploi des quartiers prioritaires dans le nouveau PO du Feder porté par la Région</p>
<b>CDC</b>	<p>Cofinancer la fonction de référent emploi / entreprises (portée par la MDEF)</p>

## **PILIER COHESION SOCIALE**

## VOLET EDUCATION

L'éducation est l'enjeu fondamental pour permettre à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable. C'est particulièrement vrai pour les enfants et les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Comme indiqué dans l'instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville<sup>4</sup>, il s'agit prioritairement, sur ces territoires, de mieux articuler l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en direction de ces jeunes et de leur famille. La refondation de l'éducation prioritaire et la réforme de la politique de la ville appellent également à une plus grande articulation des actions en lien avec les collectivités territoriales. Le pacte pour la réussite éducative<sup>5</sup> insiste particulièrement sur la prise en compte globale des difficultés des enfants et des jeunes.

### Contexte et enjeux

#### Éléments de contexte

A Lyon, depuis 2001, le projet éducatif lyonnais (PEL) a permis de fédérer l'ensemble des acteurs intervenants sur les différents temps de l'enfant et de mettre en œuvre un certain nombre de démarches partenariales (convention d'objectifs et de moyen Ville et Éducation nationale). Dans les quartiers prioritaires, le Programme de Réussite Educative (PRE) a permis depuis 2005 de développer un accompagnement personnalisé au bénéfice des enfants et de leur famille en articulation avec les services de la Ville et les partenaires locaux. Il constitue aujourd'hui un axe fort du volet éducation de la présente convention.

En 2014, le contexte de refondation de l'école, avec entre autres la mise en œuvre des nouveaux rythmes a conduit la Ville à formaliser à partir du PEL, un Projet Educatif De Territoire. Cette phase d'écriture a été l'occasion, à partir des diagnostics et orientations, de décliner les grands principes du PEDT lyonnais :

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales
- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents
- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant

La déclinaison des objectifs du PEDT dans les territoires prioritaires constitue le volet Education de la présente convention territoriale du contrat de ville, de façon transverse, incluant ainsi les enjeux de la réforme des rythmes scolaires sur les quartiers prioritaires, ou encore l'articulation avec la politique de petite enfance pour les enfants âgés de 2 ans, et l'articulation avec le travail réalisé par les associations d'éducation populaire sur l'ensemble de leurs interventions, des ALAE (Accueils de Loisirs Associés à l'École), à l'extrascolaire et au développement de la vie associative et citoyenne.

Le PEDT accorde une priorité permanente d'intervention dans les territoires inscrits dans la géographie prioritaire avec l'objectif de lutter contre les inégalités et les discriminations. Il recherche à cet effet une coopération et une concertation de tous les acteurs et des partenaires institutionnels ainsi que la mutualisation de leurs moyens.

La réduction des écarts, priorité de la politique de la ville, constitue un objectif du PEDT et s'intègre également dans les objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation pour l'école (réduction de 10 % des écarts de réussite scolaire entre les écoles en éducation prioritaire et les autres). Les partenaires signataires de la présente convention veilleront également à la place donnée aux valeurs civiques et citoyennes et de laïcité dans le Volet Education.

---

<sup>4</sup> Instruction du 28 novembre 2014 co-signée par la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la ville, de la jeunesse et des Sports, la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville.

<sup>5</sup> Pacte pour la réussite éducative du 15 octobre 2013

Ces différents enjeux ont conduit la Ville de Lyon en articulation avec le volet Education du contrat de ville métropolitain à proposer l'enjeu prioritaire suivant :

**Réduire les écarts en termes de réussite scolaire et favoriser la réussite éducative des 2-16 ans.**

On constate en effet des inégalités territoriales très fortes sur la question éducative :

**La part des jeunes âgés de 15 à 17 ans (révolus) ayant un niveau de diplôme inférieur au Brevet des collèges** est de 25% à Lyon mais **supérieure à 40%** sur les quartiers prioritaires (45% à Moncey). (*Source Insee RP 2009*). Approche de la réussite scolaire, cet indicateur traduit également les parcours éducatif et scolaire.

La précarité éducative pesant sur les enfants est également particulièrement prégnante sur les quartiers prioritaires (précarité économique, faible capital culturel au sein des familles, ...) et se retrouve dans les écarts d'inscription aux ALAE (vendredis après-midi).

Le collège concentre de multiples difficultés dont le volet Education du contrat de ville métropolitain se fait l'écho.

### **Les enjeux éducatifs structurants sur les 6 années de la Convention**

L'axe structurant du volet Education de la Convention se décline en 4 objectifs :

- **Enjeu 1 : Contribuer à la réussite scolaire de tous et prévenir le décrochage scolaire**
- **Enjeu 2 : Renforcer l'ouverture socio-éducative et culturelle des enfants**
- **Enjeu 3 : Favoriser le goût d'apprendre, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants et des jeunes**
- **Enjeu 4 : Favoriser la coéducation avec les parents**

Avec les partenaires signataires de la convention territoriale, l'Education Nationale, la Métropole de Lyon, la CAF du Rhône, la DDCS et la Région Rhône-Alpes, cela se traduit en particulier sur :

- La mixité sociale avec un chantier relatif à la carte scolaire (école et collège)
- Le renforcement de la cohérence de l'ensemble des acteurs socio-éducatifs des territoires : stabilité des équipes enseignantes (remplacements), articulation projets de territoires / projets d'école, levier des ALAE (RRS) comme soutien aux parcours éducatifs sur les territoires, ...
- Clarification et renforcement de l'efficacité des interventions auprès des collégiens
- Clarification et renforcement des modalités d'association des parents

### **Convergence entre géographie prioritaire et éducation prioritaire**

La réforme de l'éducation prioritaire a été conduite par l'Education Nationale dans l'objectif d'une convergence avec la géographie prioritaire. Cette convergence est atteinte sur Lyon, comme l'indique la carte ci-après.

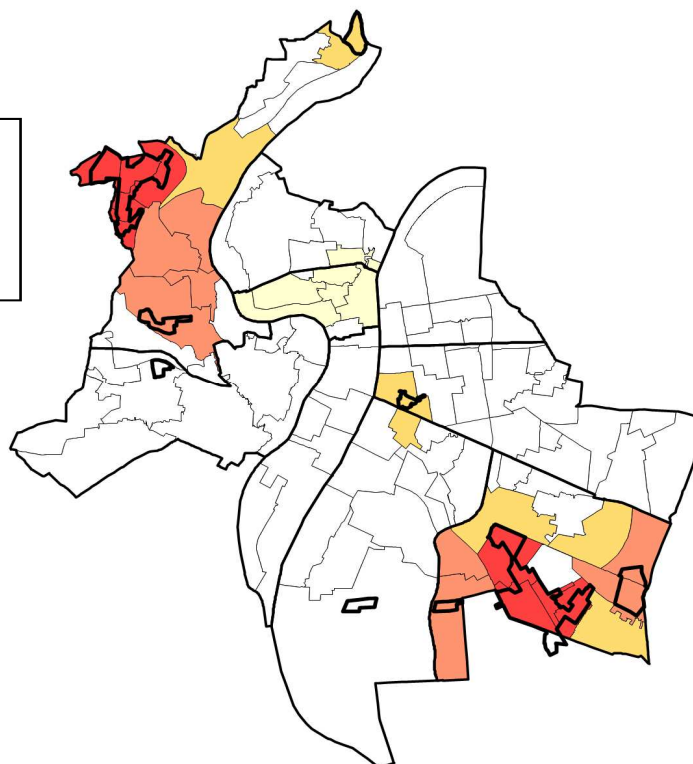
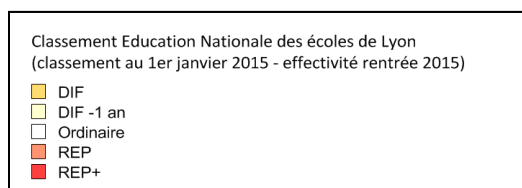
L'Education prioritaire sur Lyon comprend :

- 2 réseaux REP+ (un réseau comprend 1 collège et certaines écoles du périmètre, ici 16 écoles maternelles-primaires). Les établissements concernés renvoient à des réalités scolaires et sociales particulièrement difficiles.
- 2 réseaux REP comprenant 2 collèges et 5 écoles
- Hors de ces réseaux, les écoles présentant des difficultés fortes sont classées en DIFF. Ce classement est établi à l'échelle départementale. 19 écoles sont concernées.

Chaque réseau est piloté par le principal, l'IEN du secteur, et le référent Académie, et associera la Ville de Lyon dans le cadre de ses instances de pilotage.



## Carte de l'Education prioritaire à Lyon



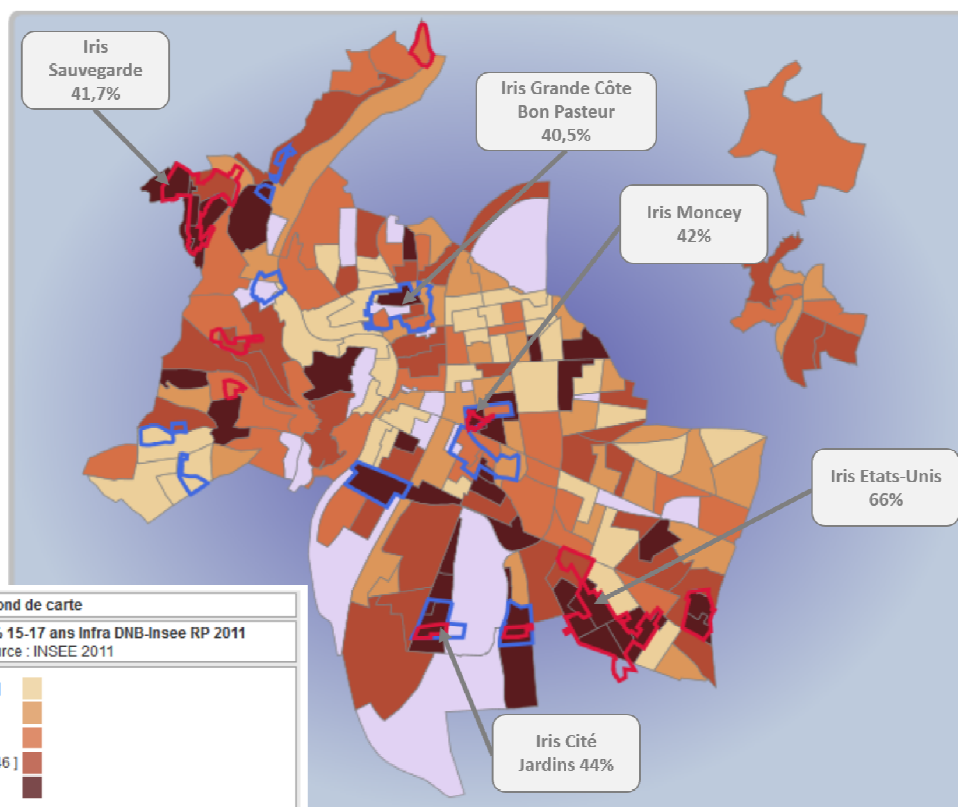
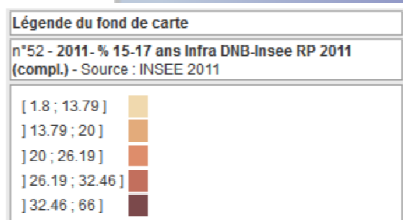
### Diagnostic

**Une constante au fil des générations sur les quartiers prioritaires, la non qualification**

Les quartiers prioritaires de Lyon concentrent les plus forts taux de

personnes sans aucun diplôme, chez les adultes comme chez 15 à 24 ans (non scolarisés), pointant un phénomène de reproduction de la non qualification. Or, celle-ci démultiplie les risques d'exposition au chômage, et constitue un frein dans l'ensemble des accès aux droits, de la santé à la culture.

La part des 15 à 17 ans, non scolarisés, et ayant un niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges se situe dans les mêmes niveaux que les deux indicateurs précédents (soit plus de 35% sur la majorité des territoires prioritaires).



Dans toutes les cartes ci-après la géographie prioritaire est indiquée en rouge pour les périmètres des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et en bleu pour les quartiers de veille active (QVA).

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a mis en évidence à la fois la nécessité de moyens renforcés sur ces secteurs tant dans l'accompagnement des élèves (encadrement pédagogique et notamment problématique des remplacements en cas d'absence, équipe médico-sociale, animateurs et encadrement et structures d'éducation populaire pour les ALAE) que dans celui des parents, acteurs à part entière de l'éducation des enfants.

➔ **Enjeu 1 : Contribuer à la réussite scolaire de tous et prévenir le décrochage scolaire**



## Conditions sociales et familiales des enfants de 2 à 16 ans à Lyon

L'un des facteurs les plus identifiés de réussite éducative et scolaire est celui du capital culturel des parents.

Approché par la part des référents du ménage (chef de famille) des 2-16 ans à Lyon, ce taux, d'une moyenne de 16,3% à Lyon, dépasse les 35% sur la plupart des quartiers prioritaires (50,1% sur Langlet-Santy).

La faiblesse du capital culturel familial se cumule avec des facteurs de vulnérabilité des familles, notamment par la concentration sur les territoires prioritaires des familles monoparentales et nombreuses. Ainsi, sur certains territoires, la part des familles monoparentales dépasse les 25%, mais plus de 50 % des enfants vivent dans une famille monoparentale.

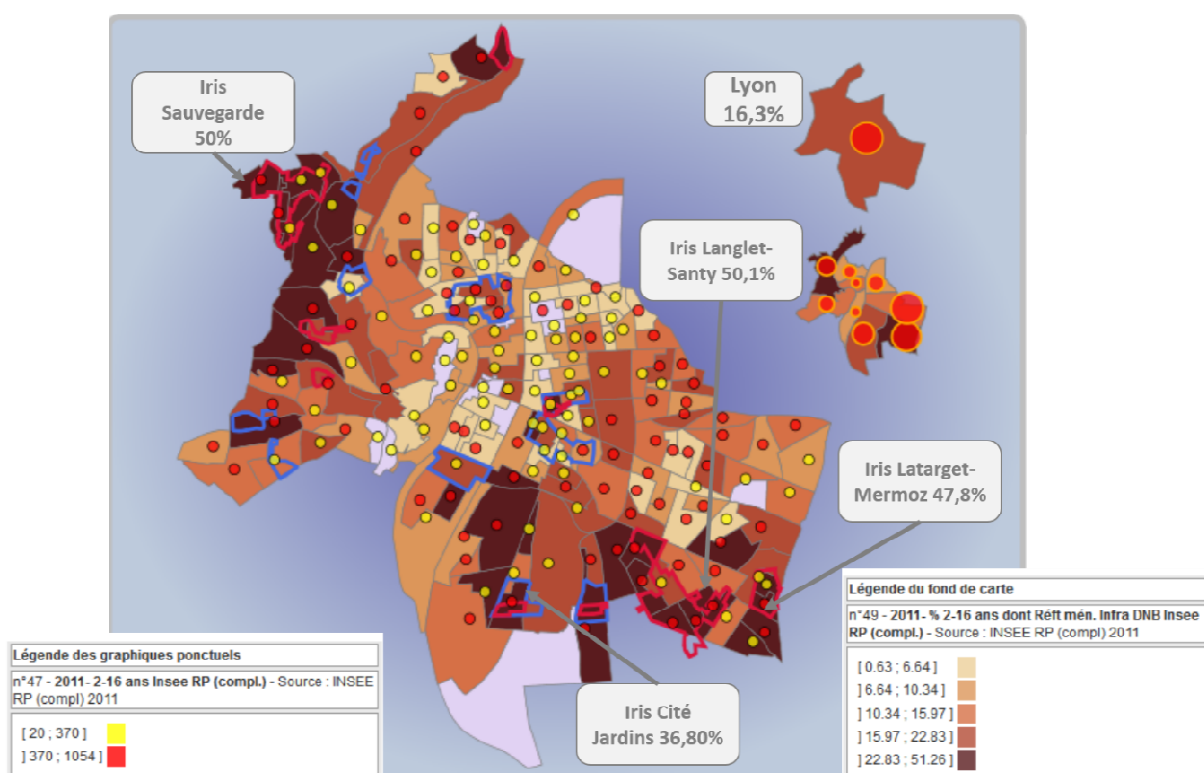
A cela s'ajoute des conditions de logement peu favorables (familles de plus de 3 enfants résidant dans des appartements au mieux de type T2).

Enfin, les enjeux de multiculturalité sont prégnants mais complexes : le bilinguisme est un levier de réussite et en frein, selon les conditions d'acquisition des deux langues. Cela constitue également un levier d'insertion ou de discrimination, selon les langues concernées et le lieu de résidence. Il est notable que la langue arabe soit insuffisamment présente dans l'offre d'enseignement des langues, notamment au collège (malgré les efforts au titre de l'Enseignement des Langues et Cultures d'Origine (ELCO) pour le premier degré).

Pour autant, d'importants leviers existent sur le territoire et ont démontré leur capacité à intervenir au plus près de la population : ALAE, accès aux ressources culturelles (exemple de la couverture territoriale de la Bibliothèque Municipale de Lyon, mobilisation des équipements culturels par les écoles), activités extra scolaires, ...

A noter, les taux d'inscription aux VAM sur les quartiers prioritaires sont parmi les plus faibles (ex. : au 27 mars, 37,4% à la Maternelle Les Géraniums, 27,6% compte tenu des absences (part de l'ensemble des élèves présents le vendredi après-midi 27 mars). Ces taux en moyenne Ville de Lyon sont respectivement de 58,6% et 50%.

### → Enjeu 2 : Renforcer l'ouverture socio-éducative et culturelle des enfants



### Des conditions de précarité économique pesant de façon croissante sur les enfants

La précarité économique des enfants peut être approchée par la part des moins de 14 ans couverts par la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire, soit une prise en charge à 100% et sans avance de frais des dépenses de santé, sous condition de ressources, conditions proches du seuil de pauvreté).

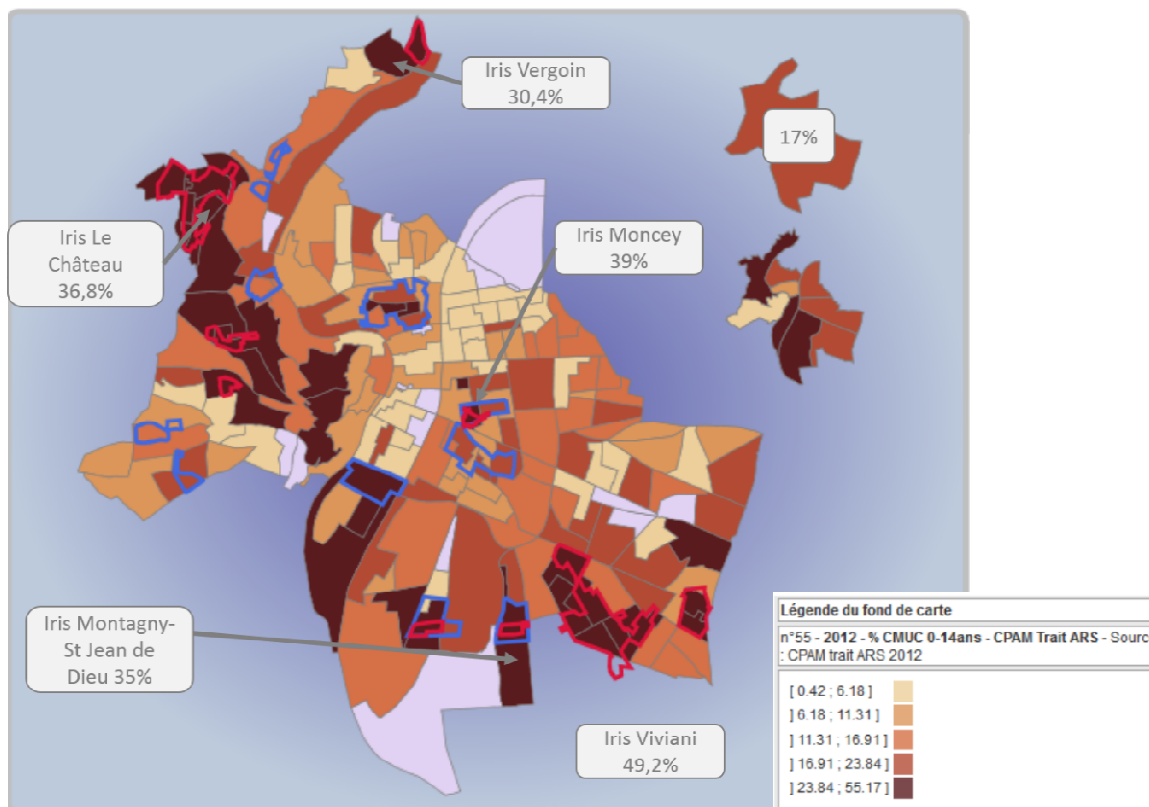
Ce taux dépasse les 35% sur les territoires prioritaires (source CPAM du Rhône, traitement ARS, 2012), et atteint un maximum de 55,2% à la Sauvegarde. De surcroît, le taux de couverture par la CMU-C s'est accru pour toutes les tranches d'âge des mineurs (plein effet de la crise) depuis 2010, en particulier pour les moins de 10 ans.

Cet indicateur traduit les enjeux de prise en charge globale de tous les aspects touchant au bien-être des enfants.

#### → Enjeu 3 : Favoriser le goût d'apprendre, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants et des jeunes

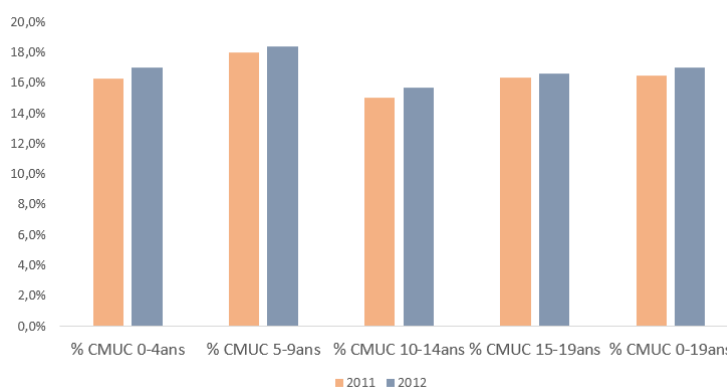
17% des enfants lyonnais âgés de moins de 14 ans sont couverts par la CMU-C, soit environ 11 200 enfants

- La couverture CMU-C donne une indication de la précarité économique pesant sur les enfants



- Cette précarité s'accroît entre 2011 et 2012, et atteint, pour Lyon, 18,3% chez les 5-9 ans en 2012

Evolution du taux de CMUC entre 2011 et 2012



Source CPAM 69 traitement ARS 2011-2012 / Observatoire de la santé des lyonnais (VDL/DDT)

## Place des parents et coéducation

On constate que si les parents ont des droits d'information et de participation, leur appropriation demeure très variable sur les secteurs de l'Éducation prioritaire. De surcroît, différents espaces existent en vue de faciliter la participation des parents dont la cohérence doit être renforcée. Enfin, la coéducation est un principe clé, inscrit dans le PEDT de la Ville de Lyon, et qui se retrouve aux différents niveaux de déclinaisons du volet Education. Le dispositif évaluatif inclura une vigilance particulière sur ce point.

La recherche d'une cohérence accrue au sein de l'ensemble des acteurs intervenants dans l'éducatif sur les territoires, dont les parents, font ressortir deux enjeux :

- Renforcer la coéducation
- Permettre aux parents d'être acteurs de l'action éducative, et non, trop souvent, seulement destinataires d'informations. L'Éducation nationale souligne sur ce chantier l'enjeu du partenariat avec les collectivités et les acteurs associés sur les territoires.

## Orientations du volet

### Renforcer les capacités territoriales cohérentes d'action et d'amélioration de la mixité sociale

A l'échelle du territoire, il s'agira de garantir l'articulation des enjeux du territoire et des projets éducatifs des équipes enseignantes, en maternelle, élémentaire et au collège et lycée, ce qui implique le maintien et le renforcement **de la fonction d'ingénierie assurée par les coordinateurs du PEDT**, notamment en vue de faciliter le travail cohérent entre équipes Education Nationale, Ville de Lyon et acteurs territoriaux.

**Dans les territoires prioritaires, les écoles publiques de la Ville de Lyon bénéficient par ailleurs d'un renfort en temps de travail des équipes médico-sociales scolaires.**

En effet, à Lyon, la municipalité se préoccupe de la santé des élèves depuis 1879. Aujourd'hui, dans chaque école publique, une équipe médico-sociale (*médecin, infirmier, assistant social*) est au service des enfants et de leur famille, de la grande section de maternelle au CM2. Les missions sont de favoriser la réussite scolaire et éducative et promouvoir la santé. Elles se déclinent par corps professionnel à travers les activités des médecins, infirmiers, et assistants sociaux, qui contribuent, en particulier aux dépistages des difficultés, troubles, aux réponses adaptées aux besoins de santé spécifiques, à la protection de l'enfance, à la promotion de la santé, et à l'accompagnement social des parents et des enfants, y compris en termes d'accès aux droits.

**La stabilité des équipes enseignantes sur les territoires, QPV et QVA, de la géographie prioritaire, constitue une condition de réussite du renforcement de l'action publique éducative sur ces secteurs.**

L'objectif final est de prioriser les remplacements des enseignants absents sur ces secteurs. L'Éducation Nationale renforce ses moyens d'intervention via :

- Encadrement pédagogique renforcé (moins d'élèves par classe et plus d'enseignants par classes)
- Encadrement de l'animation de la vie scolaire renforcé (via CPE)
- Renforcement des moyens en médico-social
- Renforcement de l'encadrement administratif
- Et un programme spécifique et renforcé de formation et de travail en équipe sur les secteurs de l'éducation prioritaire.

### La mobilisation du Projet de Réussite Éducative (PRE)

Depuis 2005, le Projet de Réussite Éducative (PRE) s'est construit à Lyon autour des principes fondateurs suivants : un accompagnement personnalisé des enfants et de leur famille, fondé sur la prévention et la bienveillance éducative ; une posture de veille, attentive aux fragilités et aux potentiels des enfants ; un accompagnement partagé avec la famille et les professionnels.

Après 9 ans d'expérimentation et d'évaluations successives, dans le cadre de la politique de la ville et de la réussite éducative, le PRE a permis une réelle avancée en matière d'accompagnement personnalisé en lien avec le Projet Éducatif Local (PEL). Il permet de mobiliser l'ensemble des acteurs et grâce à une

approche bienveillante d'accompagner les enfants les plus fragiles dans la durée. Par cette approche globale, il organise la coopération entre acteurs et développe des actions en direction des jeunes, des parents et des acteurs du territoire visant à prévenir le décrochage scolaire.

À Lyon, le choix a été fait d'ancrer les Équipes de Réussite Éducative (ERE) au sein des écoles et des collèges. Ces équipes regroupent l'ensemble des intervenants de l'école (enseignants, médecins, infirmiers, psychologues, rééducateurs, assistants sociaux, puéricultrices, intervenants particuliers).

Ce dispositif permet la mise en œuvre rapide d'un parcours personnalisé en faveur des enfants les plus fragiles. Après analyse des besoins individuels des enfants et de leurs familles, des interventions relevant de plusieurs domaines sont mises en place. Elles s'organisent autour de thématiques générales : parentalité, prévention du décrochage scolaire, santé, etc.

Depuis 2005 le PRE lyonnais se développe dans 7 territoires. 5139 enfants ont bénéficié dans ces territoires d'un parcours personnalisé. A partir de la rentrée 2015-2016, dans le cadre des réformes de la géographie prioritaire de la Ville et de l'Éducation prioritaire, le PRE se développera dans 5 nouveaux quartiers en QPV (8<sup>e</sup> Etats-Unis, 8<sup>e</sup> Moulin à vent, 5<sup>e</sup> Sœur Janin, 9<sup>e</sup> Gorge de Loup, 9<sup>e</sup> Vergoin) selon différentes modalités.

L'évolution de la géographie prioritaire et de l'éducation prioritaire se traduit pour le PRE par le recentrage des actions financées dans le cadre du programme de réussite éducative sur les actions individualisées d'accompagnement à la scolarité, et l'extension aux nouveaux quartiers prioritaires (par réduction progressive sur les « quartiers de veille »).

### **Dans un ancrage territorial à renforcer**

La cohérence de l'intervention éducative implique, hors temps scolaire, d'associer et mobiliser la CAF afin de renforcer les actions éducatives sur les territoires présentant des manques, dans le cadre du futur schéma métropolitain des services aux familles et plus particulièrement du nouveau CEJ (scolarisation précoce, ALSH, y compris extrascolaire, actions sur les 11-17 ans).

La cohérence éducative et la coéducation à l'échelle du territoire implique notamment de :

- Prioriser le soutien à la vie associative (DDCS) sur les quartiers (ex FONJEP), en vue de consolider et renforcer les capacités d'intervention des structures d'éducation populaire après des 2-16 ans, dans une cohérence sur tous les temps de l'enfant, et tout au long de son éducation.
- Soutenir financièrement les projets et actions engagées dans les quartiers en CV et en particulier le PRE, les actions de prévention en direction des ados et des jeunes (DDCS/Etat)
- Approfondir la piste de travail avec la Région sur le PRE 16-18 dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions détaillé
- Détailler, dans le cadre du CEJ, le soutien apporté par la CAF (périscolaire, ALSH, dispositif « Ville vie vacances »)

Un travail sur les périmètres scolaires (maternelles, élémentaires et collèges) s'ouvre, en associant Ville de Lyon, Métropole et Education Nationale, qui souhaite des expérimentations innovantes en matière de nouvelles sectorisations.

L'ensemble de ce volet doit contribuer à assurer la cohérence de l'action éducative, y associant pleinement les parents, tant sur tous les temps de l'enfant, que sur l'ensemble du parcours d'un enfant, tout au long de sa scolarité.

### **Auprès des enfants de 2 à 11 ans (maternelle et élémentaire)**

Garantir l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences, de culture et accompagner les enfants et les jeunes vers un apprentissage de la citoyenneté

Développer la scolarisation des 2-3 ans dans les quartiers QPV dans le cadre des projets innovants et partenariaux (classes passerelles).

La scolarisation des 2-3 ans peut s'appuyer sur l'expérience de la classe passerelle du 8<sup>ème</sup> arrondissement. Cette scolarisation ne peut porter ses fruits que lorsqu'elle s'accompagne à minima :

- De la prise en compte des besoins spécifiques aux 2-3 ans (rythmes, alimentation, ...)
- De l'accompagnement des familles, et en particulier des conditions de passage au mode de garde antérieur à l'espace scolaire, en lien avec les crèches par exemple. Une attention spécifique doit être portée aux conditions de détachement mère-enfant en fonction des besoins
- Par la prise en compte des besoins sociolinguistiques des parents et des enfants et, partant, par l'association des parents à cette étape « passerelle ».

Construire des parcours d'éducation artistique et culturelle à partir de projets qui articulent tous les temps de l'enfant ;

Encourager toute action concourant à l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté, comme prévu dans le cadre du PEDT.

Dans le cadre du rééquilibrage de l'offre d'études surveillées dans les écoles à raison d'a minima une **étude surveillée** par école, un **accompagnement éducatif renforcé** sera mis en place sur les écoles accueillant des enfants résidant dans les quartiers prioritaires.

Depuis la réforme de l'éducation prioritaire (sept. 2015), le dispositif de l'Education Nationale **d'accompagnement éducatif** est recentré sur **les écoles et collèges REP et REP+**. Il a pour but d'assurer, à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel. Il vise aussi l'épanouissement par la pratique du sport, l'ouverture au monde de l'art et de la culture et la pratique des langues étrangères. Son objectif essentiel est la réussite scolaire de l'élève.

Renforcer les modalités de soutien aux parcours éducatif et scolaire sur les territoires

#### **Encourager la participation des 2-11 ans à l'offre de loisirs et aux ressources éducatives**

- Fixer un objectif d'un niveau d'inscription des enfants en ALAE a minima égal à la moyenne lyonnaise dans les écoles des quartiers prioritaires, avec mise en œuvre d'actions en direction des familles
- Adapter le niveau d'encadrement dans les ALAE des quartiers prioritaires notamment par le renforcement du taux d'encadrement et/ou la professionnalisation des animateurs

#### **Construire une offre cohérente d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps**

Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle, portés par des projets, en prenant appui sur les structures culturelles et les dynamiques du territoire/quartier, et sur les Projets territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) et les résidences d'artistes déjà en place dans les quartiers de la géographie prioritaire.

#### **Renforcer les temps d'intervention des équipes médicosociales et développer les actions de prévention précoce**

- Renforcer l'intervention des équipes médicosociales dans les écoles en éducation prioritaire en le modulant et/ou en l'adaptant selon les problématiques de chaque territoire (diagnostic territorial de la précarité éducative). Toutes les écoles de la géographie prioritaire sont en typologie 1 (service médico-social scolaire de la Ville de Lyon) avec un temps de travail affecté supérieur.
- Garantir les bilans de santé en grande section de maternelle par les équipes médicosociales
- Développer le suivi médico-social des enfants en difficulté
- Inscrire l'éducation à la santé et à la citoyenneté dans les projets de territoire et dans les projets d'école
- Favoriser la connaissance et l'estime de soi

Associer davantage les parents aux projets éducatifs des différents temps de l'enfant

- Permettre aux parents d'être acteurs de l'action éducative
- Mieux articuler et mettre en cohérence les multiples espaces d'association et de participation des parents (Réseaux PEDT, Lieux accueils parents, Conseils de vie périscolaire, Conseils d'école, Conseils citoyens, Vie associative et citoyenne portée par les structures d'éducation populaire)

- Assurer la participation de tous les parents, notamment les plus éloignés de l'institution scolaire dans le cadre de la coéducation, et avec nos partenaires de l'E.N. et de la CAF.
- Développer de nouvelles formes de coopération entre les parents et l'Ecole

### Renforcer les dynamiques partenariales de proximité, les capacités et la cohérence d'intervention de l'ensemble des acteurs

- Renforcer l'approche globale et concertée des acteurs au bénéfice du suivi des enfants inscrits en parcours de réussite éducative
- Assurer une meilleure complémentarité dans les parcours de réussite éducative entre les dispositifs de droit commun et les actions spécifiques au dispositif PRE
- Stabiliser les équipes enseignantes et éducatives dans les écoles et ALAE en territoire prioritaire, prioriser leur remplacement voire un renfort de l'encadrement
- Garantir des temps de travail commun entre les acteurs éducatifs d'un même territoire
- Prise en compte des diagnostics et projets de territoires dans les projets d'école

### Revaloriser les collèges des quartiers prioritaires et renforcer la prévention du décrochage scolaire des jeunes de 12/16 ans dans les quartiers prioritaires

La part des jeunes âgés de 15 à 17 ans (révolus) ayant un niveau de diplôme inférieur au Brevet des collèges est de 25% à Lyon.

Il est **supérieur à 40%** sur les quartiers prioritaires (45% à Moncey)

Le collège concentre de multiples difficultés dont le volet Education du contrat de ville métropolitain se fait l'écho. Les taux ci-après illustrent l'ampleur de ces difficultés sur les territoires prioritaires.

#### Taux de boursiers 2012/13

Echelle nationale	25%
Agglomération	32%
Education prioritaire	49%

#### Taux de réussite au brevet 2012/13

Echelle nationale	83%
Agglomération	82%
Education prioritaire	75%

### 3 phénomènes illustrent particulièrement la situation :

- Un niveau d'évitement de surcroît généré, associé à des périmètres scolaires à faible mixité sociale
- Un décrochage scolaire, majoritairement masculin, sur des territoires où la non qualification est forte
- Un faible accès aux stages en entreprise en 3<sup>ème</sup> et une orientation très majoritairement en filière professionnelle, questionnant le choix des possibles pour l'orientation des jeunes, sur des territoires où l'éventail des métiers exercés s'avèrent plus restreint, éventail davantage sexué que sur les autres quartiers

### Investissement et mixité sociale

Le premier axe de travail concerne ainsi l'investissement et la mixité sociale via les périmètres scolaires, pour les collèges en **REP+** et en REP. Les constats actuels et les projections d'accroissement de population attirent particulièrement l'attention sur la situation des collèges du 7<sup>ème</sup> et du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon (enjeu spécifique sur Gabriel Rosset).

### Décrochage scolaire

Le décrochage est la résultante d'un processus long (parfois engagé dès le primaire), qui va du ressenti, par l'enfant, d'ennui à l'école au développement d'absences ponctuelles puis répétées, avant décrochage effectif. Les partenariats sur ce sujet doivent donc se monter très en amont de la rupture effective. Plusieurs axes de travail sur la maternelle et l'élémentaire vont dans ce sens (cohérence éducative et soutien aux familles sur le territoire, renforcement de l'action médico-scolaire, PRE, ...).



Les axes prioritaires d'actions identifiés sont :

- Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire en intégrant davantage les acteurs du territoire (éducation populaire, articulation projet enseignants / projet de territoire) et le PRE. Plusieurs territoires ont mis en place des actions de prise en charge des élèves pendant les temps d'exclusion, à poursuivre.
- Renforcer l'accès aux stages de 3<sup>ème</sup>, en lien avec les volets développement économique et emploi-insertion. L'outil « 100 entreprises pour l'emploi » développé et porté par la MDEF de Lyon est particulièrement adapté pour favoriser l'accès aux stages, mais plus largement la découverte du monde professionnel.
- Suite à la réforme du collège, engagée pour la rentrée 2016, la question des stages de 3<sup>ème</sup> prend sa place dans la mise en place d'un **nouveau parcours de l'élève**, tout au long de sa vie au collège, au titre duquel seront recherchés les meilleurs partenariats possibles Education Nationale / collectivités sur le parcours, « Parcours Avenir »<sup>6</sup>, de découverte des métiers.
- Renforcer l'impact des actions de prévention de la violence à l'école et des conduites addictives : dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention sécurité, poursuivre le soutien aux actions citoyennes (Fil Action, Lien Théâtre, Lyon Aide aux Victimes), assurer la cohérence avec les actions de prévention des conduites addictives.
- Mettre en place une gouvernance assurant la lisibilité des actions menées au bénéfice des collégiens et la continuité de l'intervention entre temps scolaire et hors scolaire

### Lutter contre la fracture numérique

Les évolutions technologiques à l'œuvre se traduisent au niveau du Collège par un recours accru aux nouvelles technologies de l'information. Le logiciel Pronote prend aujourd'hui une place essentielle dans le suivi tant des devoirs et informations du collège pour les enfants, que dans le suivi, par les parents de la scolarité de leurs enfants. Or, les conditions de maîtrise des outils numériques demeurent extrêmement diverses selon les territoires, les quartiers prioritaires étant marqués par une difficulté forte à mobiliser ces outils.

Réduire ces inégalités d'accès ou a minima ne pas les renforcer constitue donc un point de vigilance à travailler. La CNAF, dans sa circulaire n°2015-003, précise dans le point 2.6 « Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables » un objectif de facilitation numérique. Cet enjeu se retrouve donc également dans les autres axes mentionnés dans le volet (dossier ALAE, droits CAF, ...).

### Prévenir les conduites addictives et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

Renforcer l'impact des actions de prévention de la violence à l'école et des conduites addictives, en lien avec la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Mission santé de la Ville de Lyon et l'Education Nationale.

Poursuivre le soutien aux actions citoyennes (Fil Action, Lien Théâtre, Lyon Aide aux Victimes)

### Prise en compte des axes transversaux et liens avec les autres volets

#### Axe égalité entre les femmes et les hommes et prévention-lutte contre les discriminations

#### Suivre deux enjeux majeurs au titre de l'égalité F/H et de la LCD

---

<sup>6</sup>Le parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel doit permettre aux élèves de la 6e à la terminale de construire progressivement, tout au long de leurs études secondaires, une véritable compétence à s'orienter et de développer le goût d'entreprendre et d'innover au contact d'acteurs économiques. Chaque élève, quelle que soit sa formation en voie générale, technologique ou professionnelle pourra en bénéficier. Ce parcours sera expérimenté dès janvier 2015 dans quelques établissements pilotes en vue d'une généralisation à la rentrée 2015.

La non qualification tout comme le décrochage scolaire touchent majoritairement les garçons. Des indicateurs quant à l'évitement genré au niveau collège, les taux d'orientation en filière professionnelle (et lesquelles) selon le genre, le décrochage scolaire selon le genre, doivent être suivis annuellement.

Les phénomènes de discrimination multifactorielle (genre, origine, lieu de résidence) posent également la question de la place accordée à la culture méditerranéenne, tant sur le plan de son histoire que de sa langue.

### Développement social local

Les actions portées par les associations d'éducation populaire (développement social local / DSL) sont partie prenante de la mise en œuvre du Volet Education à deux titres prioritaires :

- Le rôle des structures d'éducation populaire, en particulier de leurs secteurs enfance, adolescents et famille, et plus largement dans leurs capacités d'accompagnement global et leur rôle en matière d'animation, de participation et d'implication des habitants, constitue un fil rouge de cohérence éducative sur tous les temps de l'enfant (y compris périscolaire hors rythmes scolaires, et extrascolaire). Ces structures présentent de surcroît une plus-value forte en termes d'ancrage territorial et partenarial.
- Dans le cadre des crèches portées par des centres sociaux, l'action portée auprès des familles et dans l'accompagnement à la scolarisation des 2 ans, implique un financement adapté, au-delà du seul financement de l'activité d'accueil des jeunes enfants
- L'accompagnement permanent dans l'accès aux droits, la lutte contre l'isolement (notamment des familles monoparentales et ou nombreuses) contribue également à la réussite du Volet Education

Bien que variable entre quartiers prioritaires, le taux d'adhésion à un centre social, une MJC ou une maison de l'enfance constitue un levier important, associé à un fort taux de satisfaction de la part des habitants (source Enquêtes Ecoute Habitants 2014).

### Articulation avec les autres volets thématiques de la Convention

#### **Volet Petite Enfance**

Les liens avec le Volet Petite Enfance concernent prioritairement l'accompagnement de la scolarisation des 2 ans, du travail auprès des mères (conditions d'accueil des jeunes enfants, accompagnement au détachement) ainsi que la prise en compte le plus en amont possible des problématiques sociolinguistiques et de santé.

#### **Volet Culture**

La Direction de l'Education et la Mission de Coopération Culturelle de la Ville de Lyon s'associent pour construire une offre cohérente d'Education à la Culture (EAC) sur les temps scolaire et périscolaire avec 2 priorités d'intervention :

- Renforcer l'ouverture sociale et culturelle
- Favoriser le goût d'apprendre, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants et des jeunes

Dans un premier temps sur les quartiers de Mermoz et la Duchère (où un PTEAC existe déjà), par la mise en commun des moyens des PTEAC, les résidences d'artistes des PCT, les enveloppes financières de la programmation DE sur ces territoires pour construire des parcours d'EAC à partir de projets qui articulent les temps scolaire et périscolaires

En visant, à terme, une dynamique de type PTEAC dans chaque QPV sur les temps scolaires et périscolaires

- En renforçant la place de l'école dans le partenariat culturel local
- En coordonnant les actions et moyens
- En mobilisant l'engagement des établissements culturels, en priorité dans les écoles et ALAE des quartiers prioritaires
- en prenant appui sur les structures culturelles et les dynamiques du territoire/quartier.



## **Volet santé et Prévention-sécurité**

Deux axes prioritaires se dégagent en matière de santé : l'articulation entre problématiques de santé du territoire et actions renforcées des équipes médico-scolaires, de la maternelle au collège, ainsi que la prévention des violences et des conduites addictives.

A noter, sur les questions de santé, malgré les diagnostics faisant ressortir sur les territoires des enjeux forts notamment sur le diabète et l'accès aux soins, la prise en compte de ces questions dans les projets éducatifs n'est pas systématique. Prévention de l'obésité, repérage et prise en charge des problématiques d'acquisition du langage, renforcement de la sensibilisation à la prévention sont les principaux sujets sur lesquels l'articulation entre équipes enseignantes et acteurs doit être renforcée, sur le modèle du PRE.

## **Gouvernance, ingénierie, observation et évaluation**

### **Gouvernance**

La gouvernance du Volet Education de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville s'intègre d'une part dans la gouvernance du PEDT, qui constitue, sur les quartiers, le volet Education du contrat, d'autre part, dans la gouvernance des projets de territoire.

A ce titre, la gouvernance du PEDT de la Ville de Lyon associe l'Education Nationale, la Métropole et la CAF.

Par ailleurs, l'Education Nationale a pointé dans ses différents travaux l'enjeu, réciproque, d'associer à ses instances de pilotage (réseaux REP et REP+, instances spécifiques aux écoles maternelles et élémentaires) les représentants de la mise en œuvre du volet Education sur ces territoires.

La participation des différents partenaires aux instances territoriales comme communales constitue un engagement au titre de la convention.

### **Ingénierie**

Le volet Education de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville implique un niveau d'ingénierie permettant le renforcement de la cohérence des interventions. Cette ingénierie reposait dans le précédent contrat sur les coordonnateurs PEL, intégrés aux missions territoriales, garantie d'une articulation optimale. Le maintien de cette ingénierie, indispensable à l'action, sera précisé dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du Volet.

### **Evaluation et observation, enjeu de pilotage et de gouvernance**

L'intensité des enjeux éducatifs qui se posent, l'accroissement des conditions de précarité économique pesant sur les enfants, impliquent de disposer des outils nécessaires pour piloter l'action au plus près et garantir l'intervention cohérente de l'ensemble des acteurs et institutions.

Evaluation et observation contribuent ainsi tant au pilotage qu'à la gouvernance du volet Education et impliquent de :

- Développer une démarche conjointe de bilans, diagnostics, évaluation, protocole d'échange de partage de données
- Associer les partenaires aux phases de diagnostic et d'élaboration de projets
- Fournir les données permettant d'assurer le pilotage, l'évaluation et l'observation des évolutions en cours, y compris dans leur dimension genrée, par exemple :
  - Suivi des moyens humains (ETP/remplacements/formation) engagés par l'Education Nationale
  - Suivi des effectifs selon le sexe, le quotient municipal (maternelle et élémentaire) et les taux de boursier (collège)
  - Suivi des orientations en fin de 3ème selon le sexe et la filière
  - Taux d'inscription aux ALAE
  - Outil de suivi des parcours PRE déployé depuis 2014

## Référentiel d'évaluation

Les partenaires s'engagent à participer aux travaux d'évaluation. La restitution annuelle de ces travaux sera réalisée dans le cadre des instances de gouvernance. Une base de référentiel d'évaluation a été travaillée par la Ville de Lyon. Ce référentiel sera discuté avec les partenaires du volet, et décliné, de façon collaborative, avec eux, en particulier dans l'établissement des indicateurs d'impact.

Le processus évaluatif soutiendra ainsi utilement l'élaboration détaillée du programme d'actions du Volet Education.

Rappelons que le processus évaluatif du Volet Education s'inscrit comme une partie pleine et entière de celui relative au PEDT et porte ainsi des liens avec celui de la mise en œuvre des rythmes scolaires. Les travaux seront conduits de façon mutualisée.

## Résumé des engagements des partenaires du Volet Education de la Convention Territoriale de Lyon du Contrat de Ville

Partenaires	Principaux engagements
<b>Ville de Lyon</b>	<p>Accompagner la scolarisation des enfants dès 2 ans sur les quartiers prioritaires</p> <p>Renforcer l'intervention des équipes médicosociales et l'adapter selon les problématiques de chaque territoire</p> <p>Recentrer les actions financées dans le cadre du programme de réussite éducative sur les actions individualisées d'accompagnement à la scolarité, et extension aux nouveaux quartiers prioritaires (par réduction progressive sur les « quartiers de veille »)</p> <p>Fixer un objectif au moins égal à la moyenne lyonnaise d'enfants inscrits en ALAE élémentaires et maternelles, avec mise en œuvre d'actions en direction des familles. Fixer un niveau de d'encadrement adapté dans ces ALAE</p> <p>Proposer des actions d'éducation à la santé en fonction des besoins identifiés dans chaque territoire en articulation avec les actions (Mission Santé) menées avec l'Education Nationale (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)</p> <p>Renforcer l'impact des actions de prévention de la violence à l'école et des conduites addictives.</p> <p>Travailler sur les périmètres scolaires et la mixité sociale des écoles</p> <p>Articuler et rendre lisibles les espaces de participation des parents</p>
<b>Education Nationale</b>	<p>Prioriser le remplacement systématique des enseignants absents dans les quartiers prioritaires</p> <p>Assurer la scolarisation des 2-3 ans</p> <p>Garantir l'articulation des enjeux du territoire et des projets éducatifs des équipes enseignantes</p> <p>Associer la Ville de Lyon aux instances de pilotage des réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+)</p> <p>Renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire en intégrant davantage les acteurs du territoire</p> <p>Renforcer l'accès aux stages de 3ème, et plus largement le Parcours avenir</p> <p>Mener à terme la réflexion partagée avec la Ville et la Métropole sur la mixité sociale et les périmètres scolaires</p>
<b>Préfecture/ DDCS</b>	<p>Prioriser le soutien à la vie associative sur les quartiers (ex FONJEP)</p> <p>Soutenir financièrement les projets et actions engagées et en particulier le PRE, les actions de prévention en direction des adolescents et des jeunes</p>
<b>Métropole de Lyon</b>	<p>Investissement et mixité sociale via les périmètres scolaires pour les collèves en REP+ et en REP.</p> <p>Participation au PEDT, initier des liens, en ce qui concerne les écoles et collèves, entre les politiques éducatives et sociales de la Métropole et le Projet éducatif de la Ville de Lyon.</p> <p>Mettre en place une gouvernance des différents acteurs intervenant auprès des collégiens.</p>
<b>CAF</b>	<p>Associer et mobiliser la CAF afin de renforcer les actions éducatives et de soutien à la parentalité sur les territoires présentant des manques dans le cadre du futur schéma métropolitain des services aux familles et plus particulièrement du nouveau CEJ (ALSH, y compris extrascolaire, actions sur les 11-17 ans)</p>

## VOLET PETITE ENFANCE

### Les enjeux de la Petite Enfance : les synergies à développer dans le cadre du contrat de Ville

La politique publique petite enfance est portée sur le plan national par la CNAF qui fixe au travers de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), **signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)**, les axes de développement et les moyens alloués pour une période donnée.

La COG 2013-2017 vise, sur l'ensemble du territoire national, la création de

- **100 000 solutions d'accueil** nouvelles dans les établissements d'accueil collectif
- **100 000 enfants supplémentaires** accueillis par des **assistantes maternelles**
- **75 000 places à l'école** pour des enfants de moins de 3 ans

En terme qualitatif, la COG est axée autour de :

- l'accessibilité pour les familles les plus modestes et la mixité sociale,
- le rééquilibrage territorial,
- la réponse aux besoins spécifiques des familles (accueil du handicap, accueil en horaires atypiques...),
- la prévention des discriminations,
- L'accompagnement à la parentalité.

Les CAF départementales mettent en œuvre ces orientations sur les territoires au travers de différents dispositifs, dont les plus connus sont le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et la Prestation de Service Unique (PSU).

Le présent volet Petite Enfance de la Convention Territoriale de Lyon du Contrat de ville 2015 2020 s'adosse et se réfère au Contrat Enfance Jeunesse en cours de renouvellement. Le CEJ participe, pour sa composante « petite enfance, au développement de l'offre Petite Enfance (création de place en EAJE, Relais d'Assistantes Maternelle, Ludothèques, Lieux d'accueil Enfants-Parents). Le CEJ permet également de cofinancer des emplois pour les postes de pilotage et de coordination. Le plan d'action détaillé du présent volet sera élaboré dans le cadre du son renouvellement.

L'action publique en faveur de l'accueil du jeune enfant est orientée vers deux enjeux majeurs de développement territorial :

- **Un enjeu socio-éducatif** pour la cohésion sociale et la lutte contre les inégalités car le vivre ensemble se construit dès la toute petite enfance :
  - les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont le premier lieu de socialisation et d'apprentissage du vivre ensemble pour l'enfant.
  - les EAJE conventionnés avec la CAF favorisent la justice sociale au travers d'une grille tarifaire adaptée aux ressources des Familles.
  - les EAJE permettent une réduction des inégalités (développement linguistique et émotionnel) notamment pour favoriser, dès le plus jeune âge, l'accès à la culture scolaire
  - Les EAJE sont aussi des lieux de rencontre et d'animation du quartier, associés, dans les quartiers prioritaires lyonnais, aux structures de développement social de proximité, voire intégrés au sein celles-ci, notamment les centres sociaux. Dans ces cas spécifiques, le travail d'accompagnement des familles se construit sur l'ensemble des secteurs d'intervention des centres sociaux, pour une cohérence globale, jeunes enfants, enfants scolarisés, adolescents, et parents.

- Un enjeu économique car :
  - trouver une solution de garde de leur jeune enfant constitue pour les familles et notamment les femmes un élément essentiel pour l'emploi, dans une reprise d'emploi ou dans un parcours d'insertion
  - Une offre d'accueil large et diversifiée est un atout d'attractivité du territoire dans le choix d'implantation des entreprises
  - La petite enfance est un secteur d'activité dynamique, qui offre des opportunités d'emploi et de création de PIB sur le secteur

Sur le territoire lyonnais, l'accueil du jeune enfant et l'accompagnement des familles s'articule de manière très transversale et contractualisée autour :

- des institutions partenaires (CAF, Métropole, Ecole de formation)
- des acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire et social (PMI<sup>7</sup>, CAMS<sup>8</sup>, CLSM<sup>9</sup>, ...)
- des acteurs locaux intervenant dans le champ socioéducatif (Centre sociaux, foyers de jeunes travailleurs, ACEPP Rhône, ...)
- des EAJE et structures municipales (RAM<sup>10</sup> et PAIPE<sup>11</sup>)
- des partenaires associatifs conventionnés qui gèrent des EAJE, des RAM, des ludothèques, des LAEP<sup>12</sup>, dont les centres sociaux, acteurs importants pour les projets de territoire des quartiers prioritaires,
- des directions expertes-thématiques municipales (DDT, handicap, emploi, Education, mairies d'arrondissement, prospective immobilière, ...)

**Dans ce contexte, le volet Petite Enfance de la présente Convention renforce la notion de synergie nécessaire entre la politique de la Ville et la politique Petite Enfance, décliné sur son volet opérationnel dans le Contrat Enfance Jeunesse.**

**Ceci d'autant plus que la circulaire CNAF n°2015-003 relative aux contrats de ville réaffirme les engagements et les contributions de la branche Famille dans le cadre des contrats de Ville. Ainsi, les CAF, principales partenaires des collectivités dans la conduite de la politique Petite Enfance déclinent sur chaque territoire les engagements de la COG en cohérence avec les objectifs des contrats de Ville.**

## Un diagnostic de territoire essentiel à une caractérisation des besoins petite enfance pour les quartiers prioritaires de Lyon

Parmi les éléments de diagnostic qui ressortent le plus sur les quartiers prioritaires, nous pouvons souligner les caractéristiques suivantes :

- Une couverture inégale des besoins d'accueil des moins de 3 ans par l'offre collective d'EAJE sur le territoire communal

---

<sup>7</sup> Protection Maternelle et Infantile

<sup>8</sup> Circonscription Actions Médicales et Sociales

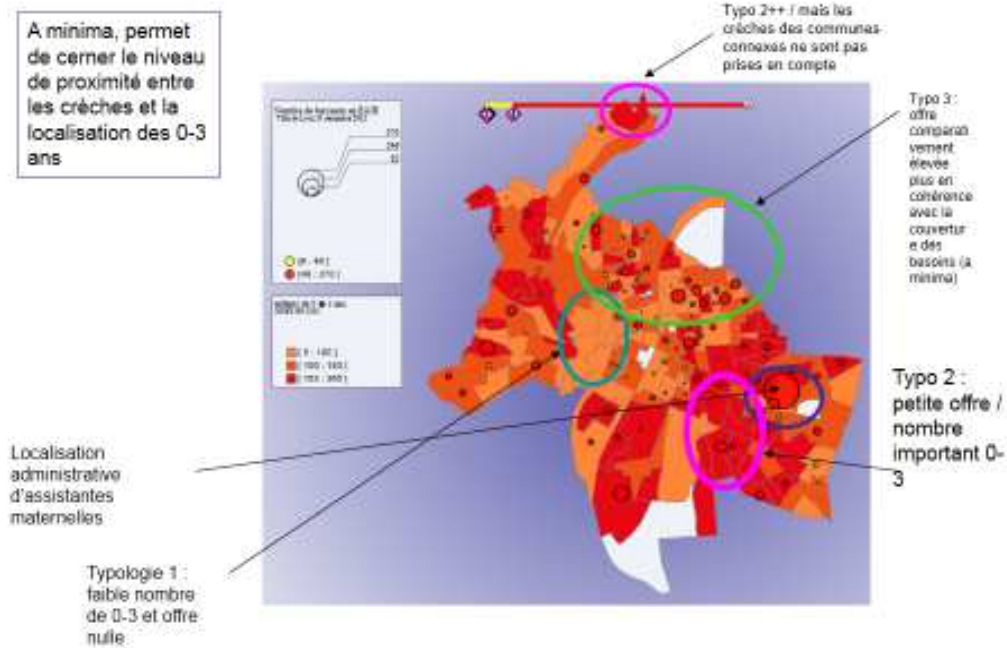
<sup>9</sup> Conseil Local de Santé Mentale

<sup>10</sup> Relais Assistantes Maternelles

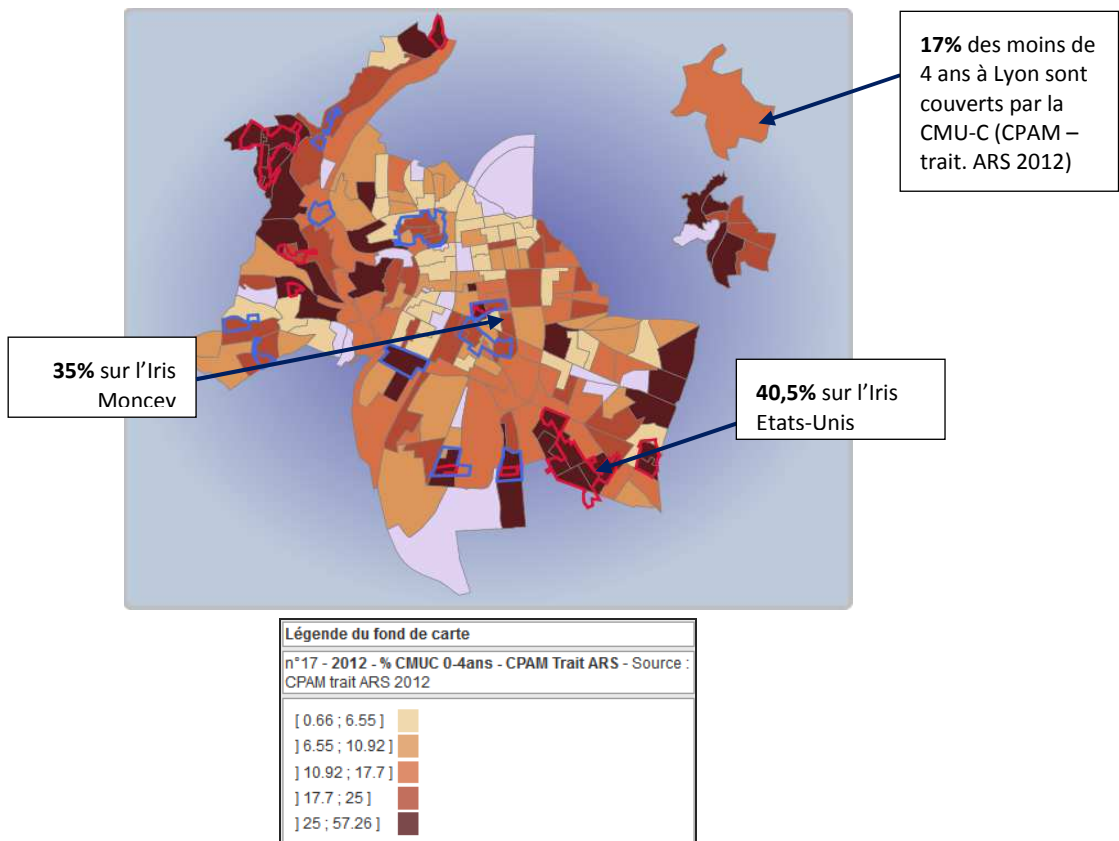
<sup>11</sup> Point Accueil Information Petite Enfance

<sup>12</sup> Lieu d'Accueil Enfants Parents

## Nombre d'enfants de moins de 3 ans et berceaux

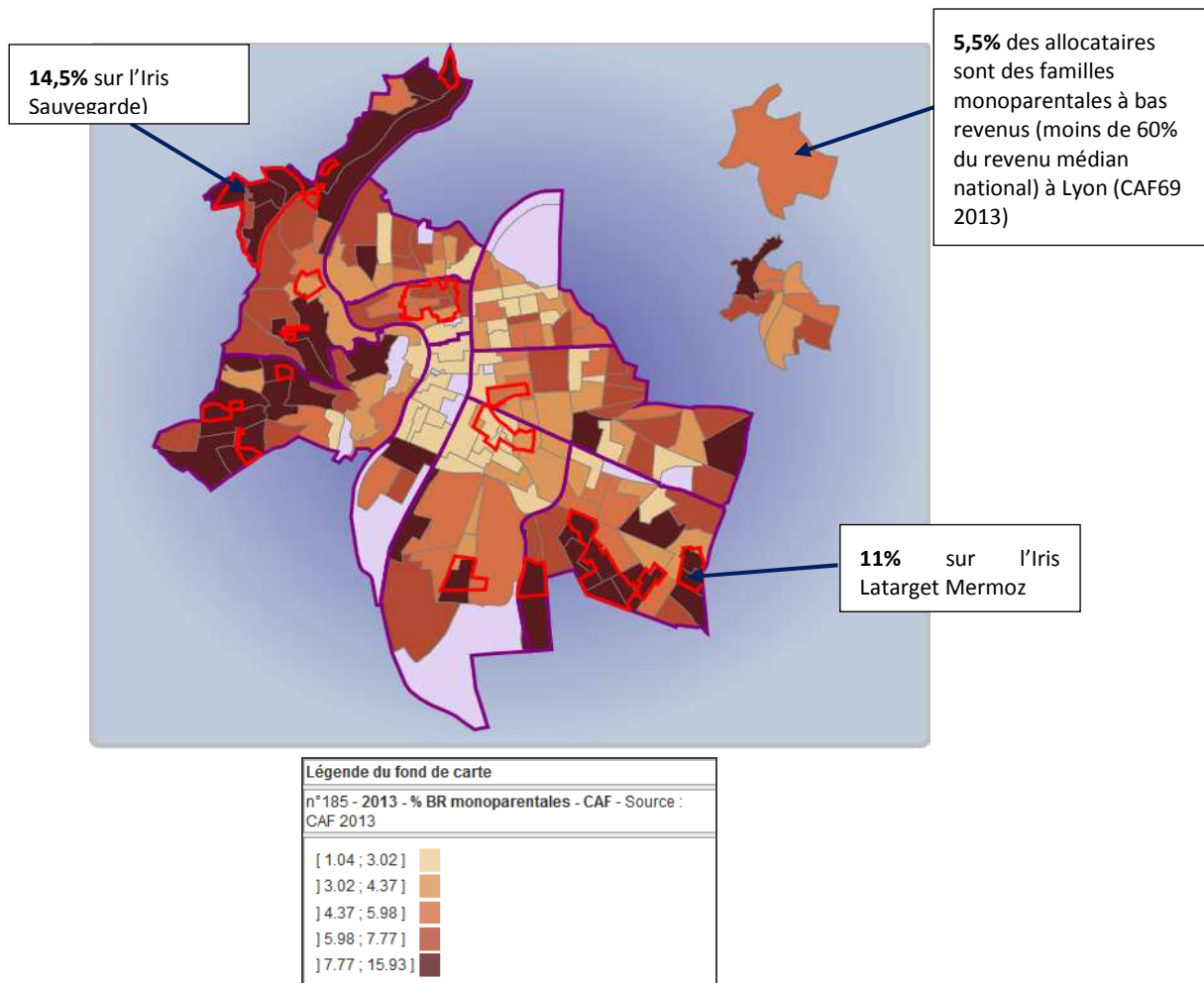


- Pour des enfants davantage concernés par la précarité dans l'ensemble de ses composantes, et que l'on peut illustrer par le taux des moins de 4 ans bénéficiant de la Couverture maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)



- Et une situation parentale d'éloignement à l'emploi (chômage, retrait du marché du travail, ...) associé à une part importante de familles nombreuses et ou monoparentales

Illustrons par la part des familles monoparentales à bas revenu parmi les allocataires de la CAF (2013) :



Les éléments de diagnostic font ainsi ressortir :

- **Un enjeu** en termes de modalités et de capacités d'accueil collectif des jeunes enfants **sur les quartiers prioritaires**. L'accueil collectif constitue un levier en termes de **socialisation** (de l'enfant et de sa famille) et de **prise en charge précoce des problématiques linguistiques éventuelles** (les quartiers prioritaires sont des quartiers majeurs d'accueil de populations migrantes)
- Un **enjeu spécifique** envers les familles et plus particulièrement les **mères**, dans la **lutte contre l'isolement** et en faveur de leur **insertion sociale et professionnelle**, impliquant des temps d'accueil adaptés des enfants, en termes de durée hebdomadaire, mais également d'évolution dans le temps, ou d'adaptation afin de permettre l'accès à une action d'insertion ou d'emploi par exemple
- Un enjeu **d'accompagnement à la parentalité simple** car la petite enfance est un moment fort dans la construction du lien parents enfant. Cette étape peut parfois être malmenée dans un contexte socio-économique fragile
- Enfin, deux distinctions complémentaires ressortent sur les quartiers prioritaires. D'une part la nécessité d'un accompagnement dans le processus de détachement mère/enfant et donc **d'appui à la parentalité** ; d'autre part le repérage de **problématiques de santé spécifiques**, par exemple des problèmes asthmatiques dans les crèches du 8<sup>ème</sup> arrondissement

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a mis en évidence une méconnaissance des dispositifs d'accueil petite enfance. Les questions de socialisation (différences culturelles et linguistiques) et d'accompagnement à la parentalité ont régulièrement été mentionnées par les habitants.



## Axes clés du volet Petite Enfance de la déclinaison de la Convention Territoriale du contrat de ville sur le territoire lyonnais

La Ville de Lyon, en partenariat avec la CAF, oriente les objectifs de son action publique Petite Enfance autour de la mixité sociale, de la prévention des discriminations, du rééquilibrage territorial, de l'accessibilité des modes d'accueil, notamment collectifs, pour les populations fragilisées sur le plan de l'emploi, de l'insertion socio-économique, de la parentalité, de la santé, ...

### Déclinaison sur les quartiers prioritaires des actions pilotées par la Ville de Lyon et dans le cadre du CEJ

A noter : une déclinaison détaillée sera précisée et validée conjointement dans le cadre de la démarche projet relative au renouvellement du CEJ (en cours).

La Ville de Lyon est engagée dans plusieurs actions qui contribuent très concrètement à la Convention Territoriale du contrat de Ville :

- L'offre **multi accueil** offre la possibilité à tous de solliciter un temps d'accueil adapté à sa demande au sein d'un établissement d'accueil collectif. Les enfants, selon les situations, peuvent être accueillis sur du temps plein, du temps partiel, voire même de manière occasionnelle et ponctuelle ;
- **La mise en place d'une grille de critères d'admission** transparente et communicable qui attribue des points en fonction de critères définis. Cette grille, validée dans le cadre du label Egalycité :
  - Permet aux familles en situation d'emploi d'accéder à un mode de garde
  - Favorise l'accès aux plus fragiles sur des temps d'accueil adaptés aux besoins identifiés
  - Maintient la mixité des publics accueillis
- **Le développement des PAIPE** (Point d'Accueil et d'Information Petite Enfance) dans chaque mairie d'arrondissement. Les PAIPE accompagnent les familles dans la recherche d'un mode d'accueil, au plus près de leurs besoins
- **Le développement de l'offre d'accueil sur des secteurs prioritaires (en lien avec les analyses de la CAF)**
- **La diversité de l'offre**, pour répondre au mieux à la diversité des besoins (accueil individuel/collectif)
- La mise en place de **dispositifs Passerelle entre les crèches et les écoles** pour accompagner les enfants et leurs parents dans l'entrée dans la scolarité (ex : classe passerelle, temps d'échanges et de découverte pour les enfants, réunions partenariales entre professionnels Petite Enfance et Education Nationale...)
- **L'accueil du handicap** dans les structures (appui méthodologique et technique du groupe ressource composé de médecin, psychologue, directrices de crèche et coordinatrices)
- **La mission de prévention médicosociale** par l'intervention de médecins, psychologues et orthoptistes
- **Les projets d'accueil de publics en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle (cf. MC les Dalhias - MC Carry – MC Chaudoudoux + LAEP)** – partenariat avec la MDEF et les opérateurs d'insertion du territoire
- **Les partenariats spécifiques avec les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** sur plusieurs territoires de la Ville, dans le cadre du travail en réseau des acteurs du secteur
- **La professionnalisation des équipes qui intègre l'évolution des publics et les enjeux de formation et d'accompagnement (analyse de la pratique et supervision** pour accompagner et soutenir les équipes dans l'accueil des familles)

## Les priorités du Contrat de Ville au titre du volet Petite Enfance

2 priorités sont identifiées au titre de ce volet.

Une réponse ajustée aux besoins de l'accueil du jeune enfant pour les familles des quartiers prioritaires

- Participation à l'animation et mobilisation des acteurs de terrain pour mettre en synergie les dispositifs précités. Face aux difficultés constatées sur les repères de la parentalité dans ces secteurs, le rôle des LAEP est renforcé.
- Maintien et renforcement des **places disponibles dites « d'urgence »** permettant prioritairement aux femmes de disposer d'une solution de garde afin de participer à des **actions d'insertion sociale ou professionnelle**. Ces places sont également assorties d'une vigilance de l'équipe sur l'impact parentalité, dont le détachement mère-enfant, et éventuellement d'un accompagnement des services sociaux. La mise en réseau des assistantes maternelles reste un point à renforcer et à travailler sur l'offre individuelle.
- Le renforcement de ces actions peut être envisagé par des financements fléchés et par la prise en compte de l'impact de ce type d'accueil sur les taux d'occupation dans l'analyse de la situation des structures ou des RAM.
- Suivi spécifique des problématiques de santé repérées au sein des crèches accueillant des enfants des quartiers prioritaires, en particulier sur les problématiques de poids (sur/sous poids) et d'asthme prégnants.

Les EAJE existants sur les quartiers prioritaires comprennent des centres sociaux, acteurs territoriaux majeurs auprès des familles et des enfants, et dont le travail en matière d'EAJE s'intègre pleinement dans l'ensemble des actions (accompagnement des fratries, des enfants dans le temps, de la parentalité, ...), et dont la CAF a souligné le rôle dans le cadre de sa convention au titre de la politique de la ville.

A ce titre, et dans le cadre de l'élaboration détaillée du prochain CEJ, une attention particulière sera donnée au maintien, et au renforcement si les besoins locaux le nécessitent, des modalités financières et de suivi des EAJE, permettant l'offre adaptée décrite ci-avant, et le lien avec les autres secteurs d'intervention des centres sociaux.

En matière d'EAJE sur les quartiers prioritaires, il convient en effet de moduler certains critères de suivi et que le temps de travail induit par l'accompagnement spécifique décrit soit pleinement reconnu. Un taux de fréquentation plus faible que sur un quartier où la majorité des parents sont biactifs peut en effet être constaté sur certains quartiers prioritaires, du fait des besoins spécifiques sur ces quartiers, ce qui ne doit pas pénaliser ces EAJE.

Des dispositifs spécifiques pour accompagner la transition Petite enfance/Ecole (en lien avec la scolarisation des moins de 3 ans - Volet Education)

Le service Petite Enfance est partie prenante de la classe passerelle mise en place au sein de l'école Fournier (8<sup>ème</sup>). L'objectif de réduction des inégalités par une scolarisation précoce implique un accompagnement adapté des besoins des enfants de cet âge, et du lien avec les familles.

Le Volet Education de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville prévoit la scolarisation des moins de 3 ans (acceptation de toute demande en quartier prioritaire). A ce titre, l'expérience du service Petite Enfance doit être un point d'appui fort en particulier sur :

- La prise en compte des besoins spécifiques des enfants de cet âge, notamment pour ce qui concerne l'alimentation et les besoins nutritionnels.
- La recherche de solutions variées (cf. actions listées précédemment) permettant de s'adapter aux plus près des besoins (articulations crèche/école sur les quartiers par exemple)
- L'accompagnement du processus de détachement mère-enfant
- Les questions linguistiques : une approche particulière et les jeux de langage qui favorisent l'épanouissement linguistique au service des apprentissages futurs et d'une relation à l'Autre confiante. (cf. Institut de la Petite Enfance – Boris Cyrulnik, Caen)



## Gouvernance, ingénierie, et évaluation

### Gouvernance

La gouvernance du Volet Enfance de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville, au même titre que le Contrat Enfance Jeunesse (CAF), s'intègre dans la gouvernance du Projet social et Educatif de la Ville de Lyon qui s'appuie sur les partenaires locaux de la Petite Enfance. L'animation de ce projet social est notamment assurée au niveau des arrondissements par des temps d'échanges et de coordination qui réunissent les acteurs associatifs, municipaux et institutionnels (CAF et Métropole), chacun sur leur domaine d'expertise.

Cette animation territoriale concertée permet de définir collectivement les axes d'interventions opérationnels qui permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Plus globalement, le volet Petite Enfance de la Convention Territoriale de Lyon sera intégré à la gouvernance globale à l'échelle ville d'une part et au pilotage des projets territoriaux d'autre part.

### Ingénierie

L'ingénierie des actions de la Convention Territoriale de Lyon et du Contrat Enfance Jeunesse s'appuie sur un travail de coordination globale.

Cette coordination est assurée dans sa dimension territoriale par six coordinatrices (Direction de l'Enfance de la Ville de Lyon) qui interviennent auprès des structures sur l'ensemble des territoires, soit en management direct, soit en partenariat étroit avec les partenaires associatifs. Celles-ci seront les interlocutrices dédiées des équipes territoriales politique de la ville.

A cela s'ajoute une coordination transversale de la politique municipale Petite Enfance qui s'inscrit dans une logique de thématiques et garantit la cohérence de l'intervention publique sur l'ensemble du territoire de la ville.

La Caf pour sa part assure une animation d'ensemble des coordinateurs Petite Enfance du département.

### Evaluation

L'évaluation des objectifs spécifiques déclinés plus haut s'inscrit dans une perspective d'observation des indicateurs et de suivi de leur évolution.

- Données relatives à la sociologie des territoires
- Données relatives aux besoins d'accueil des familles, collectées au niveau des arrondissements dans les PAIPE, dans le cadre de l'Observatoire de la demande
- Données relatives à l'activité des structures et aux publics accueillis

Les données relevées et analysées font l'objet de bilans réguliers, partagés avec l'ensemble des partenaires impliqués et permettent l'ajustement éventuel des actions menées.

Dans le cadre de la Convention Territoriale, une approche infra-territoriale des besoins et de l'offre sera déployée.

## VOLET CULTURE

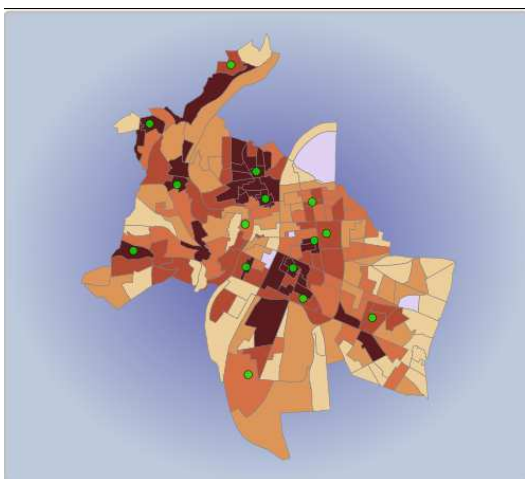
### Introduction et orientation stratégique du volet culture

Ce nouveau cadre de travail sera à mettre en œuvre dans un contexte en profonde transformation (cadres institutionnel, économique, social) qui appelle un certain nombre d'évolutions nécessaires.

Il s'appuie cependant sur une histoire locale liant culture et politique de la ville, les contributions de différents dispositifs de travail et de concertation, et des orientations institutionnelles portées par les signataires du Contrat de ville

#### - **Une histoire :**

La Ville de Lyon a, de longue date, positionné les cultures, les arts, les patrimoines au cœur de sa politique de la ville, au regard des impacts positifs sur le développement des personnes et des territoires : 1996 création d'une thématique culture, 2004 première charte de coopération culturelle, 2005 création de la mission de coopération culturelle, 2010 articulations culture/développement durable. Aujourd'hui, c'est une communauté de coopération de plus d'un millier de personnes qui est mobilisée sur le volet culture de la politique de la ville à Lyon



En atteste la mobilisation par les lyonnais des bibliothèques municipales de Lyon : un point d'appui fort d'accès à la culture, 17% des abonnés de la BML résident dans un quartier CUCS à fin mars 2013, soit autant que la part de population habitant dans les quartiers.

En vert, la localisation des bibliothèques lyonnaises

Légende de la couleur de fond	
n°78 - Rapport total abonnements / population 2009 (Source : BM 2013 - Insee RP 2009)	
[ 3.66 ; 8.76 ]	Orange clair
] 8.76 ; 10.63 ]	Orange
] 10.63 ; 12.87 ]	Orange foncé
] 12.87 ; 15.08 ]	Rouge
] 15.08 ; 26.82 ]	Marron

- **Les contributions de groupes de travail thématique (diversité, environnement, partage de connaissances) et des commissions culture des territoires prioritaires.**
- Des défis issus de la concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 :
  - Mixité sociale, vivre ensemble, lien social, la convivialité, cultures, l'ouverture vers les autres
  - Emploi, Jeunes et emploi
  - Publics fragiles
  - L'amélioration du cadre de vie, rénovation, propreté
  - Participation habitants et des jeunes
  - Les commerces
  - L'école, éducation et culture
  - Les lieux de convivialité

Les attentes dominantes restent autour de la mixité sociale et culturelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les relations intergénérationnelles.

#### • **Des orientations institutionnelles :**

Pour la ville : 3 thématiques transversales prioritaires : la jeunesse, l'égalité et la prévention des discriminations, le développement social local

Pour la Métropole : le volet culture du Contrat de Ville Métropolitain

Pour l'Etat : La convention interministérielle Culture/Ville, la lettre de cadrage Culture de la Préfecture du Rhône, la circulaire du Ministre de la Ville aux Préfets et Drac du 1<sup>er</sup> juin 2015

**D'une manière générale, la mobilisation du droit commun et la participation citoyenne sont positionnés au cœur du nouveau Contrat de Ville et de sa nouvelle géographie prioritaire regroupant Quartiers Politique de la Ville QPV et Quartiers de Veille Active QVA.**

- **Une présentation, pour validation par la communauté de coopération culturelle, aux journées « Nos cultures de la Ville » de juin 2015.**

L'ensemble de ces éléments construit la proposition de trame stratégique et propositions d'engagements opérationnels pour le volet culture du nouveau Contrat de Ville.

**Le cadre de travail proposé par le nouvel agenda 21 de la Culture « Culture 21 : Actions » peut être considéré comme un cadre de référence car définissant les responsabilités et améliorations nécessaires des acteurs et des politiques culturels pour contribuer à la construction de la ville durable dans toute ces dimensions humaines et urbaines.**

**La stratégie générale du volet culture de la convention Territoriale de Lyon du Contrat de Ville consiste à :**

- **Accompagner par la culture le développement des QPV et QVA et de leurs habitants en s'appuyant sur des Projets Culturels de Territoire. Cette contribution en direction des territoires est prioritaire,**
- **Créer les conditions de la mise en relation entre acteurs et de la coopération sur projets,**
- **Faire monter en compétences une communauté large de travail et améliorer, en continu, la prise en compte de thématiques, adossées aux questions culturelles et artistiques, et contribuant à plus de cohésion urbaine et sociale et à un développement durable de la cité,**
- **S'appuyer sur les « droits communs » de la culture et en particulier sur le réseau des établissements culturels dans le cadre de la Charte de coopération culturelle,**
- **Améliorer la participation citoyenne à tous les niveaux de travail,**
- **Préciser de nouvelles modalités de travail entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon**

Les **Projets Culturels de Territoire** seront à finaliser en juin 2016, pour les QPV et les QVA. Ils sont élaborés dans le cadre des Commissions Culture Territoriales, en cohérence avec les Projets de Territoire. Ils feront l'objet d'information/contribution/validation par les Conseils citoyens. Dans les quartiers en Renouvellement Urbain, un volet culture de leur accompagnement sera intégré aux conventions. L'engagement sur les territoires prioritaires reste le cœur du volet.

**Une amélioration en continu de la communauté de coopération culturelle à toutes les échelles d'intervention (quartier/ville/projets/thèmes/réseaux), au-delà du nécessaire engagement dans les territoires, est attendue sur des grands principes d'action, des thématiques et des publics :**

**Des grands principes d'action :**

- **Améliorer la participation citoyenne et renforcer le « pouvoir d'agir culturel » des habitants**
- **Promouvoir et agir à la fois pour l'égalité, la prévention des discriminations et la prise en compte des diversités**
- **Partager informations et connaissances**

**Thématiques de travail et publics prioritaires :**

- **Contribuer aux dispositifs éducatifs et mieux articuler à l'échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs**
- **Prendre en compte les problématiques environnementales et végétales**
- **Construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations**
- **Intégrer les perspectives et outils numériques**
- **Prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, les seniors.**

## Déclinaison des grandes orientations sur ces principes d'action, thématiques et publics prioritaires

### Développer la participation citoyenne

- Développer les dispositifs d'information : site internet Polville, lettre « Nos cultures de la Ville »
- Maintenir et développer les dispositifs de travail partagés sur les territoires et les thématiques (diagnostic, échange information, accompagnement initiative, co construction d'action, évaluation)
- Articuler ces dispositifs avec les conseils citoyens sur chacun des QPV
- Créer un club d'habitants pour la culture
- Maintenir les journées « Nos cultures de la ville »
- Développer la présence sur les réseaux sociaux

### Développer les démarches complémentaires Egalité LCD Diversités

- Promouvoir l'égalité et prévenir les discriminations
- Porter une attention soutenue aux diversités liées aux origines, aux pratiques religieuses, sociales, territoriales, de genre, ainsi qu'aux handicaps
- Définir et partager notre socle de valeurs (Solidarité, Liberté, Fraternité...)
- Favoriser la mise en relation interculturelle aux échelles de travail
- Partager des connaissances sur certaines thématiques (Mémoires, Laïcité, Religions,...)
- Utiliser les nouveaux médias
- Travailler sur l'accueil, l'hospitalité

### Partager les connaissances

- Travailler ce sujet sur un angle méthodologique partout où c'est possible, chercher à croiser savoir-faire, savoirs populaires, recherches, points de vue d'experts
- Valoriser la transmission de savoirs à tous les niveaux en s'appuyant sur des bénévoles engagés ou des professionnels militants : dans un centre social, à l'école, dans une association, dans une institution culturelle, à l'occasion d'une fête de quartier, dans un projet culturel participatif, etc.
- Toujours partir d'une problématique locale, d'envies d'habitants, de besoins pour un territoire et aller chercher ensuite des ressources dans d'autres territoires, dans la ville, dans l'agglomération voire au-delà

### Education

- Mieux articuler politiques culturelles territorialisées et politiques éducatives territorialisées
- Tendre, sur tous les QPV, vers des dispositifs similaires aux PTEAC élargis à tous les temps éducatifs
- Mobiliser 20 à 30 % des offres/services des établissements culturels en direction des écoles des QPV et QVA, dont dispositifs de type « Mon patrimoine et moi », « Musiciens intervenants », ...
- Mobiliser les ressources culturelles pour les initiatives d'éducation populaire
- Faciliter l'accès des jeunes des QPV/QVA aux filières culturelles de l'enseignement supérieur

### Eco responsabilité / Végétal

- Continuer à améliorer les dimensions écoresponsables dans les projets
- Favoriser les projets Art/végétalisation dans les espaces publics
- Favoriser les actions et manifestations pluridisciplinaires

## Economie

- Mobiliser les moyens de droits commun
- Mobiliser des financements nouveaux ou alternatifs
- Favoriser la mutualisation de moyens
- Maintenir des micros soutiens aux initiatives

## Numérique

- S'appuyer sur les ressources numériques dans toutes les démarches et projets (Participation, ...)
- Développer la présence sur les réseaux sociaux et les nouveaux médias
- Eduquer à la lecture critique des contenus
- Expérimenter des laboratoires de Fabrication

## Publics – Jeunes

- S'appuyer sur la stratégie et les orientations en cours de définition de la Ville
- S'appuyer sur les ressources existantes pour orienter l'action : MJC, MIC, Equipements culturels, associations
- Mettre en relation avec les partenaires jeunesse (Education populaire, insertion, ...)
- Mieux identifier les pratiques culturelles de jeunes (média, numérique, danse, ...)
- Valoriser et accompagner les initiatives et pratiques de jeunes

## Publics – Insertion Sociale et professionnelle

- Développer les supports artistiques et culturels pour dynamiser les parcours d'insertion sociale et professionnelle (participants PLIE, Demandeurs d'emploi longue durée (DELD), jeunes inscrits à la Mission Locale, Travailleurs Handicapés, bénéficiaires RSA, ...)
- Prioriser les 16/25 ans, les bénéficiaires du RSA
- Evaluer l'impact des actions sur chaque parcours individuel
- Essaimer les bonnes pratiques

## Publics – Séniors

- Prendre en compte les séniors issus de l'immigration
- Travailler la question du bénévolat par des jeunes retraités avec le levier culturel
- Développer des projets culturels dans un cadre de prévention globale en santé mentale

### **La mobilisation des « droits communs » de la culture**

La mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville par les signataires doit rester effective. C'est une source nécessaire de soutien aux initiatives, aux expérimentations et aux projets.

La mobilisation des droits communs de la Culture des signataires du Contrat de Ville ayant des compétences culturelles (Ville de Lyon, Métropole de Lyon) se fait par la territorialisation et l'adaptation de politiques, de fonds d'intervention, d'établissements, d'événements, d'équipes, d'actions, de services culturels, artistiques et patrimoniaux soutenus par des moyens publics humains, techniques et logistiques, financiers publics.

Cette mobilisation se fait au nom du service public de la culture.

En particulier, les établissements et événements culturels, artistiques et patrimoniaux, fortement soutenus, formaliseront leurs engagements sur les territoires, les principes d'action, les thématiques et publics prioritaires dans le cadre d'une nouvelle charte de coopération culturelle pour la période 2016 à 2020.

Cette mobilisation des droits communs de la culture fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'ensemble des signataires de la convention.

## VOLET SANTE

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (OMS 1945). La charte d'Ottawa (1986) établit que la bonne santé est une ressource pour le développement social, économique et individuel. « Il s'agit de construire du bien-être sur un territoire ».

La santé est une thématique multidimensionnelle; elle s'inscrit au sein des domaines de l'action sociale, de la prévention de la délinquance, du sport, de l'habitat, des déplacements urbains, de la culture, de la lutte contre les discriminations, de l'emploi et de l'environnement.

Plusieurs enjeux structurent le volet santé de cette convention :

La Ville de Lyon a fait le choix d'élaborer et de signer un **Contrat Local de Santé/CLS** pour répondre à l'enjeu de l'état de santé dégradé, essentiellement des habitants des quartiers prioritaires ; il permet de coordonner l'action des différents intervenants locaux et d'amplifier l'efficacité des actions pour les publics les plus fragiles.

Si **l'Agence Régionale de Santé** est l'un des signataires du CLS de Lyon, elle l'est également du Contrat de ville métropolitain et de cette convention Territoriale.

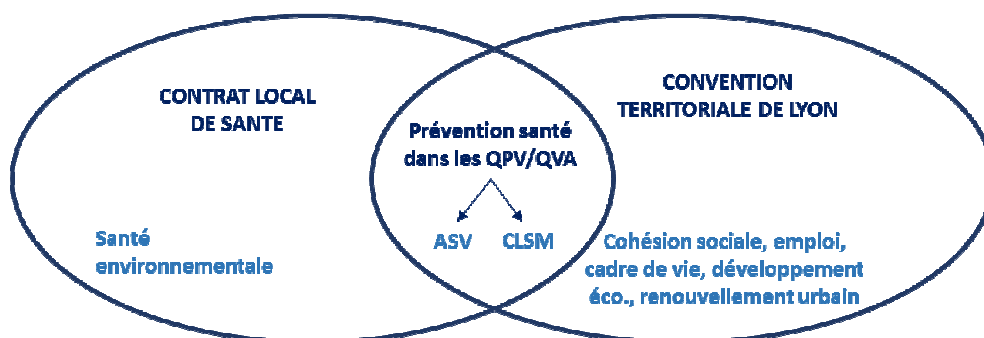
Un autre partenaire, la **Métropole de Lyon**, est un futur signataire potentiel du CLS de Lyon, ayant intégré un volet santé au sein de son contrat de ville métropolitain.

**L'Etat**, conformément à la réforme de la Politique de la Ville/PDV, soutiendra la démarche en santé sur tous les territoires de la politique de la ville de Lyon, avec un soutien technique sur les territoires en veille active et l'étude potentielle de financements (sous réserve de crédits disponibles) pour des actions en Quartiers Politique de la Ville/QPV.

La démarche **Atelier Santé Ville/ASV** est réaffirmée y compris dans les quartiers de veille active.

Afin de mieux comprendre l'articulation entre le CLS, ce volet santé de la convention Territoriale et les ASV, voici un schéma :

### Articulation entre CLS et Convention Territoriale politique de la ville



Le déploiement de **l'Observatoire de la Santé des Lyonnais**, créé il y a 4 ans, permet de mesurer les inégalités sociales et territoriales de santé et ainsi tendre vers leur réduction par la mise en œuvre d'actions prioritaires sur les territoires au regard des données.

Les projets de deux **maisons de santé pluri-professionnelles** sur les quartiers de Mermoz et des États-Unis (8<sup>ème</sup> arrondissement) doivent être concrétisés.

Enfin, nous serons attentifs au projet de loi sur la Santé en cours, qui pourrait impacter ce volet santé.

## LE DIAGNOSTIC

Si nous constatons un état de santé des lyonnais globalement satisfaisant, les disparités locales demeurent, notamment en termes d'accès aux droits de santé et aux soins.

### Des indicateurs favorables

En 2014, 90 % des lyonnais seraient très ou plutôt satisfaits de leur état de santé. Ce chiffre passe à 82 % pour les habitants des territoires prioritaires (Enquêtes Écoute Habitants conduites chaque année par la Ville de Lyon).

- Un **taux de mortalité inférieur** à la moyenne nationale (7/1000 h en 2009, 8,6 en France). A Lyon comme au national, les décès sont représentés pour 70 % par des personnes âgées de plus de 75 ans.
- Un taux de **mortalité prématurée** (personnes décédées avant 65 ans) **moins lourd** : 17,8% en 2009 contre 20,5 % à l'échelle nationale.
- L'analyse des causes de décès offre une vision résumée des enjeux épidémiologiques; comme au niveau national (29,6%), les cancers représentent la première cause de mortalité à Lyon (28% des décès) suivies par les maladies cardiaques et celles concernant l'appareil circulatoire.
- **Très peu d'accidents** (notamment de transports) chez les jeunes, car ils se déplacent plus à pieds ou en transports en commun qu'en voiture
- En 2012, 13,6% des assurés sociaux du régime général lyonnais sont en **Affections de Longue Durée** (ALD) et 15,8% en France. Celles-ci renseignent sur la part d'habitants souffrant d'une maladie chronique déclarée (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, affection psychiatrique, insuffisances respiratoires...)

Si la santé des lyonnais apparaît ainsi plutôt bonne par rapport à la moyenne nationale, il existe néanmoins des variations et inégalités en matière de santé qui ont pu être mises à jour dès 2011 grâce à l'Observatoire de la santé des lyonnais (analyses partagées à partir de cartographies à l'échelle IRIS qui maillent la Ville en 185 territoires).

### Des indicateurs à améliorer

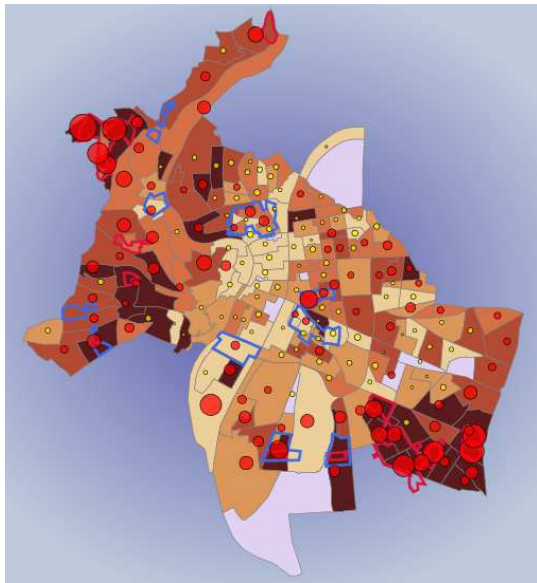
Les **territoires** où les habitants cumulent **des difficultés sociales** présentent des problématiques spécifiques de santé :

- Une **faible déclaration de médecins traitants** dans les quartiers à forte mobilité résidentielle (bas des Pentès de la Croix-Rousse, Moncey, Guillotière)
- Une **consommation**, plus importante que la moyenne de Lyon, de médecins généralistes **et moins importante de médecins spécialistes** dans les quartiers prioritaires par rapport à la moyenne lyonnaise, sauf dans les quartiers anciens (Pentès Croix Rousse, Moncey Voltaire et Guillotière) où les taux de consommation sont les plus bas.
- Un **taux d'ALD (Affection Longue Durée) élevé** dans les quartiers populaires (16,4% à la Duchère, 16,7% à Mermoz, 19,5 % aux États Unis, Lyon : 13,6%). Cet indicateur confirme le risque sanitaire accru auquel est exposée la population des quartiers précaires.
- Un **fort taux de patients sous traitement antidiabétique** (au moins 3 ordonnances) à la Duchère, à Mermoz et aux États Unis : entre 5,1 à 5,4 % ; à Lyon il s'élève à 2,9 %; idem pour le **traitement insulinique** : si le taux de patients lyonnais est de 0,8 %, il atteint 1,4 % à la Duchère, 1,5 % aux États Unis et 1,8 % à Mermoz.

Les quartiers prioritaires montrent une coprésence forte entre :

- **Taux de prescription de médicaments antidiabétiques**, indicateur de vulnérabilité en termes de santé, fortement corrélé à la précarité et **taux de prescription de traitement insulinique**, indicateur d'un état de santé dégradé avéré.





Légende de la couleur de fond	
n°28 - 2012 - % Diabète - CPAM Trait. ARS (Source : CPAM - ARS 2012)	
[ 1.18 ; 1.89 ]	
] 1.89 ; 2.27 ]	
] 2.27 ; 2.97 ]	
] 2.97 ; 3.87 ]	
] 3.87 ; 6.71 ]	

légende des cercles	
n°40 - 2012 - % Insuline - CPAM Trait. ARS (Source : CPAM - ARS 2012)	
[ 0.45 ; 0.83 ]	
] 0.83 ; 2.11 ]	

Légende :

QPV : périmètres rouges

QVA : périmètres bleus

- Entre **taux d'ALD**, taux de personnes ayant un **traitement antidiabétique**, taux de bénéficiaires de la CMU-Complémentaire et part de la population **sans aucun diplôme**.
- Les quartiers prioritaires présentent une coprésence forte entre taux d'ALD élevé et Faiblesse du capital culturel<sup>13</sup>



Légende de la couleur de fond	
n°13 - 2012 - % ALD - CPAM Trait. ARS (Source : CPAM - ARS 2012)	
[ 7.56 ; 10.75 ]	
] 10.75 ; 11.83 ]	
] 11.83 ; 13.57 ]	
] 13.57 ; 15.9 ]	
] 15.9 ; 37.16 ]	

légende des cercles	
n°74 - 2010 - Taux Pop non scolarisé 15 ans ou plus sans Aucun diplôme 2010 (Source : INSEE RP 2010)	
[ 0 ; 11.16 ]	
] 11.16 ; 48.13 ]	

Légende :

QPV : périmètres rouges

QVA : périmètres bleus

Deux configurations ressortent toujours :

- Les quartiers prioritaires présentant des indicateurs forts de cumul de précarité, mais avec une relative homogénéité de la situation de la population, par exemple la Duchère, Mermoz, États-Unis, Cités Jardins ont une forte coprésence spatiale entre niveau élevé d'ALD et faiblesse relative du capital culturel

<sup>13</sup> Capital culturel : Mesure les ressources non monétaires disponibles pour le territoire et sa population. Approche de la capacité à mobiliser réseaux, dispositifs, ... Indicateur : Part des 15 ans et plus non scolarisés et sans aucun diplôme.



- Les quartiers de veille active (Pentes Croix-Rousse, Moncey Voltaire, Guillotière) plutôt situés en-dessous de la moyenne lyonnaise pour le taux d'ALD se caractérisent par un capital culturel plus élevé et une hétérogénéité beaucoup plus forte de la population. Sur le capital culturel, les deux extrêmes sont fortement représentés : absence de diplôme, diplôme du supérieur long

Autres constats :

- Une **sous-mobilisation** du dispositif organisé de **dépistage du cancer du sein** (25% à Mermoz ou Cité Jardin contre 33,5% pour Lyon)
- Une **hausse** de 15 % de **l'asthme chez les enfants** résidant à proximité du trafic routier (INVS/2011) ; en 2012 des niveaux plus élevés de prescription de médicaments contre l'asthme<sup>14</sup> : Mermoz = 5,3%, États-Unis = 5,2%, Duchère = 4,8%, Lyon = 3,5%.
- Un risque important de **pénurie** à terme de **médecins** : diminution du nombre de médecins et départ en retraite. Outre le 4ème qui est l'arrondissement de Lyon le plus préoccupant, vient ensuite le 8ème :
  - 61 médecins pour 100 000 habitants (moyenne de Lyon : 80; 86 à Lyon 9ème)
  - 56% des médecins ont au moins 55 ans et 27 % ont au moins 60 ans avec un âge moyen en de 54 ans<sup>15</sup>

Pour affiner la compréhension des inégalités territoriales et sociales de santé, nous vous invitons à consulter le rapport de *l'Observatoire de la Santé des Lyonnais 2013* sur internet<sup>16</sup>.

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a rappelé les difficultés d'accès aux soins à la fois pour des raisons financières mais aussi par la perception d'un manque de médecin (non remplacement des départs à la retraite).

## ORIENTATIONS DU VOLET SANTE

### Axes stratégiques et typologie d'actions associées

Il s'agit de :

Maintenir la dynamique de réduction des inégalités territoriales dans l'accès aux soins :

La note sur les blocages dans l'accès aux droits et aux soins de septembre 2013, la journée sur l'accès aux soins organisée par la Ville de Lyon en octobre 2014<sup>17</sup> nous donnent de nombreux leviers :

- Condition d'accueil du public, actions « allers vers » et médiation : actuellement sur les 8è et 3è arrondissements, voir les possibilités de la développer sur les quartiers prioritaires
- Continuité des soins dans le cadre du lien ville/hôpital
- Simplifications administratives

et des axes transversaux : l'interculturalité, l'interprétariat et la place de l'utilisateur.

L'organisation d'une demie journée en 2015 ou 2016 avec les directeurs/responsables concernés par un de ces axes (Etat, ARS, CPAM et CARSAT, HCL, Métropole<sup>18</sup>) rendra opérationnel cet objectif en lien avec les ASV Duchère, Moncey Voltaire, Guillotière, Pentès de la Croix Rouse, Mermoz et Etats Unis.

<sup>14</sup>au moins 3 ordonnances annuelles

<sup>15</sup>source étude sur la démographie des médecins généralistes en région Rhône Alpes, sept 2012/ URPS médecins

<sup>16</sup> Voir : <http://vlko.org/indexSante.html>

<sup>17</sup> Les documents sont disponibles sur [www.polville.lyon.fr](http://www.polville.lyon.fr) (thématique Santé)

<sup>18</sup> Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Hospices Civils de Lyon

Renforcer les actions sur le bien-être et la promotion de la santé :

Notre intervention se situe en priorité sur la

- prévention de l'obésité et promotion de l'activité physique (*lien avec les volets Education et Sport*)

**Action** : alimentation – nutrition et activité physique tout au long de l'année auprès des habitants de tous âges, et actions sur les déterminants de santé pour adapter l'offre d'activité physique aux besoins à la Duchère (Collectif santé de l'ASV Duchère)

**Action** : Alimentation – nutrition et activité physique auprès des jeunes et des parents dans le cadre des actions *Bien-être et santé des jeunes* de l'ASV Moncey Voltaire Guillotière et dans le cadre du collectif Duchère

- les rythmes de vie : (lien avec le volet Education),
- la lutte contre l'isolement (Pentes de la Croix Rousse, Etats Unis, Duchère, Moncey Voltaire, Guillotière) et
- la santé mentale dont la poursuite des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM des 1<sup>er</sup> 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements).

Maintenir l'offre de soins de proximité:

La création et l'ouverture de 2 maisons de santé pluri-professionnelles sur les quartiers de Mermoz et des États-Unis, permet de répondre d'une part aux difficultés d'accès aux soins et d'autre part, aux besoins des professionnels de santé qui s'engagent à exercer dans ces quartiers prioritaires.

Valoriser le travail des 6 quartiers en ASV : Pentes de la Croix Rousse, Moncey Voltaire, Guillotière, Mermoz, Etats Unis et Duchère et adapter l'ingénierie à l'évolution de la géographie prioritaire

Si nous voulons poursuivre l'amélioration de l'état de santé de ces habitants ; cette démarche qui a montré son efficacité, doit poursuivre ses missions de fortes mobilisation du droit commun et d'effets levier du travail en réseau, notamment en formalisant les liens inter-structures et les formations interdisciplinaires (*lien avec le volet Education, Sport et Culture*).

Le « travail en mode projet autour d'une entrée territoriale » du volet Développement Social Local rejoint tout à fait la méthodologie mise en place par les ASV de Lyon.

Les **13 groupes techniques ASV** élaborés dans le cadre du CUCS doivent évoluer de manière à prendre les besoins des nouveaux quartiers prioritaires.

Renforcer les démarches participatives :

Cette démarche a porté ses fruits par :

- la mise en place sur Mermoz d'actions de prévention (alimentation, diabète) avec les membres d'associations locales, en lien avec les partenaires des ASV de Mermoz
- la mobilisation début 2015 de nouveaux membres de Conseils de quartiers pour la co-analyse des données de l'observatoire santé. Par leur proximité avec les habitants, leur connaissance fine du quartier, leur force de propositions, ils sont progressivement à même de participer à l'élaboration de programmes de prévention et/ou d'être co-auteur d'actions de sensibilisation auprès de leurs concitoyens
- les projets santé co-construits avec les habitants dans le cadre du Collectif santé des Pentes (ASV Pentes) et du Collectif Santé Duchère (ASV Duchère)
- les actions co-construites avec les jeunes dans le cadre des ateliers « Bien-être et santé » (ASV Moncey Voltaire Guillotière).

## Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé

Le CLS de Lyon a été approuvé par le Conseil municipal de Lyon en janvier 2015.

La signature entre la Préfecture du Rhône, l'ARS, la CPAM, les HCL et les 3 centres hospitaliers en psychiatrie permet de partager les constats en matière d'inégalités territoriales et environnementales de santé et de mobiliser les services de droit commun.

### Prise en compte des axes transversaux et liens avec les autres volets

Le volet santé est à articuler avec des thématiques transversales comme la Jeunesse, la Lutte contre les discriminations et l'Égalité femmes/hommes, et en particulier avec les volets Educatif, Sport, Prévention de la délinquance, Culture et Développement Social Local.

### La jeunesse

S'il s'agit ici d'accompagner les jeunes, porteurs d'initiatives, il est nécessaire dans un premier temps, de les accompagner mais aussi de développer les compétences des professionnels et des bénévoles des associations, avec l'objectif de : **Prévenir et diminuer les conduites à risques** (lien avec le volet Prévention/sécurité).

La Ville de Lyon entend poursuivre le soutien à ses partenaires et à des ateliers ASV.

Cela permet :

- Une communication et une complémentarité des actions entre les opérateurs
- Une amélioration des connaissances des adolescents sur les conduites à risque et sur l'offre de soins, avec des messages de prévention novateurs et efficaces construits à partir de leurs réalités
- Une montée en compétences des professionnels des secteurs sociaux et éducatifs (MJC, associations, service médico-social scolaire des collèges) sur les questions santé/jeunes et la mise en œuvre de nouvelles actions sur cette thématique.

**Actions** : Espace Santé Jeunes, Maison des Adolescents, Prévention par les jeunes et Gonambules/Avenir Santé, Ateliers « Bien-être et santé de jeunes »

**Indicateurs Jeunesse** : Nombre de jeunes selon le sexe, accueillis aux entretiens d'écoute de l'Espace Santé jeune/ESJ, et à la Maison des Adolescents, nombre de jeunes accueillis pour des problèmes de conduites à risque lors des entretiens à l'ESJ

### L'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations

Les femmes constituent des actrices majeures des transformations sociales positives pour les quartiers. Or, elles sont presque « invisibles ». Par ailleurs, un sondage réalisé en 2010 par la ville indique que si 38 % des lyonnais pensent avoir été victimes de discriminations, ils sont 46 % s'ils habitent un quartier politique de la ville.

Ainsi, il semble important de :

- Valoriser l'investissement des femmes dans les actions de santé en les amenant progressivement vers la co-construction.

**Action** : orientation des mères isolées vers les structures de droit commun et co-organisation d'ateliers avec celles-ci.

**Action** : projet Venus, sensibilisation à la prévention du cancer du sein auprès de femmes de quartier politique de la ville grâce à une **action artistique** (lien avec le volet Culture)

- Développer le travail en réseau en repérant mieux les femmes en souffrance et les orienter.

**Action** : rencontres partenariales entre professionnelles dans les quartiers en ASV

- Favoriser des actions santé hommes – femmes, notamment auprès des plus jeunes

**Action** : Les petits déjeuners santé et rencontres santé de Moncey Voltaire Guillotière Etats unis

- Changer le regard sur les quartiers prioritaires de la ville  
**Action** : projet Vénus, en priorisant l'action sur le 8<sup>ème</sup>, en partenariat avec l'ADEMAS et les ressources locales tels que les centres sociaux, en la valorisant à l'extérieur du quartier
- Favoriser la lutte contre les discriminations en touchant des publics qui sont les plus éloignés de la santé  
**Action** : lutte contre le diabète dans le 8<sup>ème</sup> avec une association d'hommes migrants vieillissants et accompagnement par l'ADES  
**Action** : médiation santé au sein de structures de proximité (K-fé social, centres sociaux)
- **Indicateurs Egalité et Lutte contre les discriminations** : nombre de femmes et d'hommes à travers 5 principaux indicateurs de l'Observatoire de la santé des Lyonnais : ALD, CMU Complémentaire, Diabète et insuline, dépistage organisé du cancer du sein, Accident du travail.

Lien avec les volets Educatif, Sport, Prévention de la délinquance, Culture et Développement Social Local

Se reporter aux actions (*indiquées en italique*)

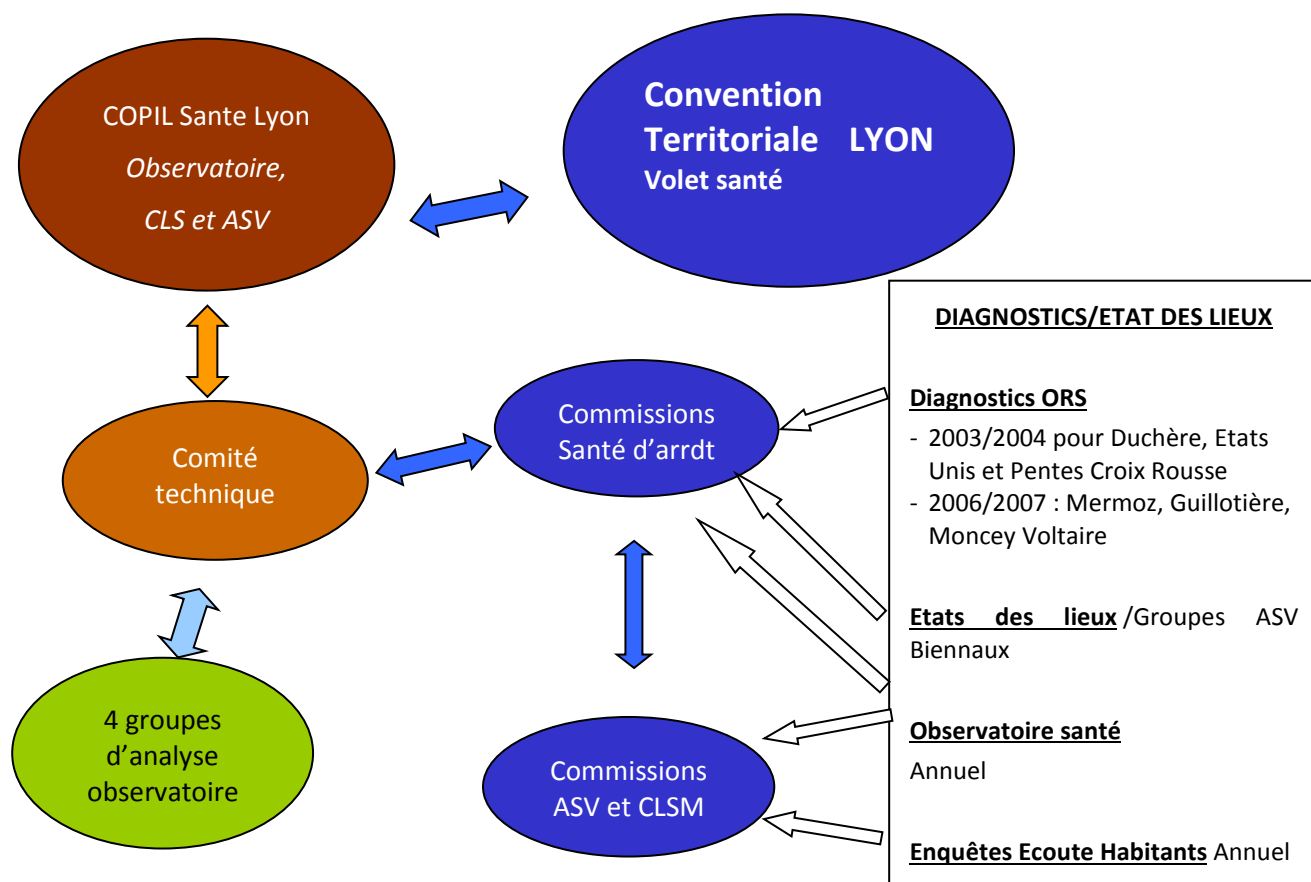
Les actions sont notées ici à titre indicatif ; de nouveaux projets répondant aux objectifs présentés ci-dessus pourront voir le jour au cours des six années de cette convention.

## GOVERNANCE, INGENIERIE, OBSERVATION ET EVALUATION

### Gouvernance

La mise en place d'une gouvernance dédiée est nécessaire pour le suivi et l'évaluation de la convention.

Ci-dessous un schéma qui permet de synthétiser cette gouvernance :



## L'ingénierie

Le volet Santé de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville implique un niveau d'ingénierie permettant la cohérence des interventions.

Cette ingénierie repose sur le **chef de projet santé** (0,7 ETP pour la politique de la ville) et les **deux coordonnatrices santé** (2 ETP) de la mission santé; ces deux postes de coordinateurs sont co-mandatés par l'Etat et la Ville de Lyon.

Le maintien de cette ingénierie est indispensable à l'action.

## L'observation

L'observatoire de la santé des lyonnais, créé il y a 4 ans soutient :

- l'identification des lieux de précarités sanitaires
- l'évaluation du CLS et de la convention Territoriale
- les priorités adaptées aux territoires
- le développement d'actions au service de la politique publique de prévention et de promotion de la santé.

Cet observatoire « participatif » enrichit l'expertise technique par le regard habitants/bénéficiaires/professionnels/institutionnels sur des données, en les mettant en parallèle avec l'analyse des territoires ; il permet de tendre vers une intervention coordonnée des acteurs et institutions.

Les ressources de l'observatoire seront mobilisées en vue d'analyser les besoins spécifiques des nouveaux quartiers prioritaires.

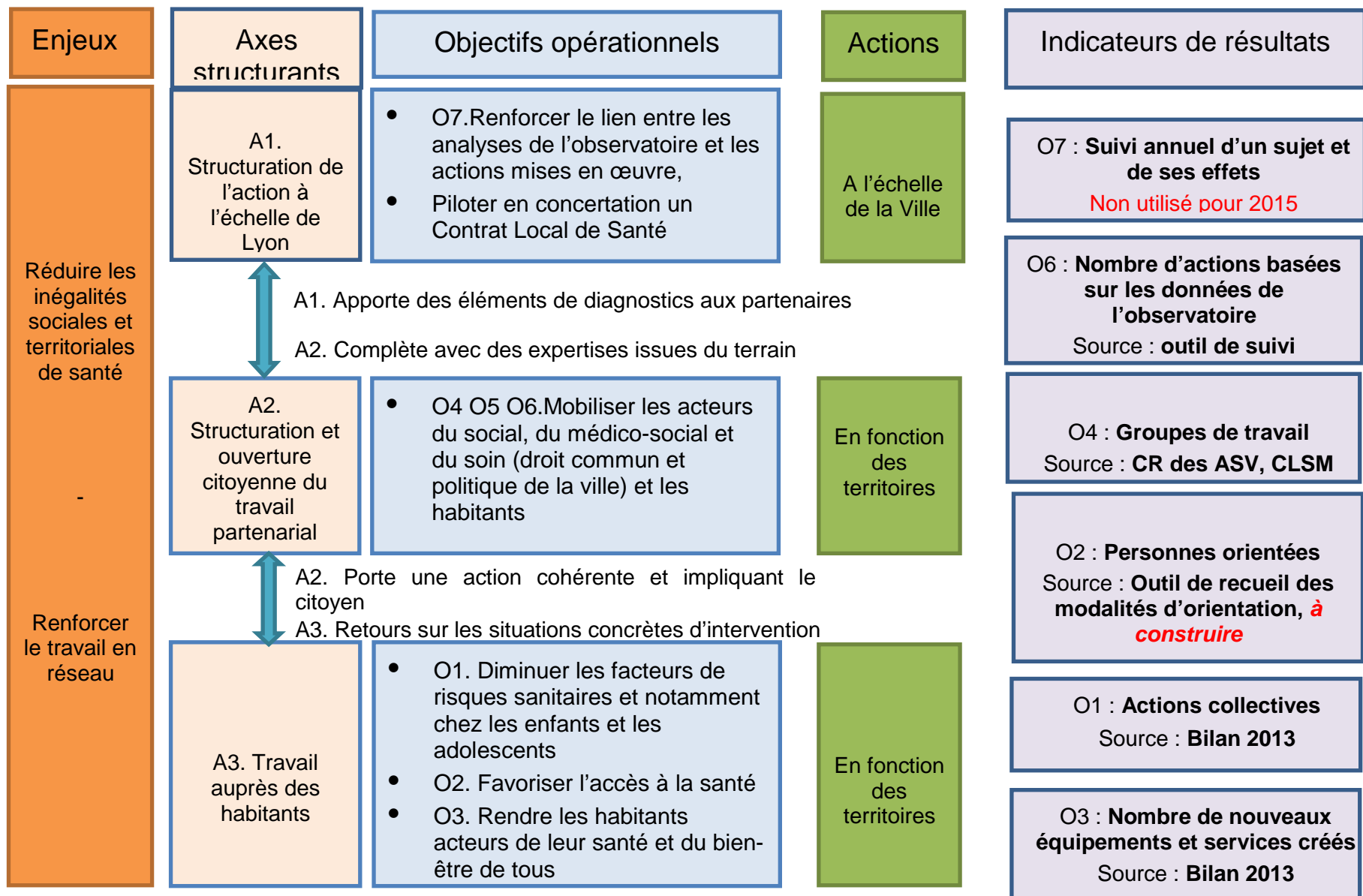
## L'évaluation et son référentiel

Le socle de base de l'évaluation du volet santé reste un arbre d'objectifs qui a été retravaillé à partir du modèle conçu pour le CUCS.

Notre souhait est de lier ce référentiel avec l'observatoire de la santé des lyonnais ; en effet, le suivi des actions pourra s'appuyer sur cet observatoire pour mesurer les inégalités sociales et territoriales de santé ainsi que pour objectiver toute réorientation d'action au cours de la durée de la convention Territoriale.

L'évaluation est construite à partir d'un outil de saisie des actions coordonnées par la mission santé, qui ont des effets sur la santé des habitants en QPV.

Ci-dessous le Référentiel d'évaluation :







OBJECTIFS	ENGAGEMENTS des SIGNATAIRES	FINANCEMENT	
		Droit Commun	Politique de la ville
	<p><b>L'État s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer à la réunion annuelle de pré-programmation santé et aux commissions santé d'arrondissement tous les 2 ans</li> <li>- participer au financement d'actions de santé, concernant les territoires en QPV, dans le cadre de la programmation annuelle « Politique de la ville » en fonction des crédits disponibles et de l'instruction des services</li> <li>- renforcer une coordination des différents ASV de l'agglomération</li> </ul> <p><b>La métropole de Lyon s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conforter les ASV de l'agglomération</li> <li>- participer au Comité de pilotage Santé de Lyon annuel, aux commissions santé d'arrondissement tous les 2 ans, aux groupes de travail des ASV en fonction de ses compétences</li> <li>- participer aux Conseils Locaux de Santé Mentale d'arrondissement, en fonction de ses moyens humains mobilisables</li> <li>- échanger avec la Ville de Lyon sur les demandes associatives concernant la programmation annuelle « politique de la ville », notamment le dispositif mobile de santé mentale Interface 9, la Maison des adolescents, l'Espace santé jeunes du CRIJ, le dispositif d'accompagnement MobiSeniors, les projets de lutte contre l'obésité et le diabète</li> </ul> <p><b>La Ville de Lyon s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser et animer la réunion annuelle de pré-programmation santé et les commissions santé d'arrondissement tous les 2 ans</li> <li>- coordonner et animer les groupes de travail thématiques et partenariaux sur les quartiers « Politique de la ville » où existe la démarche ASV</li> <li>- soutenir techniquement les opérateurs dans la mise en œuvre de leur projet</li> <li>- participer au financement d'actions de santé dans le cadre de la programmation annuelle « Politique de la ville » sous réserve de la validation par le conseil municipal</li> <li>- maintenir l'ingénierie sur les QPV et QVA</li> </ul>		
<b>5. Renforcer les démarches participatives</b>	<p><b>L'État et la Ville de Lyon s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participer au financement d'actions de santé sur les territoires en QPV dans le cadre de la programmation annuelle « Politique de la ville » en fonction des crédits disponibles et de l'instruction des services</li> </ul>		<b>X</b>

OBJECTIFS	ENGAGEMENTS des SIGNATAIRES	FINANCEMENT	
		Droit Commun	Politique de la ville
<b>6. Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</b>	<b>La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon</b> s'engagent à élaborer un avenant pour devenir co-signataire du CLS de Lyon		
<b>7. Jeunesse : Prévenir et diminuer les conduites à risques</b> <i>ESJ, Maison des Ado, Avenir Santé, Atelier Santé de jeunes</i>	Cf. Objectif 4	X	X
<b>8. Egalité femmes/hommes et Lutte contre les discriminations</b>	Cf. Objectif 4	X	X
<b>9. Observation</b>	<p><b>L'ARS Rhône Alpes</b> s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir annuellement les bases de données de santé de la CPAM du Rhône à l'échelle IRIS</li> <li>- Participer aux groupes de travail (comité d'expertise, groupe Institutionnel, Comité de pilotage) de l'Observatoire de la santé des lyonnais, en amenant leur expertise sur la compréhension des données (analyse qualitative et quantitative)</li> <li>- Fournir de l'expertise sur l'évaluation</li> </ul> <p><b>L'État et la Métropole de Lyon</b> s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au Comité de pilotage et au groupe Institutionnel de l'Observatoire de la santé des lyonnais, en amenant son expertise sur la compréhension des données (analyse qualitative et quantitative)</li> </ul> <p><b>La Ville de Lyon</b> s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser l'interface informatique GaïaMundi pour le développement du système d'observation locale</li> <li>- Utiliser les indicateurs de santé souhaités par l'ARS Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon</li> <li>- Intégrer de nouveaux indicateurs, notamment en santé environnementale</li> </ul>		

## VOLET SECURITE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

### Contexte et principaux enjeux

#### Contexte :

- Une **signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)** en séance plénière du CLSPD le 10 décembre 2014.
- **Le tribunal de Grande Instance est nouveau signataire de cette stratégie**, aux côtés de la Ville, Préfecture, Parquet, Education nationale, Conseil général.
- la création de la **Métropole** de Lyon n'impacte pas la compétence prévention de la délinquance, qui demeure communale.
- **La STSPD intègre les enjeux des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et constitue le volet sécurité et prévention de la délinquance de la présente convention territoriale.**

#### Enjeux primordiaux :

- Apporter des réponses aux problématiques qui perturbent le cadre de vie des habitants : regroupements et occupations abusives de l'espace public, du patrimoine des bailleurs sociaux, nuisances liées au trafic de stupéfiants, aux conflits de voisinage, ...
- Apporter des réponses individualisées notamment en direction des jeunes en difficulté et des publics vulnérables au travers d'action de prévention sociale, de prévention de la récidive, d'aide aux victimes et d'accès au droit.

#### Diagnostic

La STSPD a été élaborée à partir d'un diagnostic local de sécurité réalisé dans chacun des arrondissements de Lyon. Pour les quartiers de la géographie prioritaire, ces diagnostics ont été réalisés en lien avec les missions territoriales et intègrent les analyses spécifiques à ces territoires.

Les enquêtes écoute habitants conduites chaque année dans les quartiers prioritaires soulignent un sentiment d'insécurité plus élevé que la moyenne lyonnaise (entre 10 et 25 % de différence en fonction des quartiers). La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a confirmé ce sentiment marqué notamment par les « rodéos nocturnes » et différents trafics.

Si l'observatoire lyonnais de la délinquance montre que les quartiers inscrits dans la politique de la ville ne concentrent pas davantage de faits délictueux que la moyenne lyonnaise, ils sont davantage concernés par certains types de faits (exemple : carte occupation abusive sur le patrimoine des bailleurs).



## Principaux objectifs de la STSPD impactant les quartiers prioritaires :

- **Renouvellement de la gouvernance territoriale (suppression des cellules de veille territoriale, création des CLSPD d'arrondissement et des points « polices », création d'une gouvernance spécifique pour les ZSP)**
- **Assurer un traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers prioritaires dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique**
- **Assurer un suivi individualisé (parcours social, éducatif ou d'insertion professionnelle) des mineurs ou jeunes majeurs exposés à la délinquance résidant sur les territoires en ZSP et/ou en QPV / QVA).**
- **Assurer une veille territoriale au moyen des outils (observatoire de la délinquance de Lyon) et des instances (points polices)**
- **Mobiliser les actions de prévention de la récidive, notamment auprès du public 16/25 ans**
- **Mieux faire connaître et rendre lisible sur les territoires prioritaires les actions d'aide aux victimes, de lutte contre les violences faites aux femmes**
- **Poursuivre les actions de médiation sociale dans le cadre d'une approche à l'échelle de la ville : création d'un comité de pilotage de médiation sociale (partenaires financeurs, opérateurs, ville de Lyon)**
- **Réactivation d'un groupe inter-bailleurs à l'échelle de la ville : traitement des problématiques de tranquillité publique en lien avec les équipes territoriales**
- **Poursuivre et consolider les actions d'accès au droit (justice de proximité en lien direct avec les QPV /QVA).**
- **Intégrer la prévention situationnelle aux réflexions préalables aux projets urbains**

Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
<p>Renforcer les actions en direction du public jeune <b>12-25 ans</b></p>	<p><i>Nb et typologie du public touché par les opérations Jobs Eté, VVV et chantiers</i></p> <p><i>Nb de chantiers jeunes mis en œuvre, nb et types de partenaires (bailleurs, transporteurs, associations de quartier...) associés à l'action</i></p> <p><i>Nb et types de missions proposées aux jeunes</i></p> <p><i>Effets constatés à court et moyen terme, au travers des chantiers éducatifs concernant les démarches de prévention et de santé</i></p> <p><i>Nb et types de partenaires associés à la mise en œuvre des CTI (Chantiers Tremplins d'Insertion)</i></p> <p><i>Nombre et types d'actions mises en place en milieu scolaire en vue de sensibiliser à la citoyenneté, et de prévenir toutes les formes de violence</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'animation des instances territoriales 11-16 ans et la Commission Prévention Jeunesse dans lesquelles seront croisés tous les dispositifs mis en œuvre sur cette tranche d'âge, dans l'objectif d'articuler le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) et les chantiers jeunes au projet de territoire</li> <li>- Développement des actions de proximité en direction des plus jeunes (enfants et pré-ados) sur certains secteurs identifiés au travers d'une action coordonnée : chantiers loisirs / VVV</li> <li>- Interventions spécifiques dans les établissements scolaires au moyen d'actions de sensibilisation sur les thèmes de la citoyenneté et de la prévention de la violence</li> <li>- Dans le cadre des ZSP : assurer un suivi éducatif et social spécifique des jeunes âgées de moins de 16 ans identifiés par les partenaires et dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier</li> <li>- Dans le cadre des ZSP : assurer un accompagnement socio professionnel spécifique des jeunes de plus de 16 ans identifiés par les partenaires dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier</li> <li>- Structuration d'une intervention partenariale forte dans le cadre des instances de coordination 16-25 ans visant à la mise en place d'interventions volontaristes, pour aller au-devant de ces publics sur des temps plus formels et plus structurés: Mission locale / prévention spécialisée / structures socio-éducatives / associations conduisant des actions en direction des jeunes</li> <li>- Diversification des actions en direction des jeunes les plus éloignés des dispositifs d'insertion socio professionnelle en vue d'éviter le passage à l'acte délictueux : Relance d'une action chantiers tremplin d'insertion (CTI) se traduisant par une mise en situation de travail et l'accompagnement médico/social de jeunes de 16 à 25 ans les plus éloignés des dispositifs de droit commun (QPV du 8ème) / Chantiers éducatifs portés par la Prévention spécialisée / actions expérimentales de mobilisation et insertion socio professionnelle</li> <li>- Développement de l'opération Jobs Eté (en lien avec la Métropole)</li> <li>- Réfléchir le rôle et la place des structures socioéducatives de proximité (centres sociaux, MJC) dans le cadre de la politique publique locale de prévention de la délinquance.</li> </ul>

Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
<p>Assurer un traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité dans les quartiers prioritaires (QPV / QVA) dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique d'arrondissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb et types de situations repérées / Nb de rappels à l'ordre effectués</li> <li>- Impacts sur le comportement des jeunes reçus (non réitération /récidive sur 1 an)</li> <li>- Nb de jeunes touchés par âge et par quartiers d'habitat</li> <li>- Nb et type de mesures prises à l'encontre des établissements de nuit</li> <li>- Nb et types de dossiers étudiés au titre de la prévention situationnelle</li> <li>- Types de dysfonctionnements repérés et lieux concernés</li> <li>- Types d'opérations mises en place</li> <li>- Impacts sur la vie du quartier (diminution des doléances, amélioration du sentiment de sécurité)</li> <li>- Nb de mains courantes transmises aux bailleurs par les services de police dans les ZSP</li> <li>- Nb de rappels au bail</li> </ul>	<p><b>Mobiliser les actions et démarches existantes avec une attention particulière aux quartiers prioritaires</b> : coordination renforcée Police Nationale / Police Municipale / vidéo protection / prévention situationnelle / rappel à l'ordre par le Maire / lutte contre les troubles, désordres et dégradations (charte sur la qualité de la vie nocturne / arrêtés de police du Maire) / renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux</p>
<p>Développer la médiation sociale dans les quartiers, en tant qu'outil de prévention et de cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb et typologie de bénéficiaires par territoire d'intervention</li> <li>- Nb d'interventions et nombre de mise en relation effectuées pour le public 16/25 ans</li> <li>- Nb de retours d'informations des partenaires suite à une mise en relation</li> <li>- Nb de médiations réalisées : origine, quartiers d'habitat.</li> <li>- Nb de médiations « réussies »</li> <li>- Nb de médiations effectuées suite à une situation évoquée en Point Police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du dispositif de médiation sociale (ALTM) (Langlet Santy, Gerland, Mermoz, Duchère, Pentès Croix Rousse, Péri Moncey)</li> <li>- Expérimentation de la médiation scolaire par les pairs pour la résolution des conflits entre élèves</li> <li>- Mobilisation de la médiation sociale pour la résolution des conflits de voisinage (AMELY/ALTM)</li> </ul>

Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
Prévenir la récidive	<p><i>Nombre et type d'actions mises en place</i></p> <p><i>% de jeunes issus des quartiers prioritaires accueillis dans le cadre des mesures de réparation</i></p> <p><i>Nb et types de services partenaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions en direction des sortants de prison (accès au logement)</li> <li>- Poursuivre les actions intra muros (accompagnement des enfants vers les parents incarcérés, accompagnement des familles de détenus)</li> <li>- Mobiliser les actions d'accueil des personnes sous main de justice dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération (Tous quartiers) : mesures de réparation pénale (mineurs à partir de 10 ans) / développement des stages citoyenneté (mineurs plus de 13 ans) / travaux d'intérêt général (TIG) / placement extérieur de détenus en fin de peine</li> <li>- Expérimenter une action d'insertion socio professionnelle pour les jeunes majeurs à la sortie de prison (réfèrent justice en milieu ouvert porté par la Mission Locale)</li> </ul>
Aider les victimes les plus en difficulté, et notamment les femmes victimes de violence	<p><i>Nb de victimes accueillies et accompagnées</i></p> <p><i>% d'habitants (dont part de femmes) accueillis et accompagnés dans les quartiers prioritaires/ Ville de Lyon</i></p> <p><i>Nb et types d'actions d'accompagnement mises en œuvre en direction des femmes victimes de violences issues des quartiers prioritaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des associations et relais des intervenants sociaux en commissariat pour la prise en charge des victimes d'infraction</li> <li>- Mobilisation des différents moyens d'intervention existants pour lutter contre les violences faites aux femmes: permanences d'accueil en mairies d'arrondissements, prise en charge spécialisée, groupe d'expression orale, formation des acteurs de terrain, sensibilisation des jeunes et du grand public, hébergement d'urgence, expérimentation du téléphone d'alerte, actions en direction des auteurs</li> </ul>
Favoriser l'accès au droit des publics les plus en difficulté	<p><i>Nombre de public touché</i></p> <p><i>% des publics issus des quartiers touchés par les MJD</i></p> <p><i>Nb de jeunes issus des quartiers touchés par les actions des MJD</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider, grâce aux Maisons de Justice et du Droit et à l'association AMELY les points d'accès aux droits (PAD) ouvert aux lyonnais en veillant à une fréquentation par les publics des quartiers prioritaires</li> <li>- Proposer des interventions citoyennes auprès du public qui ne fréquente pas les structures, notamment les jeunes des quartiers prioritaires (juristes MJD –association Lyon Aide aux Victimes)</li> </ul>



Les objectifs poursuivis	Les indicateurs de résultat	Les types d'action et actions structurantes
Renouveler le partenariat relatif aux actions de prévention pour les 12-25 ans avec une attention particulière aux quartiers prioritaires	<i>Signature d'un nouveau protocole</i>	Renouvellement avec la Métropole du Protocole signé en 2013 entre la Ville et le Conseil Général
Mettre en place une démarche inter-bailleurs	<i>Nb et type d'actes d'incivilités et de dégradations commis sur le patrimoine des bailleurs Nb, type d'actions, et publics ciblés par les réponses apportées aux actes d'incivilités ou aux dégradations</i>	-Co-construction, au travers d'une mobilisation des bailleurs de réponses adaptées aux actes d'incivilités et de dégradations commises sur le patrimoine des bailleurs en mobilisant les mesures de réparation et les chantiers jeunes en relation avec la GSUP -Coordination des dispositifs ALTM et présence tranquillité
Maintenir les dispositifs de veille et de co-pilotage des démarches de sécurité et de prévention, dans les quartiers, en les articulant avec les missions Education, Santé, Culture, Développement Economique, Egalité, Habitat GSUP et Santé .	<i>Nombre et types de dispositifs de veille, de pilotage, ou de groupes de travail thématiques mis en œuvre sur les quartiers Nombre et types de partenaires associés aux dispositifs de veille Prise en compte des problématiques de Sécurité, Prévention et Aide aux Victimes dans les projets de territoire et sur les autres volets thématiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'articulation entre le volet prévention sécurité et la GSUP dans le cadre des prochaines conventions GSUP</li> <li>- Identifier dans le volet prévention-sécurité des projets de territoire une action coordonnée et renforcée en lien avec le développement économique.</li> <li>- Participation des acteurs de la prévention de la délinquance aux instances de travail sur la santé en vue de la prévention des conduites addictives</li> <li>- Articulation des dispositifs de veille et de coordination en matière de sécurité prévention avec les différentes instances liées aux projets de territoire</li> </ul>

## Engagements des partenaires signataires

### **Ville de Lyon**

- Cf. engagements formalisés dans la STSPD 2014 / 2017

### **Etat**

- Cf. engagements formalisés dans la STSPD 2014 / 2017

### **Métropole de Lyon**

- Poursuivre et garantir le cofinancement de la médiation sociale (ALTM)
- Confirmer et conforter les démarches partenariales entre la ville de Lyon et l'ex Conseil général du Rhône contractualisé dans le protocole d'accord en matière de prévention spécialisée

## VOLET SPORT

### LES ENJEUX STRUCTURANTS

#### LE SPORT, VOLET TRANSVERSAL DE LA CONVENTION TERRITORIALE

Malgré son caractère universel, le statut sociétal du sport demeure un enjeu contemporain. Il est d'intérêt général puisqu'il participe aux enjeux de formation, d'insertion, de promotion d'un sentiment d'appartenance, d'amélioration de la santé de la population, ..., et il relève aussi de la sphère privée dont les acteurs économiques peuvent aussi être de formidables leviers pour le développement local.

Au titre du contrat de ville, le sport est appréhendé comme un support d'inclusion sociale. En tant que pratique génératrice de lien social, le sport est un des outils permettant de lutter contre de -nouvelles- ségrégations sociales dans les quartiers populaires. Qu'il s'agisse de l'éducation par le sport, de la pratique sportive genrée, adaptée, ..., développer une approche intégrée des diverses facettes du sport sur les territoires prioritaires relève bien d'un enjeu de société.

La Ville de Lyon souhaite ainsi participer à l'adaptation des politiques publiques aux besoins repérés dans les QPV, contribuant ainsi au développement de projets pluridisciplinaires pour les habitants et au renforcement du bénévolat.

#### RENFORCER LES SYNERGIES ASSOCIATIVES ET INSTITUTIONNELLES AU PROFIT DES QPV

Le foisonnement des acteurs, qu'ils soient référencés dans le domaine sportif (clubs, fédérations, ...) ou dans l'éducation populaire (centres sociaux, maisons de la jeunesse et de la culture, ...), qu'ils soient institutionnels (Etat, Collectivités) ou privés (mécènes, fondations, ...), incite à renforcer les coopérations bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires.

En renforçant la territorialisation de l'action publique, et en référence au programme Citoyens du Sport, il s'agira donc de réaliser des projets sportifs par quartiers prioritaires en définissant les orientations stratégiques en matière d'éducation, d'accessibilité, d'équipements, de loisirs, de mixité sociale et de genre, ..., en concertation avec les partenaires locaux (Etat, Ville, Clubs, Associations, ...).

### ELEMENTS DE DIAGNOSTICS

La pratique sportive varie selon les classes sociales tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. L'accès aux pratiques sportives obéirait à certains processus de différenciation entre les groupes sociaux ; ces différenciations dépendent généralement du niveau culturel, des conditions de vie et du niveau des revenus. Ces écarts pourraient également être liés au contexte familial et professionnel de l'individu.

La disponibilité de services et d'équipements de proximité compte parmi les facteurs conditionnant l'accès à la pratique sportive. Le rapport 2009 de l'Observatoire national des Zus (Onzus) avait déjà mis en lumière un déficit relatif d'équipements sportifs en Zone urbaine sensible (Zus).

Mais les freins à la démocratisation de la pratique sportive ne se limitent pas seulement à l'offre d'équipements, les collectivités témoignent aussi de leurs difficultés à appréhender les attentes de leurs citoyens.

D'autres obstacles pourraient être analysés :

- la faible mobilité des habitants des ZUS
- le coût de certaines activités
- la réticence à pratiquer certains sports
- la réticence à poursuivre la pratique sportive à l'adolescence pour certaines jeunes filles
- des publics perçus comme problématique par certains clubs
- le coût de certaines disciplines sportives
- la faible diversité des types d'équipement, leur nombre suivant le volume de population

- la saturation des équipements sportifs dont les créneaux ne sont pas attribués prioritairement aux associations du territoire, ...

La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a mis en évidence, notamment de la part des plus jeunes, un intérêt réel pour les pratiques sportives facteur de cohésion mais aussi d'apaisement. Toutefois, les difficultés d'accès aux équipements ou activités sportifs (coût, manque de disponibilité...) sont régulièrement mentionnées. La présence de petites aires d'évolution sportive de proximité est une demande récurrente.

## ORIENTATIONS 2015-2020

La Ville de Lyon s'engage à réaliser plus précisément un diagnostic partagé par territoire prioritaire.

### **Favoriser l'interconnaissance des missions et organisations entre directions de la Ville de Lyon et entre ces dernières et la DDSCS**

- Consolider la dimension QPV et la convergence des actions menées avec les projets de territoires dans les critères d'attribution de subventions dédiées au sport de proximité. Tendre vers la réservation d'un pourcentage des subventions aux clubs Elites – Professionnels au profit d'actions à destination des habitants des QPV
- Concentrer les crédits CNDS (gestion DDSCS) vers les clubs accueillant principalement des usagers habitant en QPV et coordonner ces crédits avec ceux de la Ville de Lyon
- Renforcer l'accompagnement des clubs sportifs amateurs de proximité (logistique, administratif, ...), notamment par les associations d'éducation populaire via leur travail de soutien à la vie associative
- Augmenter le nombre de licenciés sportifs dans les QPV et fixer des objectifs d'éducation par le sport complémentaire des exigences sur la performance sportive : Mixité de genre (au moins 30% de licenciées), articulation avec l'Atelier Santé Ville, inscription dans le partenariat local, ...

### **Améliorer l'Offre sportive pour les habitants des QPV**

- Accompagner les associations d'éducation populaire dans la mobilisation des publics, adolescents et jeunes notamment, vers les événements sportifs à fort rayonnement (compétitions internationales, ...)
- Encourager la complémentarité associations d'éducation populaire et clubs sportifs à travers la mise en place de passerelle vers l'accès à la pratique sportive
- Favoriser au mieux l'attribution de créneaux aux associations ou activités sportives locales dans les équipements municipaux et scolaires pour diversifier les usages et modes de fonctionnement de l'offre de proximité
- Améliorer si besoin la qualité des équipements sportifs de plein air
- Adapter les dispositifs visant à lever les freins (financier, culturel, mobilité, information, ...) à la pratique sportive
- Réduire les écarts de taux de pratique entre femmes et hommes
- Intégrer la dimension sportive à l'offre proposée dans tous les ALAE des QPV
- Offrir de l'activité physique adaptée (surpoids, handicap, personnes âgées, ...)
- Promouvoir la diversité de l'offre en matière de discipline sportive

### **Formation - Apprentissage – Emploi**

- Développer des parcours formatifs (éducateurs sportifs, arbitres, administrateurs, ...) et valoriser les différentes formes du bénévolat associatif
- Renforcer les « double-cursus » : enseignement d'une pratique sportive couplé à des compétences d'animation plus globales

# **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

## VOLET HABITAT ET RENOVATION URBAINE

### Eléments de contexte majeurs

Au niveau de l'agglomération, un nouveau Programme local de l'habitat est en cours d'élaboration et sera intégré au futur PLU-H mis en application en 2018. La déclinaison opérationnelle du volet habitat doit se situer dans les cadres de travail du futur PLU-H.

Des objectifs importants de construction neuve ont été fixés en application du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), renforçant la très forte dynamique de construction neuve sur la ville centre.

La modification de l'article 55 de la loi SRU porte à 25% des résidences principales la part de logement social à atteindre pour la Ville de Lyon à l'horizon 2025.

La politique de l'habitat de la Ville de Lyon a pour objectif de construire une ville et une agglomération attractive, solidaire, équilibrée. La Ville a ainsi su maintenir une dynamique immobilière forte : une moyenne de construction de 2 388 logements neufs/an et une augmentation de +27 063 des résidences principales entre 2001 et 2014. Dans le même temps, 18 311 logements sociaux ont été financés, soit près de 35% de l'ensemble de la production locative sociale de Lyon. Le développement de l'offre locative sociale sur Lyon est un axe fort de la politique de l'habitat, avec une augmentation de +10 125 logements sociaux entre 2001 et 2014 qui a permis l'augmentation du taux SRU, de 17,72% (2001) à 19,76% (2014).

Les quartiers prioritaires de Lyon, des caractéristiques spécifiques, dont celles de l'hyper centre :

- Des quartiers anciens où se concentre encore une part élevée d'habitat indigne ou dégradé
- Une paupérisation accentuée dans le parc HLM des quartiers prioritaires (ex : Cité Jardin, La Sauvegarde, Etats-Unis, ...)
- Un « atout » foncier pour les quartiers d'habitat social : leur faible densité actuelle facilite la mise en œuvre du renouvellement urbain et de la diversification
- Des copropriétés anciennes ou neuves dans les quartiers prioritaires dont le bon fonctionnement sera une clé de réussite du contrat de ville (la Duchère, Mermoz, Gerland).

Enfin, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concerne le QPV La Duchère en site d'intérêt national, et Langlet-Santy et Mermoz, en sites d'intérêt régional.

### Enjeux structurants 2015-2020

#### A l'échelle de la Ville :

- **Répondre aux besoins en logements** de la ville et de l'agglomération en application du SCOT, prenant en compte les spécificités de la Ville centre, mais **en préservant une possibilité d'accès au logement pour toutes les catégories de ménages** (ex : Familles avec enfants, étudiants modestes)
- Développer la part de **logements sociaux** en veillant à un **rééquilibrage territorial de l'offre**
- Poursuivre la requalification du parc existant (privé et public) en intégrant les critères de performance énergétique et environnementale, d'accessibilité et de maintien à domicile des personnes âgées
- Prévenir la dégradation des copropriétés privées
- Mettre en œuvre le droit au logement en veillant à la mixité et aux équilibres de peuplement

## **A l'échelle des quartiers prioritaires :**

- Poursuite et élargissement du renouvellement urbain dans les grands quartiers d'habitat social, diversification de l'offre reconstruite
- Eradication de l'habitat indigne dans les quartiers anciens
- Réhabilitation du parc social et des copropriétés d'après-guerre, en particulier sur les questions de performances énergétiques et d'adaptation, dans l'objectif d'éviter un décrochage par rapport à l'offre nouvelle
- Compte tenu du nombre important de ménages en difficulté présents dans les quartiers prioritaires et dans le parc social de ces quartiers, prioriser l'accompagnement social sur ces secteurs

## **Eléments de diagnostic**

### **Rappel de l'analyse conduite en 2011 des besoins en logement sur la Ville De Lyon**

La Ville de Lyon, avec le soutien du Grand Lyon, a conduit en 2011 une étude sur la réponse aux besoins en logement à l'horizon 2019, en prévision notamment de la révision du PLH et du PLU. Cette étude a permis de dégager les principales évolutions de l'habitat depuis 1999, de préciser les besoins à satisfaire, les équilibres à rechercher pour l'ensemble du territoire et de la population.

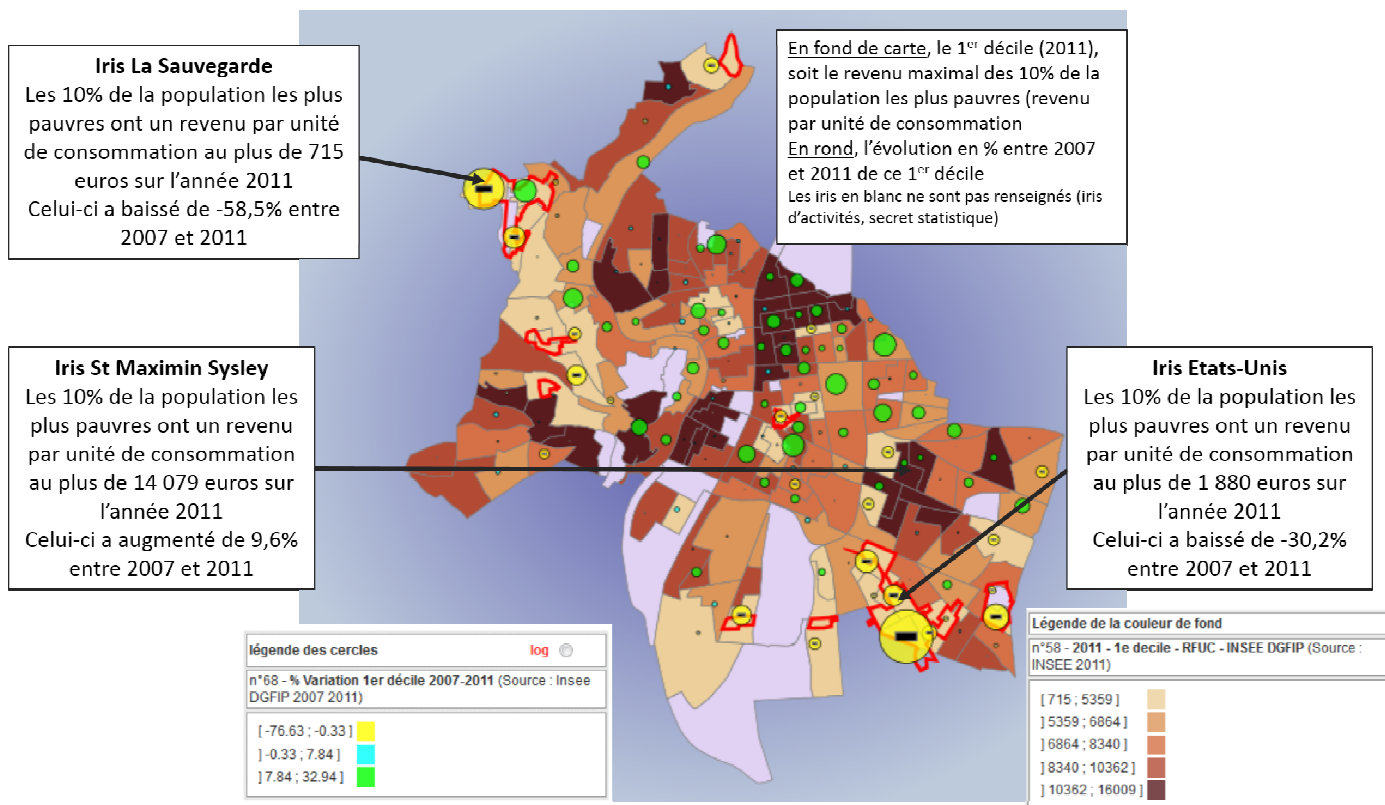
Cette étude avait permis de poser un diagnostic fin des quartiers inscrits en géographie prioritaire, se retrouvant essentiellement sur quatre catégories :

- Les quartiers sociaux spécialisés (Duchère, Mermoz, Etats-Unis)
- Les quartiers anciens (Pentes Croix Rousse, Moncey Voltaire et Guillotière)
- Les quartiers majoritairement résidentiels ou pavillonnaires dans lesquels trouvent place des cités sociales de taille importante : le Vergoin à St Rambert, Jeunet, Ménival, Sœurs Janin sur le plateau du 5<sup>ème</sup>, Langlet-Santy dans le secteur Général Frère.
- Enfin Les quartiers s'inscrivant dans de grands secteurs en mutation (Cité Jardin à Gerland, Gorge de Loup) dans lesquels l'offre nouvelle pèsera significativement sur les équilibres d'habitat et de population

Les périmètres CUCS au sens strict dessinaient une géographie plus clivée de quartiers sociaux monofonctionnels construits au XX<sup>ème</sup> siècle et de quartiers anciens constitués d'un habitat du XIX<sup>ème</sup> siècle ou de siècles antérieurs, majoritairement locatif et encore en partie dégradé.

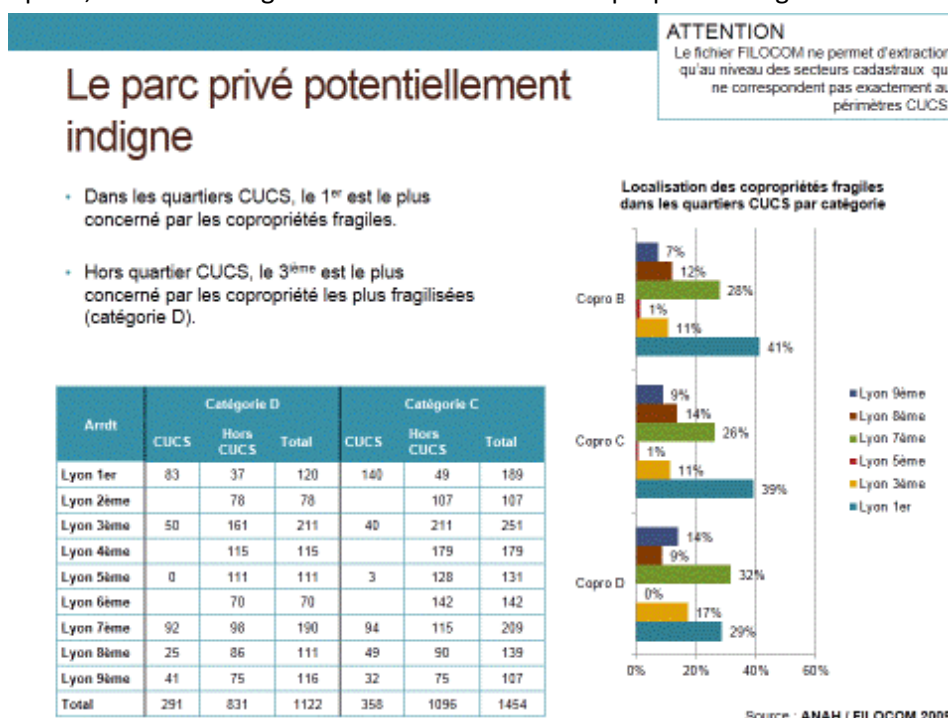
### **Des effets significatifs de la crise**

La chute des revenus des plus pauvres est particulièrement marquée sur les quartiers à très forte spécialisation en logement social, notamment sur le secteur des Etats-Unis et de la Sauvegarde



Les bailleurs sociaux confirment la précarisation accrue des locataires au cours des dernières années, avec une part croissante de ménages très fragilisés, renforcée par l'arrivée de populations elles-aussi très fragiles.

Dans l'habitat privé, on constate également ces effets sur les copropriétés fragilisées :

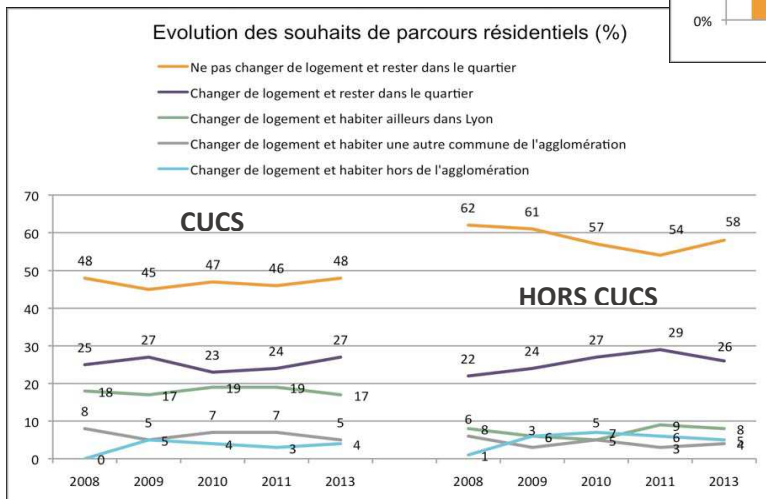
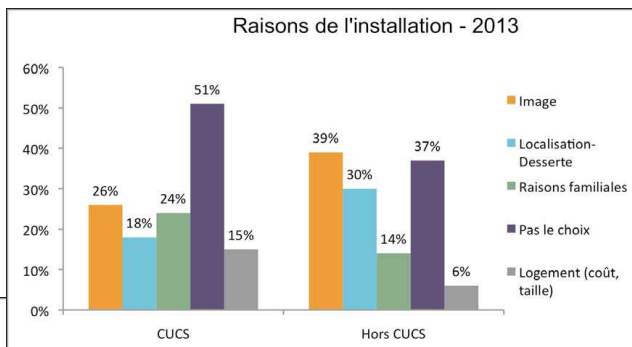


L'indicateur PPI (Parc privé potentiellement indigne) intègre dans son calcul des éléments relatifs au revenu. De ce fait, les caractéristiques socio-économiques des quartiers prioritaires se reflètent dans l'indicateur. Les copropriétés sont classées ABCD par l'ANAH par ordre de fragilité potentielle à partir d'un indicateur composite prenant en compte : la situation socioéconomique des occupants, le classement cadastral, et le marché immobilier. Les copropriétés potentiellement vulnérables sont classées C ; les copropriétés potentiellement fragiles sont classés D.



## L'avis exprimé par les ménages quant à leur parcours résidentiel

Les enquêtes écoute habitants font ressortir le poids des installations subies en quartier prioritaire et du souhait de déménager dans un autre quartier de Lyon



La phase de concertation réalisée dans chaque QPV au premier semestre 2015 a mis en évidence à la fois l'attachement des habitants à leur quartier. Malgré les difficultés exprimées, peu d'habitants ont témoigné le souhait de les quitter. Si collectivement le manque de mixité sociale est pointé, tous témoignent de la mixité culturelle perçue de ces quartiers. Ils constatent un manque de temps et de lieux d'échanges et de rencontres qui pourraient donner lieu à des moments festifs et conviviaux. Les succès des fêtes des voisins et de quartiers organisées à l'été 2015 témoignent de ce besoin de vivre ensemble.

## Caractéristiques du parc de logement social en géographie d'intervention prioritaire

Les travaux évaluatifs ont pointé trois spécificités relatives au logement dans les quartiers prioritaires, dont le vieillissement des locataires du parc social et la part élevée de logements de grande taille.

### Typologie et taille des Logements Sociaux :

-44 688 logements sociaux

-64% situé dans des quartiers hors CUCS.

-Par rapport à cette distribution, les T1 sont largement surreprésentés dans les quartiers hors CUCS (79%). Alors que les T5 et T6+ sont surreprésentés dans les quartiers CUCS.

#### Répartition des logements sociaux par typologie

RPLS 01/01/12	Cucs	Hors Cucs	Total Ville de Lyon
1 pièce	21%	79%	100%
2 pièces	39%	61%	100%
3 pièces	36%	64%	100%
4 pièces	37%	63%	100%
5 pièces	46%	54%	100%
6 pièces et plus	48%	52%	100%
Total	36%	64%	100%

Source : RPLS 2011 et 2012

### PPPI et conventionnements ANAH :

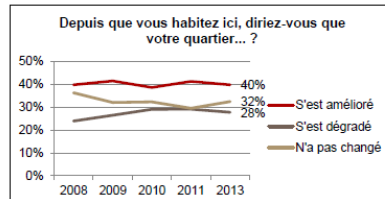
-7384 logements relevant du PPPI, dont 2352 dans les quartiers CUCS (32%)

-Le PPPI représente 7% du parc privé des quartiers CUCS contre 3% dans les quartiers hors CUCS.

(PPPI : nombre de RP privées de catégorie 6 occupées par un ménage au revenu fiscal inférieur à 70% du seuil de pauvreté, de catégorie 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal inférieur à 150% du seuil de pauvreté selon la grille FILOCOM)

-Conventionnements ANAH : 149 entre 2011 et 2013, dont 116 HORS CUCS. Majoritairement situés dans les quartiers HORS CUCS, à l'exception des Pentes de la Croix-Rousses (21 conventionnements).

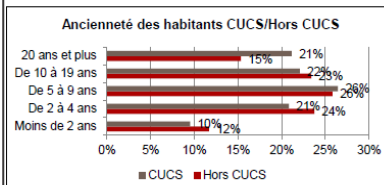
### Evolution de l'image du quartier :



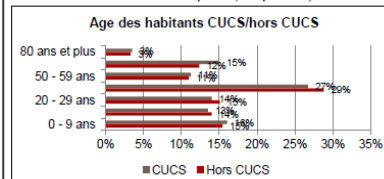
Sources : FILOCOM 2011 / ANAH / EEH / EEH 2008 à 2013

### Ancienneté dans le parc social :

-Les habitants des quartiers CUCS sont installés depuis plus longtemps que ceux vivant hors quartiers CUCS (+6 points sur la tranche des 20 ans et plus).



-Les locataires du parc social vivant dans les quartiers CUCS sont plus âgés, en particulier sur la tranche des 60 ans et plus (+3 points)



Source : INSEE 2009

Le parc social en quartier prioritaire accueille donc une population dont les caractéristiques socio-économiques sont spécifiques par rapport au logement social hors quartier prioritaire.

Les niveaux de loyers dans ces quartiers sont généralement inférieurs au reste du parc, les ménages avec peu de ressources n'ont parfois pas le choix de se reloger en dehors de ces quartiers.

## Principales orientations du volet Habitat

### **Poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux en cohérence avec l'enjeu de mixité sociale, dans le cadre de la révision générale en cours du PLU-H**

Maintenir un niveau élevé de production de logements sociaux notamment hors site

Proposer des logements très abordables sur l'ensemble du territoire de la Ville

Pour enrayer la paupérisation des QPV sans écarter les ménages les plus modestes de l'accès au logement social, il est nécessaire de redistribuer l'offre sociale la plus abordable, avec une attention particulière pour les grandes typologies. Ce à quoi la Ville de Lyon s'est employée, permettant ainsi l'augmentation de l'offre sociale, à l'échelle de la ville, et le rééquilibrage du taux SRU, à l'échelle des arrondissements, notamment grâce aux Secteurs de Mixité Sociale SMS<sup>19</sup> mis en place sur l'ensemble des IRIS de la ville, sauf ceux présentant plus de 50% de logement social et hors ZAC (Etats-Unis, Mermoz, Langlet-Santy et Duchère).

Il faut pouvoir proposer des logements peu chers hors des quartiers prioritaires pour engager une vraie diversification : l'enjeu de mixité sociale sur le territoire ne peut être dissocié de la nature de l'offre de logement proposée, en terme de typologie ou de type de loyer (PLAI, PLUS, PLS), à l'instar des SMS mais aussi sur les grands tènements, PUP (projets urbains partenariaux) et ZAC. Cela doit s'inscrire dans l'objectif de la politique de l'habitat de Lyon de réduire le déficit vis à vis du taux légal, et d'atteindre l'objectif de 25% fixé dans la loi SRU à horizon 2025.

Cet enjeu a été rappelé précisément dans la « Contribution des organismes HLM au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon » (page 9). Il passe également par une stratégie métropolitaine.

### Les leviers du rééquilibrage territorial de l'offre

- **L'acquisition amélioration** dans les secteurs déficitaires, en particulier dans les secteurs où l'on trouve peu de foncier constructible, et notamment sur les quartiers anciens : Pentes et Moncey Voltaire Guillotière. Mobiliser pour ce faire l'action foncière, préemption notamment.
- **La remise en location et le conventionnement des logements privés vacants**, par une incitation des propriétaires bailleurs, en lien avec les dispositifs de l'ANAH.
- **La reconstitution de l'offre démolie dans les opérations de renouvellement urbain.** A ce titre, le PRU1 (Programme de Renouvellement Urbain) permettait, via le financement spécifique des PLUS-CD, la reconstitution d'une offre de logements sociaux abordables hors quartiers prioritaires. Le maintien de cette dynamique de reconstitution et de redéploiement de l'offre très sociale dans le PNRU2 est primordial.

A titre d'illustration, les logements sociaux démolis à La Duchère ont été reconstruits à hauteur de 34,5% dans le 9e arrondissement (dont 19% à La Duchère) et 65,5% dans les autres quartiers de Lyon.

---

<sup>19</sup>Les servitudes en vue de la mixité dans l'habitat (SMS) : L'article L.123-2-b du Code de l'urbanisme permet aux communes d'instituer une servitude, soit réserver dans les zones urbaines et à urbaniser du PLU, des emplacements pour la réalisation de programmes de logements, dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Au-delà du volume, une attention devra être apportée, dans le cadre de la reconstitution de l'offre, à la production de grands logements et de logements abordables.

- La production **sur les grands tènements fonciers** (projets urbains partenariaux et ZAC) où la collectivité peut fixer ou négocier une programmation habitat spécifique.

### **Poursuivre la diversification de l'offre de logement des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine de la Duchère et de Mermoz-Santy**

#### **Produire une offre adaptée (logement abordable, typologies diversifiées) pour permettre**

- aux ménages à revenus intermédiaires et aux familles avec enfants de se maintenir dans le centre de l'agglomération. Les territoires de renouvellement urbain permettent un accès au foncier à des prix maîtrisés,
- aux personnes âgées et/ou handicapées de se maintenir dans leur logement, en prenant en compte les questions d'accessibilité de la résidence et du quartier dans son ensemble

#### **Diversifier l'offre dans les grands quartiers d'habitat social, en s'appuyant sur :**

- L'accession libre, l'accession abordable, qui rend possible un investissement patrimonial pour des ménages modestes, l'accession sociale sécurisée (offrant les garanties de rachat, relogement et revente)

Le bénéfice du taux réduit de TVA a été étendu en 2015 à l'ensemble des QPV. Cela constitue un levier incitatif pour le développement d'opérations d'accession abordable sur ces secteurs et dans leur frange (les périmètres s'étendent sur une zone de 300 mètres au-delà de celui du QPV).

- Les ventes HLM
- Le logement intermédiaire ou libre
- L'habitat coopératif
- La réponse à des besoins spécifiques (notamment en résidences : étudiants, intergénérationnelles, ...)

L'une des conditions de réussite de la diversification dans les grands quartiers d'habitat social réside dans l'attention particulière portée aux conditions futures de gestion, à la qualité des livraisons neuves, ainsi qu'à l'organisation juridique des immeubles créés (la limitation du nombre des ASL<sup>20</sup> est un objectif à rechercher).

Lorsqu'elle n'est pas issue d'une opération de renouvellement, la diversification pourra également être mise en œuvre par une densification des constructions. Celle-ci peut être envisagée de différentes manières : par des constructions supplémentaires valorisant des espaces extérieurs sous-utilisés, par le renouvellement urbain ou des restructurations lourdes (surélévation), en adaptant le cas échéant les règles du PLU (voir le projet Etats-Unis). Cette densification sera d'autant mieux acceptée par les riverains qu'elle sera conçue de manière à préserver la qualité urbaine (espaces verts, préservation d'intimité et vues, ...), qu'elle aura fait l'objet d'une concertation et d'une communication de qualité et qu'elle sera accompagnée d'une qualité de gestion et d'entretien du patrimoine riverain.

### **Poursuivre la requalification du parc existant (privé et public) en intégrant les critères de performance énergétique et environnementale, et d'adaptation aux besoins des personnes âgées**

Même dans les quartiers à fort renouvellement, le parc social préservé reste un enjeu important. En effet, dans une grande partie de ces quartiers et pour la plupart des autres, les enjeux portent sur la réhabilitation (des logements, des parties communes, des espaces extérieurs, parfois des équipements ou espaces publics). En effet, le patrimoine des bailleurs sociaux situé dans les quartiers prioritaires entre progressivement dans la catégorie « logement ancien », plus de la moitié des constructions à Lyon étant

---

<sup>20</sup> Associations Syndicales Libres

désormais postérieures aux années 60. De nombreux patrimoines ont fait l'objet de premières réhabilitations, totales ou partielles. Toutefois ces besoins sont récurrents non seulement du fait de l'usure naturelle, mais aussi de l'évolution des normes de confort qui conduit à l'obsolescence de certains logements : si le chauffage et les sanitaires ont généralement été traités lors de réhabilitations antérieures, la performance énergétique reste le plus souvent à améliorer.

Dans les secteurs de renouvellement urbain et de diversification, un autre enjeu de la requalification du parc existant est de chercher à limiter les contrastes entre des secteurs renouvelés (immeubles neufs) et le patrimoine ancien, afin de favoriser l'acceptabilité des projets et la cohésion sociale dans les quartiers. Il conviendrait d'accompagner socialement les réhabilitations en site occupé (MOS) dans la mesure où ces interventions dans la cellule logement ont souvent un impact plus fort pour des populations déjà fragilisées.

Pour l'ensemble du parc social existant sur ces quartiers, une articulation avec les CUS (conventions d'utilité sociale), que les bailleurs sociaux contractualisent avec l'Etat et les EPCI dotés d'un PLH doit permettre d'établir une convergence des objectifs et des moyens mis en œuvre sur ces territoires. Entretien du patrimoine, politique des loyers, services offerts, objectifs de cessions sont en effet des chapitres obligatoires des CUS.

Une attention particulière doit être apportée aux secteurs dont la qualité du patrimoine architectural est classée (Cité Jardin, Etats-Unis).

La démarche de concertation engagée avec les habitants sur les quartiers prioritaires en 2015 a fait ressortir des attentes fortes sur certains secteurs (Cité Jardin par exemple) quant à la possibilité de contribuer aux travaux d'entretiens des immeubles.

### **Secteurs en renouvellement urbain**

Le renouvellement urbain (La Duchère, Mermoz et Santy) permet d'apporter à ces quartiers une plus grande diversité d'habitat et de fonctions, d'améliorer leur desserte et leur intégration urbaine. Il permet de développer une offre de logement accessible, aux normes actuelles et comprenant outre des produits sociaux en reconstitution et du logement intermédiaire (PLS, accession aidée), une part significative d'offre en promotion. La diversification vers des produits habitats non sociaux (accession, locatif intermédiaire ou libre) n'est toutefois possible que si l'offre de logements sociaux est reconstituée intégralement dans les autres quartiers de Lyon et notamment dans les grands secteurs de projet tels que Gerland, Confluence ou la Part Dieu où une part accrue de logements en PLUS PLAI est préconisée.

## **Accompagner les dynamiques résidentielles en prenant en compte les spécificités des quartiers**

### **Comprendre les dynamiques résidentielles pour agir**

L'analyse de l'occupation sociale et des dynamiques résidentielles en quartier prioritaire doit être maintenue afin d'être en mesure d'analyser les effets d'une amélioration de l'attractivité ou a contrario des mécanismes de paupérisation à l'œuvre (cf. partie II - Eléments de diagnostic).

Cette analyse doit permettre de comprendre les dynamiques à l'œuvre et pour ce faire, elle doit prendre en compte les fondamentaux qui conditionnent les choix résidentiels des ménages : les transports, la sécurité, l'école et le cadre de vie.

Comme le préconise une récente évaluation menée par le CES (Comité d'évaluation et de suivi) de l'ANRU, cette observation est à maintenir en fin d'opération sur les sites en renouvellement urbain (Mermoz Santy et Duchère) afin de mesurer les évolutions possibles de l'occupation du parc social et privé à moyen terme.

## Inscrire les enjeux de mixité sociale et d'équilibre dans la convention intercommunale d'équilibre territorial

Une convention intercommunale d'équilibre territorial prévue dans la loi « Lamy » portant réforme de la politique de la ville sera élaborée, dans le cadre de la révision générale du PLU-H et de la conférence intercommunale du logement de la Métropole de Lyon.

Elle définira les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle sera signée au plus tard lors de la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Le document de référence au sein de la Ville De Lyon sur ce sujet est la charte d'accès au logement pour tous qui a été adoptée par le conseil municipal en juin 2006.

Plusieurs dispositions peuvent concourir à ces enjeux de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires.

A partir d'une connaissance partagée de la demande et pour certains quartiers, des flux dans le parc social (Duchère, 8<sup>ème</sup>) les ILHA sont des instances partenariales de repérage des situations prioritaires et permettent un diagnostic partagé en vue d'un accès au logement.

Depuis mars 2015 et les engagements gouvernementaux, une attention particulière est portée aux propositions faites aux candidats reconnus prioritaires DALO pour qu'ils ne se voient pas systématiquement proposer de logements dans les QPV si ce n'est pas leur souhait.

Un travail pourra être engagé sur les orientations d'attributions sur des zones ou résidences spécifiques à identifier avec les bailleurs sociaux, pour améliorer la mixité sociale (comme cela a été expérimenté par exemple sur les résidences Victoria et Tony Garnier ou sur les ZSP dans le cadre de la délégation du contingent préfectoral prioritaire aux bailleurs). Ce travail doit s'inscrire dans une stratégie globale pour traiter les difficultés et renforcer l'attractivité des secteurs car la gestion de l'habitat et les orientations d'attribution ne permettent pas seules d'infléchir les dynamiques résidentielles à l'œuvre.

## Favoriser la mobilité et les parcours résidentiels

### Une politique de mobilité encouragée

Les analyses produites au sein des ILHA soulignent l'importance des demandes de mutations dans les quartiers de la politique de la ville. Les bailleurs sociaux conduisent par ailleurs une politique d'incitation à la mobilité résidentielle afin de satisfaire aux demandes de mutation, et d'avoir une meilleure adéquation entre le logement et les besoins des occupants en terme d'adaptation et d'accessibilité, de composition familiale (sur et sous occupation) et de niveau de ressources. Pour ce faire, des critères de priorité ont été partagés dans le cadre de l'inter bailleur et des ILAH, avec la recherche partenariale de solutions pour les situations complexes ou quand le bailleur actuel n'est pas en capacité de répondre.

Dans le cadre de la conférence communale du logement, et plus particulièrement au sein du groupe de travail attributions et peuplement, une expérimentation a été lancée afin de favoriser les parcours résidentiels lors de la mise en location de programmes neufs (CLOA). L'objectif était de réserver un certains nombres de logements (30%) afin de permettre les mutations. Après 2 ans d'expérimentations dans plusieurs arrondissements de la ville de Lyon, il s'avère que l'objectif est rarement atteint car les refus sont nombreux.

D'autre part, la charte de vieillissement conclue entre la Ville de Lyon et les bailleurs en 2014 se fixe notamment comme objectif de susciter la mobilité des personnes vieillissantes et de mobiliser une offre adaptée à leur besoin.

Enfin, l'expérience des relogements dans les projets ANRU a montré l'importance de donner des choix aux ménages. En permettant aux ménages de connaître les offres et de choisir le logement sur lequel ils souhaitent candidater, l'expérimentation de la location choisie auprès des locataires Hlm vise à faciliter la mobilité et les parcours résidentiels au sein du parc social. Ce projet d'expérimentation est porté par les bailleurs sociaux avec le soutien de la Métropole de Lyon. Ce projet doit intégrer les besoins d'accompagnement des ménages et l'évaluation des impacts de ce processus sur le profil des attributaires, notamment sur les QPV.

## Une mise en œuvre de la location choisie vigilante

La Métropole de Lyon et les bailleurs du territoire envisagent d'expérimenter la location choisie auprès des locataires HLM. En permettant aux ménages de connaître les offres et de choisir le logement sur lequel ils souhaitent candidater, il s'agit de faciliter la mobilité et les flux au sein du parc social. L'expérience des relogements dans les projets ANRU a montré l'importance de donner des choix aux ménages, ainsi cette expérimentation mérite d'être menée dans les QPV. Il conviendra cependant de veiller à :

- Etablir une veille spécifique sur les QPV et une observation à la bonne échelle sur les effets de ce mode d'attribution sur le peuplement.
- Les habitants des quartiers prioritaires ont souvent des difficultés à mobiliser les dispositifs de l'action publique (cela a été observé sur d'autres thématiques), et ce d'autant plus lorsque ceux-ci recourent aux nouvelles technologies de l'information. L'accompagnement social des ménages peut être un levier pour faciliter le recours à la location choisie et limiter les effets potentiels d'accroissement des inégalités territoriales : l'évaluation de cette expérimentation devra ainsi prendre en compte les moyens que les acteurs sociaux auront pu consacrer à son accompagnement.

## Faire des relogements une opportunité de parcours résidentiel

Les opérations de relogement menées sur la Duchère et sur Mermoz dans le cadre du PNRU1 ont mis en évidence que, pour les ménages, elles avaient conduit à une amélioration de leur situation résidentielle (décohabitation, traitement des sur occupation, choix d'un changement de quartier, ...). Cette capitalisation doit permettre de travailler dans le cadre du PNRU2 sur une anticipation des besoins de parcours résidentiels.

Les points d'amélioration concernent notamment l'accès au logement neuf, le parcours résidentiel des personnes âgées.

La mobilisation de l'inter-bailleur et de l'ensemble des réservataires est à maintenir afin d'assurer une mobilisation optimale de l'offre existante.

Ces enseignements issus de l'expérience passée vont pouvoir alimenter les travaux sur le protocole de relogement et les dispositifs associés du PNRU2.

## Poursuivre la requalification du parc privé dégradé et prévenir la dégradation des copropriétés

Obtenir la requalification du parc privé ancien dégradé, en mettant l'accent sur les immeubles bloqués malgré la succession de dispositifs incitatifs :

- Opérations de restauration immobilière (ORI) avec travaux déclarés d'utilité publique
- Procédure de Carence de copropriétés
- DUP Logement social sur les adresses dont la mutation est inévitable

Soutenir et conseiller les conseils syndicaux, observer l'évolution des copropriétés :

- Pour prévenir la dégradation des copropriétés anciennes dans les quartiers prioritaires,
- Soutenir les copropriétés nouvellement créées (notamment vente HLM et Accession abordable ou libre)
- Inciter à la requalification énergétique du parc d'après-guerre
- Veille portant sur la salubrité et la décence de l'habitat (aménagement de combles et sous-sol), et sur les enjeux croissants de pollution intérieure des logements

Inciter et accompagner les copropriétés s'engageant dans des projets d'éco-rénovation

La mise en place d'une plate-forme éco-rénovation et d'un dispositif d'accompagnement à l'échelle de la Métropole donne des outils pour soutenir les copropriétés. Il s'agira de veiller à ce que ce dispositif



bénéficie également aux copropriétés plus fragiles qui ne s'engageraient pas spontanément dans des travaux de cette ampleur, et de chercher les adaptations nécessaires afin de soutenir celles qui justifieraient d'un besoin particulier.

Ces actions doivent contribuer à l'amélioration, au sein du parc privé locatif de la performance énergétique et environnementale (dans ses aspects matériels comme dans l'adaptation des usages des occupants).

### **Prise en compte des axes transversaux et articulation avec les autres volets**

Les principaux volets à articuler avec le volet Habitat sont :

- Le volet Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP), tant dans sa dimension matérielle (petits travaux, propreté, ...) que d'association des locataires (comités de locataires, actions d'insertions, ...)
- Le volet DSL : l'évolution rapide de l'habitat sur les quartiers (densification, renouvellement urbain, ...) tout comme l'évolution de sa population (vieillesse, familles monoparentales, ...), impliquent d'anticiper et d'adapter le niveau des équipements publics associés, et/ou, l'offre proposée à la population. Des besoins spécifiques peuvent émerger (personnes âgées, personnes avec handicap, ...)
- Le volet Santé, sur trois sujets en particulier : le lien entre logement et santé mentale, sujet fortement investi par les bailleurs à l'échelle de l'agglomération ; les conditions de retour au logement après une hospitalisation, en particulier sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement, où une problématique spécifique dans le lien ville/hôpital ressort ; l'impact de l'état des logements, et de la pollution intérieure, sur l'état de santé des Lyonnais
- Le volet sécurité avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance notamment par la prévention situationnelle lors des projets de construction ou de réhabilitation et le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux pour lutter contre les phénomènes d'insécurité et les troubles de la tranquillité sur leur patrimoine

## **Gouvernance, ingénierie et évaluation**

### **Evaluation**

Le questionnaire évaluatif est : **En quoi le volet Habitat contribue-t-il au développement d'une mixité de peuplement dans les quartiers prioritaires et de parcours résidentiels sociaux positifs ?**

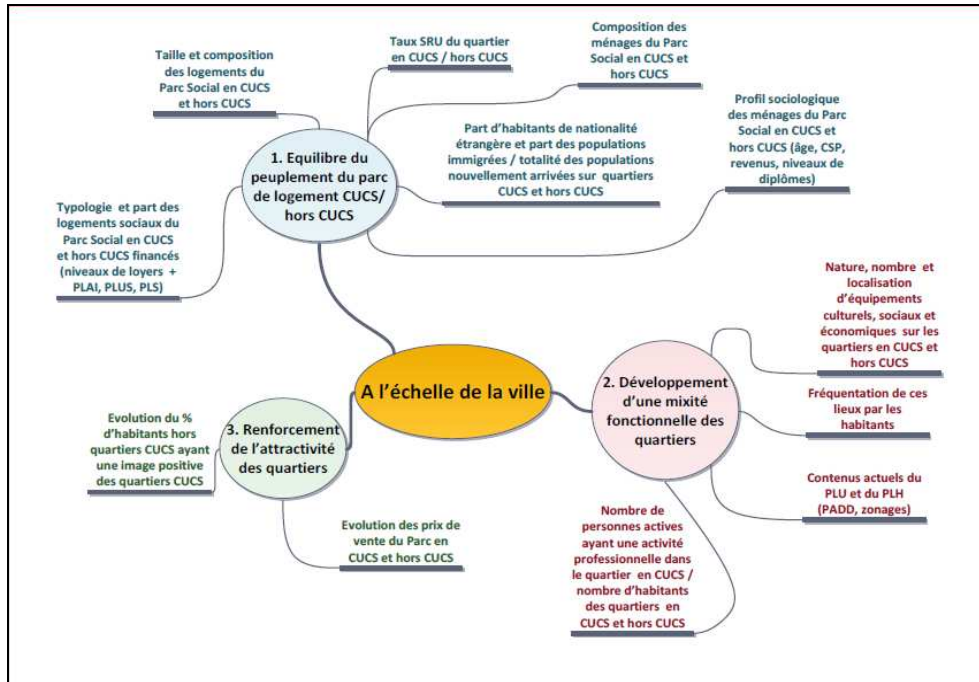
Répondre au questionnaire évaluatif suppose d'analyser les «facteurs» (et leurs évolutions) suivants:

- Les flux de populations endogènes et exogènes et les parcours sociaux (dont les parcours résidentiels ne sont qu'un aspect et/ou un levier), qu'ils soient ou non ascendants
- L'attractivité des quartiers (qualité de l'habitat, perceptions et représentations «internes» et «externes», mixité fonctionnelle, prix)
- La morphologie du parc social (taille et typologie des logements, équipements, densité, ...) et la diversité du parc de logements

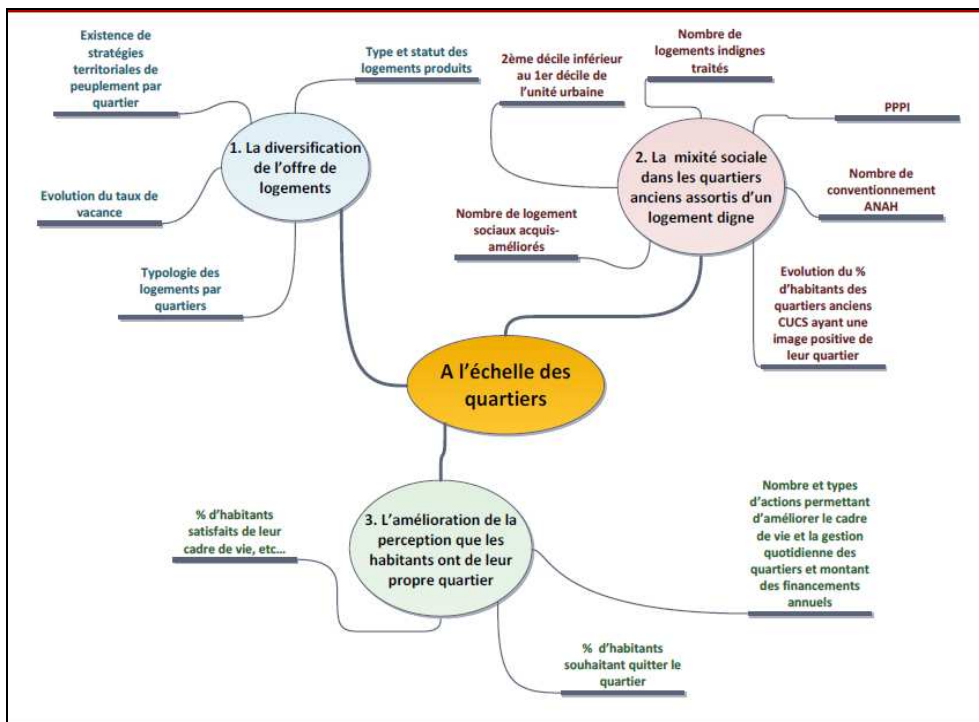
Le référentiel d'évaluation construit sur le contrat précédent sera travaillé de façon élargie avec les partenaires signataires. Il comprend trois niveaux d'analyse :



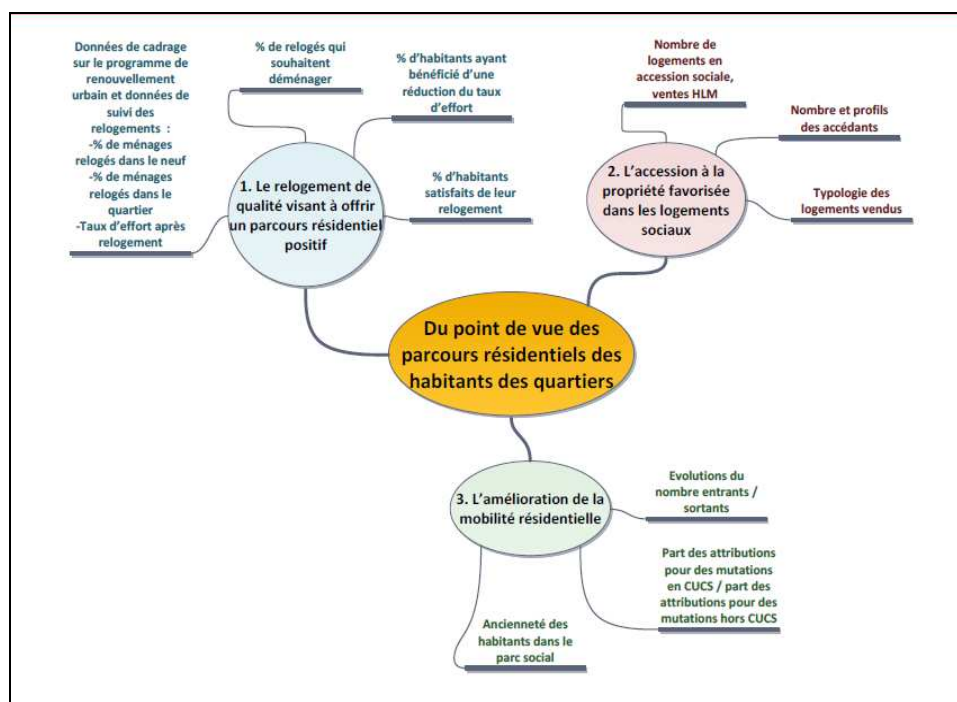
- Y a-t-il des différences dans le profil des occupants du parc social et des demandeurs de logement selon que l'on est en quartier prioritaire ou non ? => analyse à échelle macro de la Ville



- Qu'en est-il de la mixité et du fonctionnement social dans les quartiers prioritaires ? => analyse à l'échelle méso des quartiers (stratégies de peuplement)



- Quelles sont les trajectoires et les stratégies résidentielles des habitants des quartiers prioritaires? => analyse à échelle micro de l'habitant



### Observation et collecte des données

Le cadre évaluatif devra permettre de mieux structurer les échanges de données nécessaires à la connaissance fine des enjeux habitat des quartiers et aux travaux d'évaluation et à la mutualisation des travaux de collecte et d'exploitation des données.

**Une approche infra territoriale** doit systématiquement être adoptée, la taille des arrondissements de la Ville De Lyon (97 662 habitants, en 2011, pour le 3<sup>ème</sup> arrondissement) étant trop importante pour permettre de saisir les disparités internes aux arrondissements.

**Une approche infra-quartiers** est également nécessaire pour les grands sites, notamment ceux ayant connu des dynamiques différenciées (qui juxtaposent des secteurs renouvelés et des secteurs en attente de projet, et sur lesquels le parc locatif social se différencie fortement : neuf social, neuf intermédiaire (PLS), immeubles réhabilités, immeubles fortement déqualifiés, ...).

Enfin, une actualisation de l'étude habitat réalisée en 2011 pourrait être envisagée, en cohérence avec les travaux métropolitains, et en fonction des sources disponibles (données Filocom en particulier).

## VOLET GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE

Garantir l'application du principe de continuité du service public sur l'ensemble de la ville implique d'adapter ce service aux réalités sociales et urbaines de certains territoires. Les quartiers inscrits au Contrat de Ville connaissent un certain nombre de difficultés impactant le cadre de vie : vétusté du bâti, difficultés de gestion liées à un manque de clarification entre la domanialité et les usages, difficultés de vie sociale, dégradations, problèmes de tranquillité résidentielle, etc.

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) constitue une réponse collective, concertée et renforcée des collectivités, bailleurs et acteurs locaux à ces difficultés touchant au cadre de vie quotidien des habitants.

Le volet GSUP de la présente Convention expose le contexte et les enjeux principaux de la GSUP sur Lyon, ainsi que sa déclinaison territoriale. L'objectif est d'avoir un cadre contractuel entre tous les acteurs concernés, pour optimiser les moyens à mettre en œuvre et favoriser les synergies entre bailleurs sociaux et acteurs publics pour l'amélioration du cadre de vie.

**L'enjeu central est que, face à des dysfonctionnements avérés, les signataires de la présente convention contribuent à l'amélioration du cadre de vie de manière durable, pour et avec les habitants et usagers du quartier.**

### Contexte et enjeux structurants du Volet GSUP de la Convention Territoriale de Lyon du contrat de ville

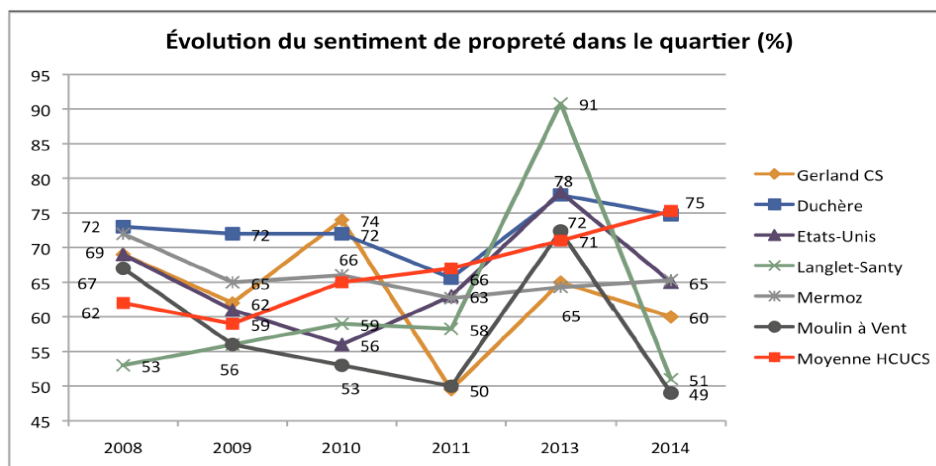
Les conventions GSUP par quartier détailleront les engagements des partenaires et le plan d'actions associé. Elles seront annexées à la présente convention.

#### Contexte : des besoins d'intervention avérés sur des territoires différents

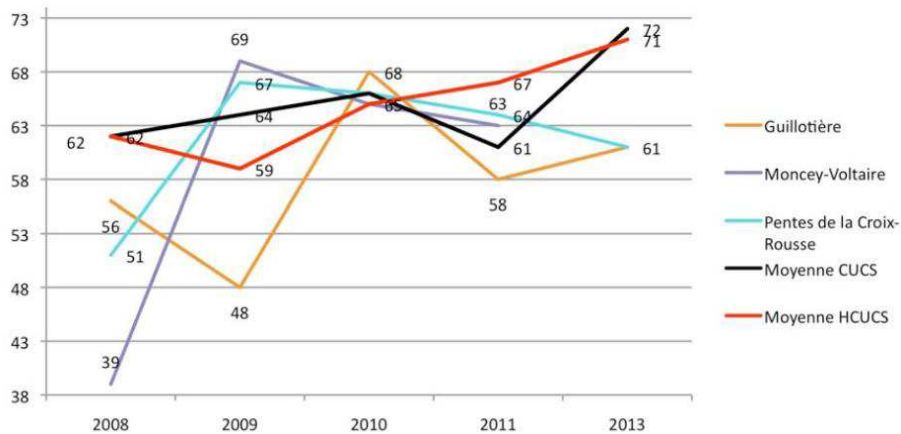
##### Les dysfonctionnements constatés sur les quartiers prioritaires :

Les quartiers prioritaires sont face à des problématiques récurrentes, telles que :

**L'entretien et la propreté :** encombrants sur les espaces publics, déjections canines, nombreux déchets, jets par les fenêtres, collecte non optimisée, manque de clarification des domanialités pour la gestion, etc.



Évolution du sentiment de propreté dans le quartier (%)



Pour les habitants interrogés en hors CUCS, la satisfaction de la propreté et de l'entretien dans leur quartier augmente constamment depuis 2008. Tandis que dans les quartiers CUCS enquêtés, la satisfaction des habitants y est beaucoup plus variable.

**La tranquillité résidentielle et publique** : sur-occupation de l'espace public, vie nocturne, occupations abusives de parties communes, mécanique sauvage, etc.

**L'entretien du bâti et des espaces extérieurs** : tags, dégradations, vétusté, besoins d'embellissement, etc.

**Les concertations dans chaque QPV réalisées en 2015 ont fait de nouveau émerger de fortes préoccupations des habitants quant à la qualité de leur cadre de vie, les dysfonctionnements au quotidien sur certains espaces publics, certaines parties communes. L'amélioration du cadre de vie constitue un des axes prioritaires pour lequel les habitants souhaitent s'investir (dans le cadre de démarches participatives) dans les années à venir.**

Ces problématiques se retrouvent sur tous les quartiers prioritaires de Lyon, qu'il s'agisse des quartiers du centre ancien des Pentes de la Croix Rousse, Moncey - Voltaire et Guillotière (bâti ancien, un poids prépondérant du parc privé, une diversité de fonction, d'usage et une mixité de la population) ou des quartiers de grands ensembles.

Des périmètres d'intervention à adapter, dans la déclinaison opérationnelle par les conventions territoriales GSUP

Le plan d'action opérationnel du volet GSUP sera constitué des conventions GSUP territoriales.

A Lyon, les périmètres de certains QPV constituent des périmètres pertinents pour la GSUP: Duchère / Etats-Unis / Mermoz / Langlet-Santy / Moulin-à-Vent.

Sur d'autres quartiers, le périmètre adapté de l'action en matière de GSUP doit nécessairement être élargi par rapport au périmètre QPV. C'est le cas en particulier pour Gerland et Moncey.

Enfin, les quartiers sortant de la géographie prioritaire, dorénavant quartiers de veille active, présentent à Lyon de très forts enjeux en termes de GSUP, à savoir les Pentes de la Croix Rousse / Voltaire / Guillotière.

### Les acteurs partenaires de la GSUP

La GSUP a permis le développement d'un cadre partenarial et de modalités de travail de plus en plus partagées, notamment avec les acteurs publics de la Ville de Lyon, du Grand Lyon dorénavant métropole, les bailleurs sociaux et les habitants. Les modalités de partenariat sont déclinées ci-dessous :

Poursuivre et optimiser les liens entre les équipes territoriales et les directions « de droit commun »

Les spécificités de chaque territoire rendent impossible l'établissement d'une convention GSUP type qui serait ensuite déclinée territorialement. Il est toutefois nécessaire de fixer un socle commun à l'échelle de la Ville de Lyon définissant les objectifs prioritaires de la GSUP et ses principes de fonctionnement.

Dans le cadre de la GSUP, des habitudes de travail partenarial se sont mises en place avec les directions de droit commun de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, notamment avec la Direction de la Propreté, la Direction de la Voirie, la Direction des Espaces Verts, la Direction des Sports, la Direction de la Sécurité et de la Prévention.

A partir des problématiques constatées communément, l'objectif est de poursuivre l'optimisation et la mise en cohérence des interventions entre tous les acteurs, afin que chaque partenaire mobilise son personnel au bon niveau de compétence. Une gouvernance adaptée est proposée en partie D.

Afin de permettre une évolution significative du cadre de vie sur les quartiers, il est nécessaire que les projets d'aménagement et la gestion fassent l'objet d'une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés, intervenant en proximité ou fonctionnant de façon davantage centralisée et/ou à une échelle beaucoup plus large.

Cela peut passer par des moyens tels que des conventions partenariales de gestion et le partage des dysfonctionnements *via* l'outil Selligent pour une résolution adaptée et réactive.

### **Donner une place spécifique aux bailleurs sociaux**

Les bailleurs sociaux ont une place primordiale dans les relations partenariales de la GSUP.

Tout d'abord, les bailleurs sociaux sont compétents sur les questions de gestion de proximité en intervenant techniquement et en mobilisant des moyens humains, sur leurs résidences et leurs espaces résidentiels. Ils développent des nouvelles démarches et outils de gestion, tels que les projets de gestion de site (PGS) qu'il est nécessaire d'articuler avec les démarches de la ville et de la Métropole pour faire le lien entre les espaces résidentiels et publics.

Enfin, les organismes HLM ont fait évoluer leurs pratiques et leurs organisations, notamment dans les agences de proximité. Ils ont tissé des partenariats pour conduire des actions en faveur de l'insertion par l'emploi, du mieux vivre ensemble....

En matière de politique d'innovation sociale, un changement de culture est d'ailleurs affirmé du côté des bailleurs. A ce titre, dans le cadre de leur contribution au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, les organismes HLM ont posé l'enjeu d'être associé au plus près aux démarches de concertation avec les habitants et aux futurs conseils citoyens.

### **Renforcer le lien avec les habitants**

Le lien nécessaire avec les habitants a été confirmé par la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 en donnant une place singulière aux habitants dans la définition du contrat de ville.

Dans la continuité de cette loi, une place importante doit être donnée aux habitants et aux démarches participatives existantes sur les quartiers, telles que les conseils de quartier, conseils citoyens, comités de locataires et associations d'habitants.

L'objectif de leur implication sur la GSUP est de répondre aux besoins avérés des habitants, permettre une bonne appropriation par les habitants des aménagements et/ou des nouvelles gestions, et favoriser les changements de comportement si besoin.

### **Prise en compte de thématiques en lien avec la GSUP**

#### **Axes transversaux à mettre en œuvre sur les quartiers**

Deux enjeux transversaux sont à prendre en compte sur les quartiers prioritaires :

- Le lien avec les habitants

L'objectif est de poursuivre les démarches impliquant les habitants sur les questions relatives à l'amélioration du cadre de vie. Cela peut passer par :

- L'information faite auprès des habitants sur les évolutions de leur résidence et/ou quartier.
- Le soutien à l'émergence de groupes d'habitants référents.

- Le lien avec les groupes d'habitants déjà constitués.
- L'association d'habitants de manière ponctuelle ou continue à des réflexions en termes de gestion et d'aménagements sur leur quartier.
- L'insertion sociale et économique

Dans la note de contribution des organismes HLM au Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, les organismes HLM ont réaffirmé leur positionnement comme acteurs à part entière de l'insertion sociale et économique. Au-delà de la mise en œuvre opérationnelle de la clause d'insertion dans le cadre des marchés de travaux ou de services, les organismes HLM de la Métropole de Lyon ont la volonté de poursuivre leur engagement en faveur de l'insertion économique, aux côtés des partenaires locaux (PLIE, Mission Locale, MDEF, associations, ...). Les axes opérationnels sont :

- Poursuite du partenariat avec les acteurs de proximité
- Participation à la mise en œuvre de chantiers d'insertion ponctuels ou permanents
- Le soutien à l'embauche directe *via* les contrats aidés ou dans le cadre du droit commun
- Le repérage des talents qui émergent des territoires et le recrutement éventuel des personnes identifiées à travers des dispositifs d'insertion, de retour à l'emploi (ex. : « parcours gardien »)

Un lien pourra opportunément être fait avec les actions envisagées d'auto-réhabilitation accompagnée par les Compagnons Bâisseurs.

#### Liens avec les autres volets

Le volet GSUP est fortement articulé aux volets habitat et prévention sécurité de la Convention territoriale de Lyon, ainsi qu'aux principes de participation qui seront exposés dans la charte sur les conseils citoyens à Lyon.

Une articulation spécifique avec le volet Développement Social Local sera réalisée en fonction des territoires.

#### Prise en compte de la GSUP dans les Nouveaux Projets Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine prévoit des mesures relatives à la GSUP dans l'ensemble des projets de renouvellement urbain. La GSUP est ainsi affirmée comme élément à part entière de la réussite des projets. Ainsi, une gestion adaptée doit être pensée aux différents stades du projet de renouvellement urbain :

- **En amont** : Il s'agit d'une part d'inscrire la gestion dans la conception du projet urbain en posant notamment les questions de pérennité dans le temps et de coût d'entretien dans une logique de coût global. Il s'agit également de réaliser une mise à niveau de la gestion de proximité et des aménagements à court terme en associant les habitants. La résolution des problèmes quotidiens crédibilisera les démarches ultérieures concernant le projet urbain.
- **Pendant** : La gestion doit être maintenue avec une bonne qualité de service pour les habitants. Les questions d'accessibilité du chantier et d'information de proximité aux riverains devront être assurées. L'ingénierie entre bailleurs, aménageurs et missions territoriales devra ainsi permettre la réactivité dans le suivi.
- **En aval** : Des moyens spécifiques devront être affectés pour effectuer des investissements correctifs lorsqu'un écart sera observé entre les intentions de la conception et le fonctionnement social et urbain réel. Par ailleurs, des actions permettant l'accueil des nouveaux arrivants, l'accompagnement des nouveaux copropriétaires et l'animation de la vie sociale seront mis en place pour permettre le vivre ensemble dans le quartier renouvelé.



## Mise en place d'une gouvernance adaptée à l'échelle de la Ville de Lyon comme à l'échelle territoriale

### Comité de pilotage Ville de Lyon GSUP

Un **comité de pilotage** se réunira à minima au terme des 3 années de convention puis en clôture du contrat. Il réunira les signataires du contrat de ville de la ville de Lyon partenaires du volet GSUP. Ce pilotage pourrait se doter d'un document de référence ; la convention cadre GSUP-TFPB à l'échelle de la Ville de Lyon

Un **comité technique préparatoire** visera à associer l'ensemble des directions concernées. La liste détaillée des interlocuteurs mobilisables selon les sujets sera établie pour chaque direction associée aux conventions.

### Un pilotage à l'échelle territoriale (quartier)

Sur les territoires, un **comité de pilotage territorial** associant les élus d'arrondissement se tiendra annuellement pour assurer le pilotage et le suivi de la convention GSUP.

Des **instances techniques de travail partenarial** sont créées dans chaque territoire pour assurer la mise en œuvre de la GSUP tout au long de l'année.

En termes d'**ingénierie**, la convention GSUP est animée par le ou la chargé/e de mission GSUP du territoire.

## Conventions GSUP territoriales et dispositif d'évaluation

### Axes de travail des conventions GSUP territoriales

Les axes de travail par quartier seront déployés dans chaque convention territoriale GSUP. La spécificité de chaque territoire sera prise au travers des diagnostics qui associeront les parties prenantes. L'objectif étant de pouvoir conduire des actions spécifiques aux enjeux de chacun des territoires en QPV.

Afin d'établir chaque convention territoriale GSUP, les équipes territoriales s'appuieront la convention cadre GSUP – abatement de TFPB de la Métropole de Lyon en cours de rédaction au moment de la rédaction de ce document.

Les actions de GSUP pouvant bénéficier d'un abatement de TFPB sont définies dans le document cadre national. (cf. extrait ci-dessous). Les actions de GSUP pourront en tant que de besoin couvrir un champ plus large.

Axe	Types d'action	Moyens associés (GSUP/TFPB)
Renforcement de la présence du personnel de proximité dans les quartiers prioritaires	Renforcement gardiennage et surveillance ; Agents de médiation sociale ; Agents de développement social et urbain ; Coordonnateur HLM de la gestion de proximité ; Référents sécurité	
Formation et soutien aux personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social, ...); Sessions de coordination inter-acteurs ; Dispositifs de soutien	
Sur-entretien	Renforcement nettoyage ; Enlèvements tags et graffitis ; Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention ; Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs, ...)	
Gestion des déchets et encombrants/épaves	Gestion des encombrants ; Renforcement ramassage papiers et détritux ; Enlèvement des épaves ; Amélioration de la collecte des déchets	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité ; Vidéosurveillance (fonctionnement) ; Surveillance des chantiers ; Analyse des besoins en vidéosurveillance	

Axe	Types d'action	Moyens associés (GSUP/TFPB)
Concertation et sensibilisation des locataires	Participation, implication, formation des locataires et associations de locataires ; Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens, ... ; Enquêtes de satisfaction territorialisées	
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » ; Actions d'accompagnement social spécifiques ; Services spécifiques aux locataires (ex portage de course en cas de panne d'ascenseur) ; Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation des abords, résidentialisation, signalétique, ...) ; Surcoûts de remise en état des logements ; Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik, ...)	

### L'évaluation du volet GSUP

#### La question évaluative

Le volet GSUP sera évalué à partir de la question évaluative exposée en introduction : « Comment, face à des dysfonctionnements avérés, les signataires de la présente convention contribuent à l'amélioration du cadre de vie de manière durable, pour et avec les habitants et usagers du quartier ? ». L'évaluation sera réalisée in itinere par un groupe de travail piloté par la DDT.

#### Cadre commun d'évaluation

En déclinaison de l'inscription du volet GSUP de la Convention territoriale de Lyon dans le cadre de référence qu'est la convention GSUP et d'abattement de TFPB de la Métropole, le suivi annuel des dépenses par action, constituera un outil de pilotage commun à l'échelle de la Ville De Lyon et pour tous les partenaires du volet, en particulier au sein de la Ville De Lyon, de la Métropole et des bailleurs.

#### Mobilisation d'indicateurs pour l'évaluation du volet GSUP

Le suivi de l'évolution de la situation des quartiers s'appuiera fortement sur :

- Les enquêtes qualitatives menées par les bailleurs
- Le suivi des occupations « abusives » des parties communes (communiqué en groupes bailleurs-police)
- Les enquêtes écoute habitants (EEH), baromètre majeur du fait de sa permanence dans le temps, permettant de dégager les tendances des perceptions des habitants, d'isoler des phénomènes ponctuels, de repérer des situations de fragilisation
- Des outils de suivi de résolution des dysfonctionnements, tels que Selligent

#### Trame de bilan annuel des conventions territoriales GSUP

Une trame commune de bilan annuel des conventions territoriales GSUP, outil de pilotage et d'évaluation, est proposée à partir des axes suivants :

- Territoires d'actions
- **Budgets par domaines d'actions sur la période** (à partir du tableau ci-dessous)



Budget par domaine d'action	Crédits GSUP	Crédits abattement TFPB
Renforcement présence personnel de proximité		
Formation/Soutien des personnels de proximité		
Sur-entretien		
Gestion déchets et encombrants/épaves		
Tranquillité résidentielle		
Concertation/sensibilisation des locataires		
Animation, lien social, vivre ensemble		
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)		
Autres		
<b>TOTAL</b>		

- **Dynamiques partenariales engagées** : cet axe sera évalué en indiquant les instances de travail existantes avec les différents partenaires, en précisant leur objet, la fréquence de ces instances et qui y participe.
- **Relations spécifiques avec les services gestionnaires (Ville de Lyon / Métropole de Lyon)** : pour cet axe, il s'agit de préciser les conventions ou autres contractualisations signées avec les services gestionnaires par quartiers, ainsi que les instances de travail partenariales existantes.
- **Liens avec les habitants** : les types de rapports engagés avec les habitants (événements ponctuels, rencontres régulières, ...) seront à détailler, en précisant la fréquence des relations, les partenaires qui y participent, les quartiers concernés, les réalisations permises par ces démarches engagées, etc.
- **Priorités identifiées** : sur cet axe, il s'agit d'exposer les priorités identifiées sur une année et l'évolution de ces priorités dans le temps (cf. avec le tableau ci-dessous).

PRIORITES IDENTIFIEES EN 2015	PRIORITES IDENTIFIEES EN 2016
<i>Ex : Effort entretien</i>	<i>Ex : Effort entretien</i>
<i>Ex : Plus de dialogue avec les habitants</i>	<i>Ex : Clarification des domanialités</i>

---

# AXES TRANSVERSAUX

---

## AXE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Au travers de la Convention Territoriale de Lyon, il est réaffirmé que la politique de la ville, dans sa mise en œuvre, s'inscrit dans une démarche de développement social local.

Cette démarche permet d'articuler une approche par dispositifs et par thématiques avec l'approche territoriale liée à la géographie prioritaire. En tant que démarche transversale, le développement social local permet de réaffirmer l'objectif premier qu'est le développement global des quartiers au travers d'une approche :

- **territorialisée** : elle s'appuie sur des projets de territoire construits à partir de diagnostics partagés et adaptés aux besoins des habitants ;
- **intégrée** : elle s'appuie sur une approche globale du développement local dans toutes ses dimensions (urbaine, sociale, économique, culturelle, éducative, ...) et privilégie l'articulation des politiques publiques ;
- **partenariale** : elle est mise en œuvre de manière concertée entre les acteurs institutionnels et locaux.

Cette approche, lisible au travers des projets de territoire, demande à l'être également à l'échelle de la ville **comme support d'une stratégie plus globale d'intervention de l'ensemble des politiques publiques en faveur des territoires prioritaires.**

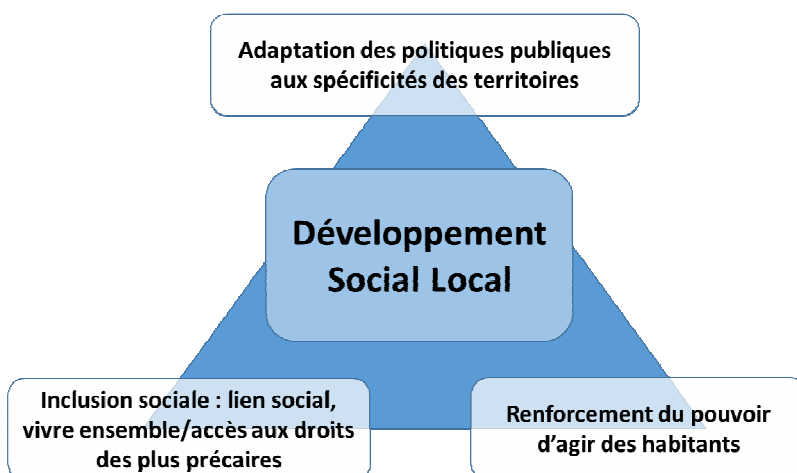
Elle doit également servir de **référentiel commun** pour l'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre du contrat de ville.

Fortement portée par les équipes projets, la démarche de développement social local repose à la fois sur **une ingénierie dédiée** et sur un **réseau d'acteurs institutionnels et locaux** en capacité de porter ou de contribuer à une approche territoriale, intégrée et partenariale : collectifs d'habitants, associations d'éducation populaire, acteurs de l'économie sociale et solidaire (cafés sociaux, épiceries sociales, ...), écoles, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, services sectoriels de droit commun, etc.

La Ville de Lyon a par ailleurs conforté, à travers des conventions-cadre pluriannuelles, son partenariat avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance. Elle reconnaît par-là que les projets associatifs développés par ses structures dans une approche intégrée, transversale et participative, sont structurants pour le développement des territoires. Ces associations contribuent de ce fait fortement aux différents volets thématiques du contrat de ville et sont souvent ressources pour les autres acteurs des territoires.

La Ville de Lyon définit, avec ses partenaires signataires du contrat de ville, trois conditions nécessaires à la mise en œuvre du volet développement social local :

- l'adaptation des politiques publiques aux besoins différenciés des territoires
- le renforcement du pouvoir d'agir des habitants
- l'inclusion sociale



# L'adaptation des politiques publiques aux besoins différenciés des territoires

## Enjeu

Le contrat de ville a pour objectif de formaliser la mobilisation des politiques de droit commun autour d'enjeux et de modes d'intervention partagés en vue de rééquilibrer le développement des territoires prioritaires. Il vise ainsi à améliorer la complémentarité entre les crédits de droit commun présents sur tous les territoires et les crédits spécifiques de la politique de la ville dans une logique d'effet levier et non de substitution.

Or, les contraintes d'action des politiques publiques ces dernières années ne leur permettent pas toujours de prendre en compte les spécificités des quartiers prioritaires, voire de continuer à assurer un service de proximité. Pourtant ces quartiers constituent, de façon durable, des territoires d'accueil et de vie pour des populations en situation de précarité et dont les difficultés (non maîtrise de la langue, isolement social, ...) peuvent constituer des freins réels dans l'accès aux droits et aux services publics (non recours) et entraîner une inadéquation entre l'offre de services et les besoins des populations.

Au-delà de la déconcentration des politiques publiques et des dispositifs et en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé, le sport, la culture, la jeunesse, la prévention, l'action sociale, la vie associative, etc., il s'agit d'une part de développer une approche territorialisée et adaptée aux besoins des habitants des quartiers, mais également, de travailler à la complémentarité entre les services publics et les acteurs locaux notamment associatifs, pour toucher les populations les plus éloignées.

## Objectifs

- **Formaliser un cadre de travail commun pour mettre en cohérence les moyens et les politiques de chaque institution.**
  - S'appuyer sur des feuilles de route communes ou des conventions interinstitutionnelles définissant des engagements conjoints et des complémentarités d'intervention dans l'appui des institutions (Etat, Région, CAF) aux dynamiques associatives sur les territoires prioritaires (FONJEP, appui à la vie associative et à la formation des bénévoles...)
- Reconnaître et formaliser la nécessité d'espaces de concertation entre acteurs comme moyen pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques
  - Instituer des temps dédiés au travail en réseau dans les missions des acteurs de proximité
  - Associer différents niveaux hiérarchiques (direction/proximité) sur les groupes de travail
  - Favoriser la connaissance mutuelle entre acteurs et entre politiques publiques
  - Partager les diagnostics et construire une vision et des enjeux communs
- Favoriser la transversalité (intersectorielle) dans les modalités d'intervention
  - Travailler en mode projet autour d'une entrée territoriale
  - Articuler les interventions des acteurs institutionnels et associatifs dans le cadre des projets de territoire en contribuant à leur élaboration et à leur mise en œuvre
- Reconnaître la légitimité des équipes d'ingénierie territoriale dans leur rôle de coordination et d'articulation des politiques sectorielles à l'échelle des territoires
- **Adapter les modalités d'accueil, et d'accompagnement des publics sur les territoires prioritaires en vue de réduire le non-recours**
  - Former les professionnels intervenant sur les territoires prioritaires aux spécificités des publics
  - Engager des mesures visant à l'accessibilité des services (interprétariat,...) et à la simplification des démarches administratives
  - Favoriser les démarches ascendantes en vue d'adapter au mieux les réponses aux besoins exprimés

- **S'appuyer sur des actions/acteurs relais de proximité pour toucher les publics les plus éloignés (épiceries sociales, centres sociaux, écrivains publics, ...)**
  - Donner les moyens aux associations de jouer un rôle de médiation entre les publics et les institutions : soutien aux initiatives d'épicerie sociale, permanences juridiques et d'accès aux droits, apprentissage de la langue et socialisation, chantiers d'insertion, ...

## Le renforcement du pouvoir d'agir des habitants comme levier du développement social local

### Enjeu

Faire avec les habitants est affirmée comme une composante de la démarche de développement social local qui place l'individu comme acteur de sa propre transformation et de la transformation de son environnement. Processus permettant à un individu de développer des capacités à comprendre ce qui l'entoure, à opérer des choix et à s'organiser collectivement pour défendre un objectif commun, le développement du pouvoir d'agir des habitants constitue un enjeu fort pour des populations précaires qui subissent très souvent leurs conditions d'existence sans maîtriser les ressources ou les compétences pour les faire évoluer.

Le développement social local s'appuie ainsi sur des initiatives contribuant à la mobilisation, la montée en compétence et la délibération des habitants et des citoyens autour d'intérêts collectifs et de visions de société partagées. Il favorise le dialogue avec les institutions à travers un croisement entre des démarches ascendantes et descendantes.

### Objectifs

- **Intégrer les habitants dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques**
  - Mettre en place/renforcer des lieux dédiés à l'expression des citoyens et à la construction de propositions collectives (notamment les conseils citoyens, voir chapitre « gouvernance »)
  - Développer des outils et des méthodes favorisant :
    - la compréhension de leur environnement par les habitants
    - l'expression et la délibération collective
  - Former les professionnels à la mobilisation (aller vers) et à l'accompagnement de démarches ascendantes
  - Prendre appui sur des acteurs relais, notamment les associations, pour mobiliser les habitants et accompagner le développement de leur pouvoir d'agir
  - Développer les dispositifs permettant de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants : diagnostics en marchant, implication d'habitants dans des groupes de travail (ex : observatoire de la santé), ...
- **Faciliter et valoriser les initiatives des habitants**
  - Apporter un soutien financier et méthodologique à la vie associative locale et à la formation des bénévoles ; améliorer la lisibilité et la complémentarité des dispositifs et appels à projets existants
  - Favoriser les initiatives émergentes et les expérimentations
  - Octroyer un droit à la durée (continuité des financements)
  - S'appuyer sur des dispositifs aux procédures allégées (Fonds d'Initiatives Locales et Fonds Associatif Local, ...)
- **Favoriser l'engagement citoyen dans une démarche d'éducation populaire**
  - Soutenir les initiatives et les lieux favorisant la formation d'esprits critiques et le débat citoyen

## La pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits comme processus d'inclusion sociale

### Enjeu

Les quartiers prioritaires sont caractérisés par la présence d'une population en situation de précarité, voire d'extrême précarité, présentant un risque élevé d'isolement et de désaffiliation sociale. Des actions collectives concourant à l'accès aux droits d'une part et au lien social, au vivre-ensemble, à la mixité sociale, à l'ouverture culturelle d'autre part contribuent de façon déterminante à la cohésion sociale sur ces territoires. Qu'il s'agisse de permanences d'écrivain public, d'ateliers de socialisation, d'actions de solidarité et de convivialité, de rencontres interculturelles ou encore d'actions de collectifs de locataires pour l'amélioration de leur qualité de vie, ces actions s'intègrent dans des processus de socialisation, ont toutes une utilité sociale et nécessitent d'être soutenues de façon pérenne.

Leur impact, parfois difficile à mesurer quantitativement, est à appréhender au regard du risque d'enclavement de ces territoires et d'enfermement des populations, réduisant d'autant leurs capacités d'insertion sociale et économique.

**Les concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV de Lyon ont mis en avant de manière récurrente la volonté des habitants de voir émerger davantage d'actions concourant au développement du lien social dans les quartiers, au mieux vivre ensemble, à la mixité et à la valorisation de la diversité des cultures. Les défis exprimés par les habitants consistent souvent à envisager des initiatives permettant de retisser la cohésion sociale et de favoriser la convivialité au moyen de lieux et d'actions collectives.**

### Objectifs

- **Prévenir les ruptures et développer le capital social des populations fragiles**
  - Mettre à disposition des lieux d'échange et d'écoute
  - Favoriser les conditions de participation à des actions collectives, en particulier pour les personnes isolées (femmes seules avec enfants, séniors...)
  - Développer des événements favorisant la rencontre entre les publics et les liens intergénérationnels
  - Renforcer les actions visant à la mobilité et l'accessibilité pour les personnes âgées
  - Promouvoir les actions qui favorisent la notion de parcours d'inclusion
- **Lutter contre le repli culturel en favorisant l'ouverture et l'accès à une diversité culturelle reflétant la pluralité de la société dans son ensemble (donner à voir d'autres possibles, d'autres parcours de vie)**
  - Favoriser les actions de médiation culturelle et les actions favorisant les rencontres « hors les murs »
  - Soutenir les initiatives promouvant la connaissance de l'altérité
  - Appuyer la formation des acteurs à l'approche interculturelle
- **Développer les solidarités locales et l'autonomisation économique et sociale des publics**
  - Appuyer de manière pérenne les initiatives favorisant l'échange de savoirs et de services
  - Soutenir et promouvoir les actions de solidarité qui favorisent l'autonomisation des personnes dans l'accès aux droits et aux services (épiceries sociales, ateliers sociolinguistiques, médiation santé...)

### Indicateurs de suivi

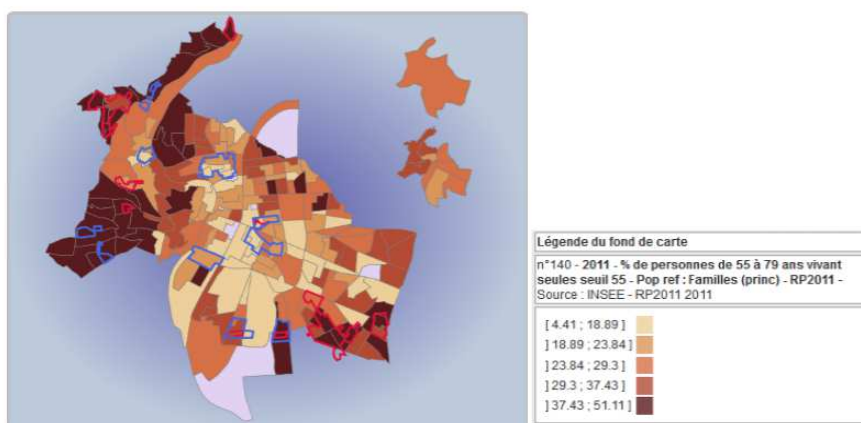
Le développement social local répond à des besoins qu'il s'agit encore d'objectiver. En effet, certains indicateurs disponibles nous permettent d'approcher les phénomènes d'isolement, de dépendance économique, de rupture, mais demeurent imparfaits au regard des constats établis sur le terrain (réponses aux phénomènes de non recours, fragilisation des couples et familles, travailleurs pauvres, ...).

Une question évaluative se pose également pour mieux rendre compte de l'impact du travail réalisé dans le cadre du développement social local à l'échelle des territoires. Une analyse partagée, au regard des besoins identifiés, et dépassant les indicateurs de suivi strictement administratifs, pourra être engagée au titre de la mission observation.

### Le développement social local, une intervention en faveur des personnes isolées, illustration avec la monoparentalité

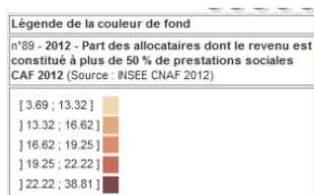


### Indicateur complémentaire d'isolement, La part des personnes âgées de 55 à 79 ans vivants seules



### Le développement social local, pour développer les solidarités locales et l'autonomisation économique et sociale des publics

La part des allocataires dépendant à plus de 50% des allocations (source CAF) traduit la faible part des revenus autonomes (salaires par exemple), et partant l'importance de soutenir les capacités d'autonomies sur ces territoires (leurs capacités)



## AXE TRANSVERSAL JEUNESSE

La thématique jeunesse constitue une priorité renforcée dans la présente convention. La loi du 21 février 2014 a mis en avant la jeunesse comme une priorité forte pour l'ensemble des contrats de ville.

**Les concertations réalisées en 2015 dans chaque QPV ont fait émerger de fortes préoccupations de la part des habitants sur la situation des jeunes des quartiers prioritaires, et de nombreuses attentes pour que les institutions apportent des réponses adaptées à l'ampleur des besoins identifiés (emplois, activités loisirs et sportives, liens interculturels et intergénérationnels...).**

A ce titre, ce volet transversal se présente sous la forme d'éléments clés pour le lancement d'une démarche, en cohérence avec différentes entrées thématiques (santé, culture, emploi/insertion, prévention/sécurité, sports pour les principaux) et les autres volets transverses : DSL et Egalité/lutte contre les discriminations.

### Constats

- 1. S'il existe bien des dispositifs à destination des jeunes (services d'orientation, offre de formation, aides à la mobilité ou à l'accès aux loisirs...), ils sont pilotés par différentes collectivités et services de l'Etat sans véritable cohérence d'ensemble et mis en œuvre par une diversité d'acteurs associatifs et institutionnels.**

Dans ce contexte de cloisonnement des politiques sectorielles et d'éparpillement des intervenants, il est très difficile d'appréhender les articulations et complémentarités possibles, y compris sur les quartiers (QPV et QVA) où les actions et les réseaux d'acteurs sur la jeunesse sont essentiellement centrés autour des questions de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle, avec le concours de financements spécifiques.

Il en résulte l'absence d'une vision d'ensemble partagée et peu de marges de manœuvre en termes de développement, ou ne serait-ce que d'optimisation des moyens dans un contexte financier extrêmement contraint.

- 2. Dans les diagnostics existants, les jeunes restent principalement envisagés à travers des prismes négatifs** : dangereux ou en danger, en difficultés (scolaires, d'accès à l'emploi, au logement, ...) et très peu comme des ressources et des potentiels.
- 3. D'une manière générale, les jeunes eux-mêmes sont encore les grands absents des instances de travail locales.** Ponctuellement, quelques structures, quelques actions ou démarches expérimentent des modes de faire permettant d'associer les jeunes aux réflexions, aux actions, révélant toute la richesse de leur implication et de leurs apports.

L'ensemble de ces points nous éloigne d'une approche globale de la jeunesse alors que l'expérience montre sur le terrain qu'aucune question (comme par exemple l'emploi) ne peut être traitée

- indépendamment d'autres domaines d'intervention publique (comme la formation, le logement, la santé, l'orientation, la culture, ...),
- sans prendre en compte l'appropriation par les jeunes d'actions conçues pour eux et non avec eux.

- 4. Connaissance du public**

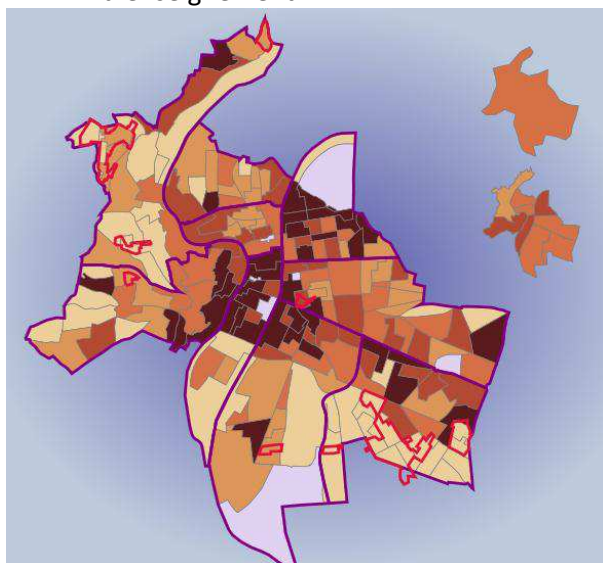
Grâce à l'observatoire territorial de la Ville de Lyon (Direction Développement Territorial), nous disposons d'éléments de connaissance statistiques du public et de leur répartition spatiale (cf. chapitre Ingénierie – Evaluation pilotage et outils d'observation territoriale).





**A titre d'exemple :**

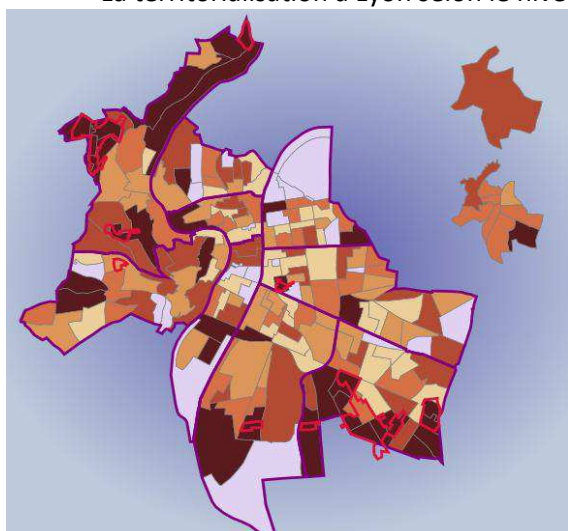
- Localisation des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans Lyon et inscrit dans un établissement d'enseignement



n°9 - 2011 - %Pop 16-25 ans - Scolarisée - Source : Insee : Fichier détail 2011

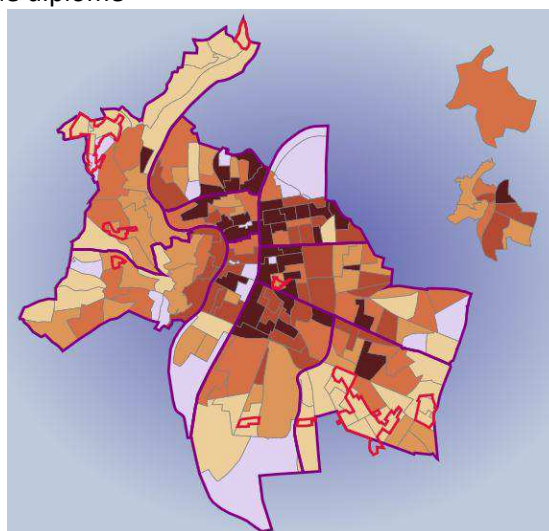
[ 29.25 ; 60.24 ]	■
] 60.24 ; 66.99 ]	■
] 66.99 ; 72.59 ]	■
] 72.59 ; 78.07 ]	■
] 78.07 ; 96.88 ]	■

- La territorialisation à Lyon selon le niveau de diplôme



n°22 - 2011 - % Pop 16-25 ans - Infra DNB seuil 50 - Source : Insee : Fichier détail 2011

[ 0.33 ; 5.76 ]	■
] 5.76 ; 8.69 ]	■
] 8.69 ; 11.9 ]	■
] 11.9 ; 17.04 ]	■
] 17.04 ; 50 ]	■



n°37 - 2011 - % Pop 16-25 ans - Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long seuil 50 - Source : Insee : Fichier détail 2011

[ 0.44 ; 14.73 ]	■
] 14.73 ; 21.7 ]	■
] 21.7 ; 28.24 ]	■
] 28.24 ; 35.74 ]	■
] 35.74 ; 75 ]	■

Au-delà de l'approche statistique, quelques démarches récentes nous ont permis de mieux appréhender les représentations des jeunes de leur processus d'autonomie, leurs usages, leurs souhaits, leurs envies d'agir, parmi lesquelles se distinguent :

- La **Recherche – intervention** pour définir une politique de soutien à l'autonomie des jeunes des quartiers populaires de Lyon, réalisée en 2013/2014 par Joëlle Bordet (CSTB) mandatée par la Ville de Lyon et l'Etat, auprès de 100 jeunes de 15-25 ans issus des quartiers Gerland, Etats-Unis, Pentes Croix-Rousse et Duchère.
- Les actions de **mobilisation des habitants des QPV réalisées en 2015** par le prestataire Fil des idées/COODEV, mandaté par la Ville de Lyon et l'Etat dans le cadre de l'élaboration de la convention locale : 31 jeunes de 15-30 ans issus de 4 quartiers se sont exprimés dans le cadre des rencontres organisées.

- Un groupe de 8 garçons de 17-20 ans des Pentes de la Croix-Rousse a participé au rapport national « **Ils ne savent pas ce qu'on pense. Paroles de jeunes des quartiers populaires** » porté par la fédération des centres sociaux et l'association des centres de ressources de la politique de la ville, publié en 2014.

Les **acquis** de ces différentes actions nous amènent aujourd'hui à **repenser différemment l'approche des questions de jeunesse**. Ce travail reste à poursuivre, l'enjeu et les priorités d'intervention indiquées ci-dessous ne sont qu'une première étape dans cette construction collective.

Enjeu de ce volet transversal : Reconnaître la place des jeunes comme des acteurs nécessaires et positifs dans une approche globale de leur parcours vers l'autonomie

#### Quelle place pour les jeunes ?

Modifier le regard et les pratiques professionnelles : sortir des stéréotypes et des prismes négatifs en élargissant l'approche à travers la production d'une réflexion et d'une appropriation collectives des questions de jeunesse par l'ensemble des acteurs. L'objectif est de s'accorder sur une vision commune de la jeunesse (des jeunes), ses réalités, les enjeux que soulève le parcours d'accès à l'autonomie, et la place des jeunes eux-mêmes dans ce processus.

#### Cet objectif implique nécessairement de :

- Se mettre à leur écoute et prendre en compte leur parole : créer les conditions permettant d'entendre ce qu'ils ont à dire sur leurs difficultés mais aussi leurs pratiques sociales et culturelles, leur capacité à agir. S'appuyer pour commencer sur les expériences en cours associant des jeunes (structures d'éducation populaire, d'information jeunesse, d'accompagnement de services civiques, ...) et les associations de jeunes.
- Valoriser l'image et les actions des jeunes :
  - Identifier les lieux destinés aux jeunes (équipements et structures) et mieux connaître leurs pratiques (sportives, culturelles, de loisirs, de sociabilité, d'accès à l'information, ...),
  - Au-delà de la sphère d'observation publique habituelle, identifier les lieux appropriés par les jeunes et par quels jeunes, les espaces et les actions créés par eux, les initiatives « exemplaires » (ayant valeur d'exemple) individuelles et collectives
  - Valoriser les initiatives et en soutenir l'émergence : communication et accompagnement de projet.
  - Porter une réflexion sur les conditions d'intégration des jeunes dans les différentes instances de gouvernance associatives et institutionnelles.
  - Valoriser l'engagement associatif ou professionnel des jeunes qui apparaissent comme des exemples à suivre.

#### Proposition d'actions :

- Créer des outils permettant de récolter sur la durée ces données sur les pratiques, les usages, les lieux, les initiatives afin d'alimenter un « observatoire de veille »
- Associer des jeunes dès les premiers travaux d'analyse et de production de diagnostic et sur l'ensemble de la démarche. Ne pas se contenter de les inviter dans des temps ou instances de dialogue mais aller vers eux, et développer des outils d'échange adaptés à leurs pratiques.
- Réaliser un diagnostic combinant aux études sectorielles existantes des éléments de connaissance des pratiques et des usages des jeunes.
- Développer des actions de formation des intervenants de terrain auprès des jeunes pour un changement de posture dans l'accompagnement (aller vers, écouter, orienter, accompagner des projets, des initiatives).

- Structurer « en marchant » différentes possibilités de participation des jeunes, aucune n'excluant l'autre mais en les concevant en complémentarité : répondre à un questionnaire/une enquête, contribuer à un projet collectif, être à l'initiative d'un projet, contribuer à la réflexion sur un territoire, un dispositif public, une politique publique. Cette réflexion reste à mener.
- Développer une communication positive sur la jeunesse : les pratiques, les cultures, les actions et les initiatives de jeunes (mobilisation des moyens existants / communication institutionnelle et des structures partenaires)
- Développer une communication adaptée auprès des jeunes : rendre accessible et lisible l'ensemble des informations sur les actions et les supports (notamment numériques) qui les concernent.

## Vers une approche globale de parcours vers l'autonomie

L'absence de transversalité dans l'approche actuelle des questions de jeunesse ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'évolution des parcours des jeunes, ni de prévenir les risques de rupture ou de désocialisation. Dans l'objectif de mieux accompagner les jeunes dans leur parcours (d'être à leurs côtés dans leur cheminement), il conviendrait de remettre de la fluidité dans les partenariats et l'enchaînement des dispositifs mobilisables, notamment afin d'anticiper les ruptures occasionnées par le passage d'un statut à un autre (la jeunesse est par définition une période de changements, une succession de transitions).

En effet, la plupart des outils sont répartis entre différents porteurs dont chacun n'a la main que sur ceux qu'il pilote (exemple : prescription mission locale sur les formations, ...) et peu de visibilité sur les autres.

Passer d'une approche cloisonnée dans la juxtaposition de dispositifs à une approche globale implique une modification en profondeur des postures et des pratiques des professionnels, à différents niveaux d'intervention. Il s'agit donc de **soutenir et d'accompagner ce mouvement en créant les conditions d'une coopération entre acteurs de formations et de cultures professionnelles différentes**, permettant de développer des actions fondées sur la confiance et la complémentarité des compétences.

### Proposition d'actions :

- Développer des actions collectives inter-acteurs permettant d'améliorer la confiance réciproque entre partenaires et la connaissance mutuelle des actions et fonctionnements des uns et des autres,
- Revisiter en instances partenariales les différents outils mobilisables (en matière d'accès aux droits, à l'orientation, à la formation, au logement, à la santé, aux loisirs...) en vue de mieux penser leur articulation, leur complémentarité, leur synergie dans un souci de continuité dans l'accompagnement des parcours de jeunes. Il s'agit de tendre vers des logiques de co-accompagnement.
- Développer des actions de co-formation entre professionnels intervenant au contact des jeunes (animateurs, éducateurs, conseillers...) visant à un changement dans la posture d'accompagnement (développer les co-accompagnements, fluidifier les passerelles entre acteurs, accueillir la parole et soutenir le pouvoir d'agir des jeunes...)

L'objectif de réduction des inégalités territoriales perdure et ne se dilue pas dans une approche globale, bien au contraire. La meilleure connaissance des pratiques et des usages des jeunes, la prise en compte de leurs potentiels et capacités à agir, l'élargissement du réseau partenarial et la recherche de complémentarités concourent à répondre avec plus d'efficacité à cet objectif.

**Une attention particulière continuera de se porter sur les situations les plus fragiles et les difficultés rencontrées par les jeunes des quartiers en politique de la ville, avec les points de vigilance suivants :**

- Développer des outils et/ou modalités d'action ouvrant des possibilités alternatives à l'hyper-sélectivité ayant cours dans le droit commun d'accès à la formation, l'emploi, le logement..., permettant de raccrocher directement (donner une chance) à des profils inévitablement écartés par les processus de sélection.

- Veiller à ne pas enfermer les jeunes en difficultés dans des actions de proximité avec un effet contre-productif de « ghettoïsation » qui accentue leur relégation tout en faisant fuir les autres publics. Tenir le juste équilibre entre ancrage et mobilité : assurer/étayer l'ancrage (en soi, dans l'entre soi, dans la proximité du lieu de vie) qui permet de se projeter, de se trouver une place dans un nouveau lieu de vie (pour ceux qui viennent de l'extérieur et s'installent) et inversement permettre de sortir d'un certain enfermement (sur soi, dans l'entre soi, dans la proximité du lieu de vie) pour aller vers l'autre, les autres, l'ailleurs.
- Travailler les passerelles avec les professionnels intervenant en direction des adolescents, l'accompagnement vers l'autonomie ne commence pas à 16 ans : lien avec les secteurs ados des structures DSL, l'éducation nationale (collèges et CIO)...
- Favoriser l'inclusion numérique : accompagner les pratiques et les usages numériques des jeunes (éducation aux médias, accès à l'information et développement de l'esprit critique, accès aux droits dématérialisés, création numérique)
- Trouver des leviers dans la complémentarité de différentes échelles :
  - sur le quartier la relation directe et de confiance avec les jeunes par les professionnels des structures de proximité, un réseau de partenaires très opérationnels qui peuvent travailler dans la dentelle et connaissent bien le territoire
  - à l'échelle de la ville (voire au-delà), des structures ressources dans leur domaine qui peuvent se mobiliser sur des axes de travail définis collectivement (mutualisation de la ressource au bénéfice de chaque quartier)
  - aux échelles institutionnelles : reposer la question de la complémentarité des interventions et des dispositifs, développer les synergies inter institutionnelles par une lecture croisée et des possibilités d'ajustement aux nouveaux besoins identifiés et/ou de proximité

#### Proposition d'actions :

- Etendre le partenariat local aujourd'hui centré sur les questions de prévention de la délinquance et d'insertion à d'autres acteurs et donc d'autres domaines d'intervention (culture, santé, information jeunesse, logement, ...)
- Développer les actions partenariales entre des structures de socialisation de proximité (CS, MJC, antenne locale ML, éducateurs de prévention, ...) et des acteurs ressources à une plus grande échelle (CRIJ, CLLAJ, institution culturelle, ...)
- Multiplier les expériences de co-accompagnement (accès à la formation/accès au logement, orientation scolaire/connaissance des métiers/recherche de stages, ...)
- Créer une instance de coordination transversale à l'échelle de la ville permettant
- Mutualisation de ressources ou d'outils, capitalisation d'expériences, croisement d'expertises différentes, décloisonnement des dispositifs.

## La jeunesse dans les volets thématiques (rappel)

### Volet Santé

S'il s'agit ici de soutenir les jeunes, porteurs d'initiatives, il est nécessaire dans un premier temps, de les accompagner mais aussi de développer les compétences des professionnels et des bénévoles des associations, avec l'objectif de : **Prévenir et diminuer les conduites à risques** (*lien avec le volet Prévention/sécurité*).

La Ville de Lyon entend poursuivre le soutien à ses partenaires et à des ateliers ASV.

Cela permet :

- Une communication et une complémentarité des actions entre les opérateurs
- Une amélioration des connaissances des adolescents sur les conduites à risque et sur l'offre de soins, avec des messages de prévention novateurs et efficaces construits à partir de leurs réalités
- Une montée en compétences des professionnels des secteurs sociaux et éducatifs (MJC, association, service médico-social scolaire des collèges) sur les questions santé/jeunes et la mise en œuvre de nouvelles actions sur cette thématique.

**Actions** : Espace Santé Jeunes, Maison des Adolescents, Prévention par les jeunes et Gonambules/Avenir Santé, Ateliers « Bien-être et santé de jeunes »

**Indicateurs Jeunesse** : nombre de jeunes selon le sexe, accueillis aux entretiens d'écoute de l'Espace Santé jeune/ESJ, et à la Maison des Adolescents, nombre de jeunes accueillis pour des problèmes de conduites à risque lors des entretiens à l'ESJ

### Volet Culture

**Prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, les seniors**

- **Numérique**

S'appuyer sur les ressources numériques dans toutes les démarches et projets (Participation,...)

Développer la présence sur les réseaux sociaux et les nouveaux médias

Eduquer à la lecture critique des contenus

Expérimenter des laboratoires de Fabrication

- **Publics – Jeunes**

S'appuyer sur la stratégie et les orientations en cours de définition de la Ville

S'appuyer sur les ressources existantes pour orienter l'action : MJC, MIC, Equipements culturels, associations

Mettre en relation avec les partenaires jeunesse (Education populaire, insertion,...)

Mieux identifier les pratiques culturelles de jeunes (média, numérique, danse...)

Valoriser et accompagner les initiatives et pratiques de jeunes

### Volet Prévention Sécurité

**Renforcer les actions en direction du public jeune 12-25 ans**

- Poursuivre l'animation des instances territoriales dans lesquelles seront croisés tous les dispositifs mis en œuvre sur cette tranche d'âge, dans l'objectif d'articuler le V.V.V. et les chantiers jeunes au projet de territoire
- Développement des actions de proximité en direction des plus jeunes (enfants et pré-ados) sur certains secteurs identifiés au travers d'une action coordonnée : chantiers loisirs / VVV
- Interventions spécifiques dans les établissements scolaires au moyen d'actions de sensibilisation sur les thèmes de la citoyenneté et de la prévention de la violence
- Dans le cadre des ZSP : assurer un suivi éducatif et social spécifique des jeunes âgées de moins de 16 identifiés par les partenaires et dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier
- Dans le cadre des ZSP : assurer un accompagnement socio professionnel spécifique des jeunes de plus de 16 ans identifiés par les partenaires dont le comportement est susceptible d'avoir des conséquences sur la tranquillité publique du quartier
- Structuration d'une intervention partenariale forte dans le cadre des instances de coordination 16-25 ans visant à la mise en place d'interventions volontaristes, pour aller au-devant de ces publics sur des temps plus formels et plus structurés : Mission locale / prévention spécialisé / structures socio-éducatives / associations conduisant des actions en direction des jeunes
- Diversification des actions en direction des jeunes les plus éloignés des dispositifs d'insertion socio professionnelle en vue d'éviter le passage à l'acte délictueux : Relance d'une action chantiers tremplin d'insertion (CTI) : mise en situation de travail et accompagnement médico/social des jeunes de 16 à 25 ans identifiés (QPV du 8ème) / Chantiers éducatifs portés par la Prévention spécialisée / actions expérimentales de mobilisation et insertion socio professionnelle
- Développement de l'opération Jobs Eté (en lien avec la Métropole)

- Réfléchir le rôle et la place des structures socioéducatives de proximité (centres sociaux, MJC) dans le cadre de la politique publique locale de prévention de la délinquance : dans le cadre des conventions cadre, et en lien avec les dialogues de gestion de chaque structure, et au sein des projets de territoire, définir, en partenariat avec les missions territoriales, les possibilités d'adaptation des actions en lien avec la politique de prévention de la délinquance

### Volet Emploi – Insertion

- Développer la formation et la qualification des publics, par la présence ou l'accès facilité à l'offre de formation, et le développement de l'alternance.
- Renforcer la prise en charge des jeunes les plus éloignés de l'emploi ou en fragilité du fait d'un faible niveau de qualification :
- Accompagnement renforcé des NEET<sup>21</sup> (sans qualification, sans emploi, sans solution depuis plus d'un an) identifiés notamment dans le cadre des coordinations 16-25, des ZSP et des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire.
- Prioriser les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires, dans l'accès aux dispositifs CIVIS, PLIE, dans la mise en œuvre des mesures pour l'emploi (CUI dont Emplois d'avenir et contrats STARTER, CIE, Services Civiques, ...) en renforçant le repérage de ces publics, et la mobilisation partenariale des entreprises (convention ML/PE et Service Entreprises mutualisé ML/MDEF). Les plus éloignés de l'emploi seront intégrés dans le dispositif Garantie Jeunes prévu en 2016 ou dans le cadre de sa généralisation en 2017.
- Réorienter le **parrainage** vers les jeunes des quartiers prioritaires en travaillant l'intergénérationnel et la mobilité.
- Mobiliser l'**alternance** par des actions ciblées sur les publics des territoires (action spécifique Objectif Alternance Duchère et Gerland), IOD mis en œuvre par la MDEF.
- En articulation, pour les 16-25 ans, avec les actions développées par la Mission Locale, privilégier des partenariats avec des entreprises pouvant proposer des intégrations valorisantes en recherchant des secteurs d'activité que les jeunes ne connaissent pas (immersions, découvertes des métiers, ...)

### La formation qualifiante

- Prioriser les jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les QPV et QVA dans l'accès aux **formations notamment les formations qualifiantes** : assurer les passerelles entre les formations pré qualifiantes (compétences premières) et les actions qualifiantes (Plan Formation Emploi).
- **Offre de formation spécifique** : En outre, au-delà de l'offre de formation existante, il s'agira d'expérimenter la mise en place d'actions de formation spécifiques, innovantes et adaptées aux publics prioritaires.

---

<sup>21</sup> Acronyme de « Not in Education, Employment or Training » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)



## AXE EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### Eléments de contexte

Rappel des axes du volet transversal de l'avenant 2011-2014 du CUCS sur l'égalité

- Qualifier et former les opérateurs, les accompagner au changement pour qu'ils deviennent acteurs de l'égalité
- Poursuivre l'intégration thématique et territoriale de la prévention des discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Traiter le ressenti discriminatoire (ce qui peut être exprimé comme une injustice, qu'il y ait ou non qualification juridique)
- Renforcer la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Organiser les modalités de mise en œuvre et le partenariat institutionnel (une réunion par an)

### Eléments de bilan

- La formation des acteurs est très développée dans le champ de l'emploi et de l'insertion professionnelle (3 modules de formation par an, accompagnement de projets). D'environ 200 personnes formées annuellement initialement, le rythme s'est stabilisé à environ 40 personnes formées par an
- Les équipes territoriales se sont appropriées les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la prévention des discriminations
- La Mission égalité de la Ville de Lyon soutient un grand nombre de projets (environ 120) dans les domaines de la lutte contre les discriminations, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des handicaps dont la plupart ne sont pas territorialisées (ex : interventions en milieu scolaire, permanences, sensibilisations, ...)
- Quelques actions emblématiques sur les territoires prioritaires :
  - Action d'Ebulliscience à Lyon 8 sur l'égalité dans l'orientation scolaire
  - Projet Apashes à la Duchère sur l'expression des jeunes (réalisation de courts-métrages sur ce qu'est la discrimination selon les jeunes)
  - Maison des Passages, Fabrique des mots
  - Une action inter-structures sur l'égalité entre les femmes et les hommes récurrente dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement
  - Étude-action sur les discriminations multifactorielles (GREPS)
  - Pièce de théâtre Décalages, par la compagnie du Théâtre du Grabuge, MJC Mermoz et Vergoin. 400 personnes ont vu la pièce.
  - Un séminaire et un pôle de compétence avec les référent-es PLIE sur la mixité professionnelle
  - Une déclinaison de Rire contre le racisme co-organisée par SOS racisme et la MJC Duchère
  - Une formation inter-équipements à la Duchère sur la PLCD assurée par la Maison de l'Enfance
  - Un accompagnement formatif auprès de plusieurs structures du 5<sup>ème</sup> arrondissement sur la compréhension et les postures professionnelles face aux manifestations contemporaines du religieux
  - L'accompagnement de l'Association Mieux vivre au Vergoin pour une ouverture à l'interculturalité du quartier



## Les axes de travail prévention et lutte contre les discriminations

Chacun des volets de la présente convention identifie des enjeux en matière de prévention des discriminations et/ou d'égalité entre les femmes et les hommes. La méthodologie d'analyse des besoins et de diagnostic infra-territorial soutient une prise en compte en continu des besoins spécifiques (dont genrés et/ou induits par des phénomènes de discrimination) de la population. Les outils d'observation contribuent à cette prise en compte.

Quatre axes sont proposés mais il est souhaité qu'il y ait adaptation des axes en fonction du contexte du quartier, ou de l'environnement national voire international.

### **Travailler les questions de ressenti discriminatoire, d'identité, de transmission des cultures et d'intergénérationnalité :**

- Favoriser l'expression sur les sentiments de discrimination et d'injustice, la canaliser pour la rendre audible et constructive.
- Réactualiser la mémoire de l'immigration et donner à voir la sédimentation des apports de population sur les quartiers

### **Changer le regard sur les quartiers pour les solidariser avec toute la société**

- Déstigmatiser, valoriser une lecture positive en s'appuyant sur les outils numériques et les médias de proximité et favoriser les expériences associatives. Travailler avec les jeunes et les aider à avoir une lecture critique des médias
- Poursuivre les actions de formation sensibilisation des acteurs

### **L'éducation, un axe de réflexion à construire**

Des actions sont déjà en cours auprès des enfants et dans le cadre des projets éducatifs. Il s'agit maintenant de travailler l'entrée famille-parents et école. Ce lien parents-école constitue une entrée dans la société et pourrait être un levier important.

### **Au-delà de l'existant, impulser de nouvelles actions par l'organisation d'un concours**

L'objectif est de susciter de nouvelles actions ciblées sur les objectifs définis, les faire monter en puissance en s'y engageant et en assurant un suivi sur la durée (2 ans minimum). La sélection des actions pourra se faire à l'aide d'un concours (cela permet aux acteurs d'envisager cet appui comme une opportunité à saisir). Chaque partenaire réservera une enveloppe pour garantir à un ou deux nouveaux projets annuels un soutien conséquent et pluriannuel. Cette formule permettra de donner un cadre de pilotage partenarial à l'axe prévention des discriminations et égalité entre les femmes et les hommes.

## Les axes du volet égalité entre les femmes et les hommes

L'étude-action conduite de 2012 à 2013 a permis de dresser un éventail d'une quarantaine de propositions dans différents domaines :

### **Partage de l'espace public, présence et visibilité des femmes**

Valoriser l'investissement des femmes dans les actions, ouvrir l'espace public, féminiser les noms de rue, modifier la configuration de certains lieux pour atténuer les effets des inégalités et modifier petit à petit les pratiques sociales et les représentations. Exemple : revoir la disposition et la configuration de parcs pour enfants où la disposition des bancs donne une impression de confinement, ou à l'inverse, atténuer, sur certains aménagements urbains, la surexposition au regard d'autrui (donc au contrôle social), qui agit de fait comme une barrière à la présence des femmes dans l'espace public.

### **Vulnérabilité (réelle ou ressentie) des femmes sur l'espace public**

Privilégier les démarches d'émancipation des femmes (ne serait-ce qu'en leur apprenant à faire du vélo par exemple). Éduquer à la sexualité et à la violence faite aux femmes en organisant des visites, des présentations des associations spécialisées sur ce thème auprès des acteurs territoriaux et en conduisant des actions visant à informer et sensibiliser les jeunes sur la vie affective et sexuelle. Organiser des marches exploratoires diurnes ou nocturnes.

### **Mixité dans les structures d'accueil et de loisir**

La mixité ne peut se limiter à vouloir obtenir constamment une fréquentation à 50/50 entre femmes et hommes. Une autre lecture de la mixité est à construire au regard des problématiques et des objectifs poursuivis dans chaque action, et doit permettre de repenser la place des hommes et des femmes dans les structures. Travailler sur l'absence des hommes dans les centres sociaux, sur le mélange entre hommes et femmes dans certains espaces, accepter des configurations multiples (de l'activité non mixte à l'activité mixte) pour servir une mixité réelle et non imposée. Travailler sur la communication autour des activités de façon à s'adresser aux femmes et aux hommes, et à améliorer l'éventail des activités non genrées disponibles pour les deux sexes.

---

# **GOUVERNANCE INGENIERIE ET PARTICIPATION**

---

# PARTICIPATION DES HABITANTS : LES PRINCIPES, VERS UNE CHARTE DES CONSEILS CITOYENS A LYON

## Gouvernance et conseils citoyens

Pour mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la loi du 21 février 2014 concernant l'association des habitants à l'élaboration des contrats de ville et la mise en place des conseils citoyens, la Ville de Lyon a déployé, avec le concours de l'Etat, des démarches de dialogue dans chaque quartier prioritaire depuis janvier 2015.

Intégrées au processus d'élaboration de la convention territoriale de Lyon, ces démarches ont été lancées en plusieurs temps :

- **Janvier à mai 2015** : mobilisation des acteurs locaux déjà engagés dans des démarches participatives dans les territoires (associations, bailleurs sociaux, conseils de quartier) et de nouveaux habitants non encore impliqués dans les instances existantes, dans le cadre d'ateliers de proximité et de world cafés animés par les prestataires mandatés par la Ville. Ces temps ont permis de sensibiliser aux enjeux des nouveaux contrats de ville et de faire émerger le point de vue des habitants sur les principaux enjeux territoriaux et défis à relever pour les années à venir pour le quartier ;
- **Juin** (juillet pour le Vergoin / septembre pour Guillotière) : ateliers de dialogue public en présence des élus d'arrondissement et de la Ville de Lyon, partenaires et des acteurs et habitants ayant été mobilisés lors de la première phase. Ces ateliers ont permis d'enclencher le dialogue avec les institutions sur les priorités territoriales à prendre en compte dans la convention locale ;
- **27 juin** : rencontre inter quartiers avec l'ensemble des acteurs et habitants mobilisés, à l'Hôtel de Ville, pour susciter des échanges sur les enjeux transversaux et créer du lien entre les territoires.

### Cette démarche poursuivait 3 objectifs principaux :

- Définir les défis essentiels à relever, identifier les besoins des quartiers et leurs potentiels pour les années à venir en cohérence avec les quatre piliers thématiques du contrat de ville.
- Contribuer à l'élaboration de la convention territoriale de Lyon, qui va se prolonger ensuite par l'écriture des projets de territoire
- Préfigurer les conseils citoyens qui marquent la volonté des institutions de davantage associer les habitants à la conduite de l'action publique dans les quartiers

Ces démarches de dialogue ont permis de poursuivre les dynamiques participatives à l'œuvre dans certains quartiers depuis plusieurs années (Duchère, Mermoz, Moncey Guillotière, Sœur Janin), et de mettre en place de nouveaux cadres de concertation dans les territoires qui n'en bénéficiaient pas ou peu jusqu'à présent (Gerland, Vergoin, Etats-Unis Santy, Moulin à Vent).

Conformément à l'esprit de la loi de février 2014, l'un des objectifs recherché est de gagner en représentativité et en diversité des habitants des territoires. Ainsi dans certains quartiers, les jeunes et les mères de familles ont pleinement participé aux actions engagées.

Entre 30 et 50 personnes par quartier ont participé à au moins une des étapes de concertation, et 2 « défis » prioritaires ont été identifiés pour chaque territoire, soit près de 500 personnes mobilisées et une cinquantaine de réunions.

**Les thèmes les plus fréquents concernent l’insertion sociale et professionnelles des jeunes, une plus grande mixité sociale et culturelle, le lien social et l’intergénérationnel, et le cadre de vie et la volonté de disposer de services de proximité de qualité.**

Le travail d’écriture des projets de territoire pour chaque quartier prioritaire va se poursuivre dans la suite de la signature de la convention territoriale entre mi 2015 et mi 2016, et permettra de poursuivre la dynamique de concertation. Les projets de territoire une fois finalisés seront intégrés en annexe de la convention.

Une « **charte des conseils citoyens à Lyon** » sera élaborée dans la suite de la signature de la convention locale pour décliner les modalités de fonctionnement de cette gouvernance et le rôle des conseils citoyens à Lyon.

Cette charte devra préciser les principes de fonctionnement des conseils citoyens, les modalités de leur association à la gouvernance, leur articulation avec les conseils de quartier, et les moyens proposés par les partenaires pour les accompagner.

La Ville, dès le départ, a souligné son souhait de ne pas créer d’instances participatives officielles supplémentaires, dans un contexte où il existe déjà notamment les conseils de quartier, les collectifs de locataires ou informels, les associations d’habitants, ...

L’objectif réside davantage dans la reconnaissance, au moyen d’une labellisation « conseils citoyens », de ces groupes d’acteurs et habitants mobilisés dans chaque quartier, dès lors que leur composition et leur fonctionnement sont conformes aux objectifs de la loi.

La charte devra préciser les principes de fonctionnement des conseils citoyens, les modalités de leur association à la gouvernance, leur articulation avec les conseils de quartier, et les moyens proposés par les partenaires pour les accompagner.

## Scénarios

Le cadre doit être commun pour l’ensemble des quartiers prioritaires, mais avec une progressivité différente et une souplesse selon le contexte et l’antériorité des démarches participatives.

Le scénario souple correspond à la situation actuelle de départ pour l’année 2015.

Le scénario formel pourrait correspondre à l’objectif cible à atteindre pour l’ensemble des quartiers sur la durée de la contractualisation.

	<b>Scénario souple (situation actuelle)</b>	<b>Scénario formel (objectif cible)</b>
Rôle du conseil	Contribution au pilotage de la politique de la ville (phases d’élaboration, de suivi et d’évaluation des projets de territoire) sous forme d’idées et d’avis, avec un cadre souple quant à l’expression des avis et leur formalisation.	Contribution au pilotage de la politique de la ville (projets de territoire) sous forme d’idées et d’avis, formalisés dans un cadre défini (charte conseils citoyens).
Périmètre	Un conseil citoyen par quartier en géographie prioritaire. 2 options : - Uniquement le périmètre des quartiers en géographie prioritaires (QPV). - Périmètre élargi (QPV + QVA) pour gagner en cohérence des projets de territoire et en se rapprochant davantage de la notion de quartier vécu.	Idem

	Scénario souple (situation actuelle)	Scénario formel (objectif cible)
Répartition habitants / acteurs locaux	2 collèges : - habitants - acteurs locaux (associatifs, économiques...).	2 collèges : - habitants - acteurs locaux (associatifs, économiques...). Équité dans la représentation, mais l'expression des habitants doit être garantie. En aucun cas les acteurs locaux ne peuvent prendre le pas sur le conseil citoyen.
Modalités de constitution	A partir des listes existantes mobilisées dans le cadre des premiers temps de dialogue et des instances existantes. Pas de limite en termes de nombre de personnes, principe de renouvellement naturel via les relais locaux.	Pour les deux collèges : à partir des listes existantes mobilisées dans le cadre des premiers temps de dialogue avec l'objectif d'une représentativité des habitants des QPV et d'une représentation de la diversité.  Si pas assez de volontaires parmi les habitants ou acteurs locaux déjà mobilisés : - Nouvel appel à volontaires. - Tirage au sort à partir du fichier enquête écoute habitants :  Nombre limité à une cinquantaine de personnes par QPV. Tirage au sort si trop de volontaires au regard du nombre limite fixé.
Modalités de renouvellement	Renouvellement naturel via les relais locaux : volontariat avec le souci de rechercher une représentation de la diversité.	Principe de mobilisation permanente et de renouvellement par tirage au sort, pour aller vers le plus de diversité. Tirage au sort à partir du fichier enquête / écoute habitants ou sur une liste de volontaires.
Prise en compte du principe de parité femmes /hommes	Garantir une expression des hommes et des femmes mais sans se soucier des quotas de représentation. Tendre vers la parité	Objectif 50% / 50% avec une tolérance de plus ou moins 10%. Cela suppose néanmoins de remettre en cause les listes existantes d'habitants / acteurs mobilisés dans la phase de concertation contrat de ville. Cela peut être un objectif à atteindre avec la mobilisation permanente et le renouvellement.
Jeunes	Si absence de jeunes, les membres du groupe ont la responsabilité collective d'organiser un dialogue avec les jeunes.	Moyens de mobiliser et d'impliquer les jeunes dans la durée (1 à 3 représentants par conseil citoyens par exemple).
Formation des membres du conseil citoyen	Connaissance du contexte, (fonctionnement de la politique de la ville et des politiques de droit commun), méthodologie de projet.	Codes et méthodes de participation (animation, ouverture et renouvellement du conseil citoyen). Connaissance du contexte, (fonctionnement de la politique de la ville et des politiques de droit commun), méthodologie de projet. Tout sujet (urbain, économie, social,

	<b>Scénario souple (situation actuelle)</b>	<b>Scénario formel (objectif cible)</b>
		culturel) permettant d'éclairer les travaux des membres du conseil citoyen (sur demande ou proposition).
Portage	Groupe informel accompagné par l'équipe territoriale ou un tiers et reconnu (labellisation « conseil citoyen » de la démarche d'association au pilotage). Possibilité pour la Ville de porter les moyens financiers fléchés par l'Etat pour assurer l'accompagnement des groupes.	Deux cas de figure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une association se constitue, elle a la personnalité morale, reçoit des financements et est reconnue comme conseil citoyen par la Ville et l'Etat.</li> <li>- Une structure membre assure le portage administratif et l'animation du groupe : elle porte le label conseil citoyen.</li> </ul>
Accompagnement	Deux intervenants possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipes territoriales</li> <li>- Un tiers</li> </ul> La facilitation peut se limiter à l'appui pour apprendre à travailler ensemble et garantir une progression.	Trois intervenants possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipes territoriales</li> <li>- La structure porteuse</li> <li>- Un autre intervenant tiers.</li> </ul> Accompagnement = facilitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à se réunir et à travailler ensemble,</li> <li>- maintenir la dynamique,</li> <li>- outiller (formation, accès à l'information),</li> <li>- faciliter (mettre de l'huile dans les rouages).</li> </ul> Avec une autonomie de certains groupes pour se doter d'un facilitateur
Rôle de l'équipe projet	Animation territoriale Interface institution – conseils citoyens Facilitation éventuelle	Animation territoriale Interface institutions – conseils citoyens Facilitation éventuelle
Place dans le pilotage	Défini par une charte (en cours de rédaction et reprenant les principes inscrits dans cette convention d'application).	Défini par une charte (en cours de rédaction et reprenant les principes inscrits dans cette convention territoriale). A minima : présence de portes paroles des Conseils citoyens dans les comités de pilotage.
Evolution des modalités de pilotage		Un comité de pilotage annuel convention locale Lyon. Un comité de pilotage annuel par projet de territoire (échelle quartier)
Rythme de rencontre avec les institutions signataires (à préciser dans la charte)		Au moins 2 rencontres formelles par an en amont et en aval des comités pilotage projet de territoire. Logique « circuits courts » : sollicitation des interlocuteurs pertinents du côté des institutions. Des groupes de travail (thématiques/territoriaux) qui peuvent approfondir les thèmes entre deux rencontres et alimenter leur contenu.

	<b>Scénario souple (situation actuelle)</b>	<b>Scénario formel (objectif cible)</b>
Articulation avec les autres instances de participation citoyenne	Les conseils de quartier et acteurs associatifs sont présents aux temps de dialogue organisés.	Le conseil de quartier membre officiel du conseil citoyen dans le collège acteurs locaux, ses membres se positionnent comme représentant de la structure et assure le lien entre conseils de quartier et conseils citoyens. Rôle de sas du conseil citoyen pour l'engagement dans le conseil de quartier.

## Principes

### **EVOLUTIVITE, OUVERTURE ET RENOUVELLEMENT**

Des groupes constitutifs du collège habitants et du collège des acteurs locaux.

### **REPRESENTATION**

Les membres se positionnent clairement soit comme habitant (→ collège habitants), soit comme représentant de structure (→ collège acteurs locaux).

L'objectif est de gagner en représentativité des habitants des QPV, c'est pourquoi le collège habitants doit être privilégié. En cas de démission de l'un de ses membres, il sera renouvelé par tirage au sort.

Recherche de la plus grande diversité possible d'acteurs et habitants.

### **FACILITATION**

Accompagnement = facilitation aussi neutre que possible : aider à se réunir et à travailler ensemble, maintenir la dynamique, outiller (formation, accès à l'information), faciliter (mettre de l'huile dans les rouages).

### **EQUIVALENCE**

Dans la capacité de délibération, équivalence entre les membres du Conseil citoyen.

### **DYNAMIQUE**

Pour maintenir la dynamique, il faut vraiment veiller à ce que le groupe avance, il faut une progression, quelle qu'elle soit.

La Ville de Lyon sera garante des dynamiques dans chacun des quartiers en géographie prioritaire.

### **INTERFACE**

Conseil citoyen = rotule entre la diversité des habitants et des acteurs et la diversité des institutions.

Au-delà du comité de pilotage, il s'agira de favoriser une logique de « circuit court », rapprochant habitants et interlocuteurs pertinents du côté des institutions.

### **AUTONOMIE**

L'autonomie des groupes constitutifs des conseils citoyens est une visée tout aussi importante que le formalisme. (Le formalisme n'implique pas forcément l'autonomie).

### **MOYENS**

Mise en place d'un « fond de participation des habitants » permettant aux Conseils citoyens de disposer de moyens financier d'organisation et d'animation des démarches participatives.



# INGENIERIE, EVALUATION ET OBSERVATION

## Ingénierie

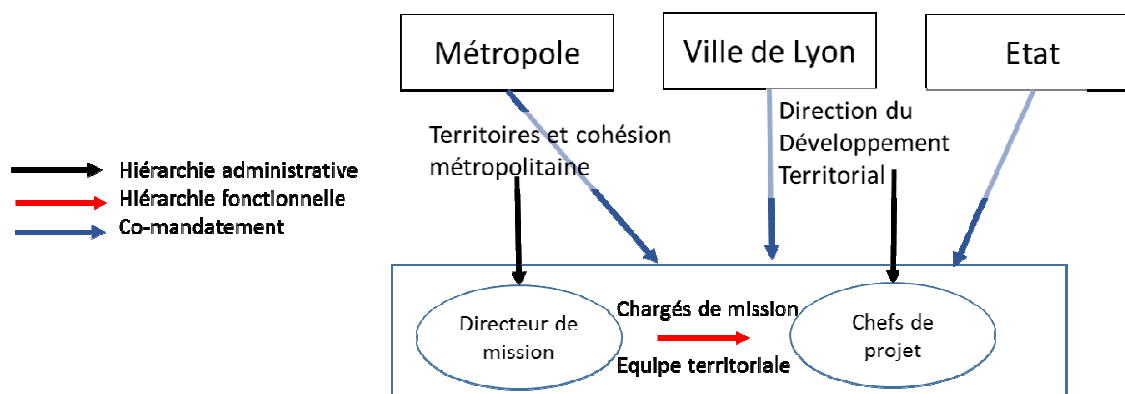
### Organisation de l'ingénierie et composition des équipes-projets :

Pour contribuer à la cohésion territoriale et au développement durable de l'agglomération, les signataires de la présente convention ont fait le choix politique de mettre en œuvre des projets de développement global dans certains territoires considérés comme prioritaires.

Le dispositif opérationnel de mise en œuvre de cette politique est organisé à Lyon avec notamment quatre missions territoriales dont les périmètres géographiques d'intervention incluent les territoires les plus prioritaires inscrits au contrat de ville, mais ne correspondent pas nécessairement à des limites administratives.

Composées d'agents de la Métropole et de la Ville de Lyon, les missions territoriales sont des équipes pluridisciplinaires généralistes du développement local et fonctionnant en mode projet. A cette fin, les missions territoriales sont en principe composées de :

- un directeur, et le cas échéant un directeur adjoint, affecté par la Métropole, qui a pour mission principale de :
  - manager la mission territoriale,
  - piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet territorial de développement global en liaison avec les différents services concernés,
  - piloter les études urbaines en liaison avec l'urbaniste territorial de la Métropole,
- plusieurs chargés de mission territoriaux, affectés par la Ville de Lyon, rattachés à la direction du développement territorial, et placés sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint de la DDT et sous la responsabilité opérationnelle du directeur de la mission territoriale, entre lesquels est partagée la mise en œuvre des différents volets du projet de territoire : développement économique, développement social, habitat, gestion sociale et urbaine de proximité, concertation-communication
- un accueil-sécrétariat composé d'agents de la Métropole ou de la Ville de Lyon.



Plus précisément, les quatre missions territoriales lyonnaises sont les suivantes :

- la mission « Quartiers anciens » couvrant les quartiers des Pentes de la Croix-Rousse (1<sup>er</sup> arrondissement), de Moncey-Voltaire (3<sup>ème</sup> arrondissement) et de la Guillotière (7<sup>ème</sup> arrondissement) composée de :
  - un poste de directeur affecté par la Métropole,
  - quatre postes de chargés mission territoriaux affectés par la Ville de Lyon (développement territorial) : 2 postes de chargé de mission développement social, 1 poste de chargé de mission habitat/GSUP, 1 poste de développeur économique
  - deux postes d'accueil-sécrétariat affectés par la Ville de Lyon (direction du développement territorial)

- la mission Gerland (7<sup>ème</sup> arrondissement) composée de :
  - un poste de directeur affecté par la Métropole
  - un poste de directeur adjoint chargé des opérations urbaines affecté par la Ville de Lyon (direction de l'aménagement urbain)
  - un poste de chef de projet territorial sur le développement social et l'habitat ainsi qu'un poste de chargé de communication-concertation, affectés par la Ville de Lyon (direction du développement territorial),
  - un poste d'assistante de direction affecté par la Ville de Lyon (direction de l'aménagement urbain)

La Mission Gerland dispose également, en temps partagé avec la Mission Entrée Est, de l'ingénierie d'un poste de développeur économique, plus spécifiquement chargé sur la Mission Gerland des questions relatives à l'économie de proximité.

- la mission « Entrée Est », couvrant une partie du 8<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que les secteurs limitrophes des communes de Bron et de Vénissieux, et composée de :
  - un poste de directeur et un poste de directeur adjoint affectés par la Métropole
  - quatre postes de chargés de mission territoriaux affectés par la Ville de Lyon : deux postes de chargé de mission développement social, un poste de chargé de mission habitat/GSUP, un poste de développeur économique
  - un poste de chargé de communication-concertation affecté par la Ville de Lyon
  - deux postes d'accueil-secrétariat affectés par la Ville de Lyon (l'un par la direction du développement territorial et l'autre par la direction de l'aménagement urbain)
- la mission Duchère (9<sup>ème</sup> arrondissement) composée de :
  - un poste de directeur et un poste de directeur adjoint affectés par la Métropole
  - quatre postes de chargés de mission territoriaux affectés par la Ville de Lyon (direction du développement territorial): un poste de chargé de mission développement social, un poste de chargé de mission habitat, un poste de chargé de mission GSUP, un poste de développeur économique
  - deux postes de chargés de communication-concertation affectés par la Ville de Lyon (direction du développement territorial)
  - deux postes d'assistantes de direction affectés par la Métropole

En complément de ces équipes-projets territoriales, plusieurs services ou missions thématiques de la Ville de Lyon contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques liées à la santé, à la jeunesse, à l'égalité, à l'emploi-insertion, à la culture, au volet éducatif ou à la prévention/sécurité.

Certains services ou missions thématiques sont rattachés à la Direction du Développement Territorial, d'autres à la Direction des Affaires Culturelles, à la Direction de l'Éducation ou encore à la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon, et travaillent toutes en relation très étroite avec les équipes territoriales pour la mise en œuvre des projets uniques de territoires.

- La mission « développement social local », rattachée à la Direction du développement territorial, a pour rôle d'animer la dynamique associative et son cadre partenarial ainsi que d'accompagner les structures associatives conventionnées dans la mise en œuvre de leurs projets, en lien avec les enjeux du territoire. Elle est composée de :
  - un poste de responsable de mission
  - trois postes de chargés de mission, dont deux postes qui sont notamment en charge de la politique de la ville sur le 5<sup>ème</sup> arrondissement et le bas du 9<sup>ème</sup> arrondissement

Ces agents travaillent en binôme avec les chargés de mission développement social des équipes territoriales.

- La mission Santé, rattachée à la Direction du développement territorial, met en œuvre la politique santé, accès aux soins et prévention des conduites à risques, et notamment le volet « santé » du contrat de ville. Elle se compose de :
  - un poste de responsable de mission
  - deux postes de chargés de mission/coordonnateurs ASV : 1 poste affecté aux 1<sup>ers</sup>, 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissement, et l'autre poste en charge des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements

Les deux coordonnateurs ASV sont pleinement intégrés et exercent au sein des équipes territoriales concernées.

- La mission Jeunesse, rattachée à la Direction du développement territorial, est composée d'un poste de chef de projet en charge de la mise en œuvre du volet Jeunesse de la politique de la ville.

Le chef de projet a pour mission de contribuer à l'élaboration d'une démarche Jeunesse intégrée à l'échelle de la Ville de Lyon, d'apporter son expertise aux équipes territoriales et thématiques, et d'animer un réseau autour de la politique Jeunesse, articulée avec les autres politiques publiques.

- La mission de Coopération Culturelle, rattachée à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Lyon, a pour rôle d'accompagner la mise en œuvre des volets culturels des projets de territoire, ainsi que de définir et mettre en œuvre les axes de travail de la communauté de coopération culturelle (notamment via la Charte), à l'échelle de la Ville de Lyon dans la prise en compte : des publics spécifiques, de la diversité, du partage de connaissance, des politiques éducatives, des questions environnementales et de la participation citoyenne.

- un poste de responsable de mission
- deux postes de chargés de développement culturel :
  - un poste chargé des territoires 3<sup>ème</sup>-7<sup>ème</sup> (Moncey-Voltaire-Guillotière), 5<sup>ème</sup> (Ménival, Janin, Jeunet) et 9<sup>ème</sup> (Duchère, Vaise, Vergoin) arrondissements
  - un poste affecté aux territoires 1<sup>er</sup> (Pentes), 7<sup>ème</sup> (Gerland) et 8<sup>ème</sup> (Mermoz, Moulin-à-Vent, Langlet-Santy, Etats-Unis) arrondissements

La Mission de Coopération Culturelle s'appuie également sur la Mission Insertion Culture, développée par la MDEF.

- Le service prévention de la délinquance, rattachée à la Direction Sécurité Prévention de la Ville de Lyon est notamment composé de :
  - un poste de chargé de mission Sécurité sur les territoires 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon
  - un poste de chargé de mission Sécurité sur les territoires 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon
- Les services Territoires, rattachés à la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon, composés de 6 postes de coordonnateurs éducatifs territoriaux chargés de mettre en œuvre le Projet Educatif Territorial sur leurs territoires respectifs:
  - un poste sur les territoires 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> arrondissements
  - un poste sur les territoires du 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements
  - un poste sur les territoires 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements
  - un poste sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement
  - un poste sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement
  - un poste sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement
- La mission Égalité, rattachée à la Direction Générale des services de la Ville de Lyon, est notamment composée d'un poste de chargé de mission en charge du volet PLCD et Égalité femmes-hommes du contrat de ville
- Un poste de chargé de mission pour l'accompagnement des démarches participatives et la mise en œuvre des conseils citoyens, rattaché à la direction du développement territorial de la Ville

- La Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, sous forme de groupement d'intérêt public (**Etat, Ville de Lyon, Pôle Emploi, Métropole, Région, CCI, CMA, ALLIES, ML**) est notamment en charge de l'animation de la mise en œuvre du volet emploi insertion de la convention Territoriale. Son plan d'action, mutualisé avec celui de la Mission locale de Lyon, **et d'ALLIES-PLIE de Lyon**, intègre les enjeux de réduction des inégalités territoriales et de développement des quartiers de la géographie prioritaire.
  - La coordination des financements emploi/insertion sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon est préparée par le directeur du GIP, en lien avec la DDT.
  - L'animation territoriale et la coordination des actions relevant de l'emploi et de l'insertion professionnelle intégrant les actions financées dans le cadre de la politique de la ville est assumée par le responsable de l'antenne de proximité du territoire (Mermoz, Duchère, Gerland) ou le chef de projet PLIE (territoire du 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements).
  - L'observation/évaluation des interventions est assurée par un chargé de mission dédié au sein du GIP, en lien avec la DDT

### **Les missions et compétences mobilisées par les équipes-projets :**

Afin de répondre à leur mission de développement territorial, basée sur les projets de territoire, les équipes d'ingénierie politique de la ville ont pour rôle de :

- piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets territoriaux de développement global décidés par les exécutifs de la Métropole et de la Ville de Lyon avec le concours de l'Etat et des autres collectivités territoriales
- coordonner les interventions et faire converger les enjeux entre les différents services municipaux et les différentes institutions
- coordonner les dispositifs d'action publique mobilisés par la mise en œuvre des projets territoriaux tant sur les champs urbain qu'économique et social au sens large
- organiser la concertation et la co-construction avec les habitants et les acteurs locaux
- participer à l'organisation de la communication sur les projets et les différentes opérations et actions répondant aux objectifs des projets territoriaux
- préparer les décisions soumises aux comités techniques de suivi et aux comités de pilotage politique et en assurer le suivi de l'exécution

Elles s'appuient notamment sur l'action du Centre de Ressources Développement Social-Urbain (CRDSU) en matière de qualification, mise en réseau et appui aux acteurs professionnels.

Ces équipes-projets n'ont en revanche pas de fonction administrative et financière, qui est assurée par le pôle finances-comptabilité de la Direction du développement territorial, en lien néanmoins étroit avec les chargés de mission et chefs de projets territoriaux.

**C'est donc une démarche d'ensemble, portée par le politique, pilotée de manière intégrée et alimentée par les acteurs du territoire, qui permet de réintégrer pleinement des secteurs fragilisés et des publics cumulant les difficultés sociales, économiques et culturelles.**

Les postures professionnelles de même que les compétences mobilisées par les agents des équipes d'ingénierie sont ainsi multiples et nécessitent une adaptation permanente aux acteurs – politiques, associatifs, économiques, institutionnels - et situations – techniques et politiques- auxquels ils sont confrontés.

Les multiples facettes de ce métier, son environnement complexe et le positionnement des agents dans le processus de décision, ont notamment conduit à s'interroger sur le rôle, les activités et les compétences mises en œuvre par les agents des équipes d'ingénierie.

Un groupe métier représentatif des différents profils (développement économique, développement social, habitat/GSUP, santé, communication-concertation) s'est attaché à analyser l'ensemble de ces éléments pour produire un référentiel métier des chargés de missions et chefs de projets territoriaux.

### **Cinq activités principales ont ainsi pu être mises en exergue :**

- Management d'un projet de territoire (volet social, développement économique, habitat...)
- Animation, développement des réseaux professionnels et coordination des acteurs
- Conseil et aide à la décision auprès des élus et des techniciens
- Veille et prospective
- Programmation financière

Pour chaque activité se décline un certain nombre de compétences associées, certaines « cœur de métier », communes à l'ensemble des membres des équipes-projets, et d'autres spécifiques à chaque profil, identifiant en parallèle les niveaux attendus des agents sur chaque compétence.

La composition et le fonctionnement de l'équipe en pilotage intégré impacte naturellement le socle minimal de connaissances attendues de chaque membre de l'équipe d'ingénierie sur les volets pilotés par les autres, permettant ainsi d'articuler l'ensemble des champs et des politiques publiques à l'œuvre pour mener à bien le projet de territoire.

Au-delà des compétences techniques indispensables, la question de la posture professionnelle implique également des savoir-faire et des savoir-être particuliers. Le chargé de mission/chef de projet est ainsi tour à tour un technicien, un facilitateur, un traducteur, un créateur de liens, se positionnant à la fois sur une dimension stratégique et sur une dimension de proximité.

### **Co-mandatation des équipes-projets :**

Le principe des équipes-projets politique de la ville est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de territoire défini par le contrat de ville et ce, dans ses dimensions sociale, économique et urbaine. A ce titre, elles sont systématiquement co-mandatées par la Ville de Lyon et la Métropole, et par l'État et/ou l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur certains postes et territoires.

Le recrutement des agents des équipes-projets se réalise ainsi de manière partenariale, sur la base de profils de postes définis en commun.

Au titre du volet culture du contrat de ville, la Mission de coopération culturelle est co-mandatée par la Métropole de Lyon, l'État et la Ville de Lyon.

L'État co-mandate également les postes de coordonnateurs des Ateliers santé-ville.

Les modalités de cofinancement des équipes projet seront définies chaque année entre les commanditaires.

Ce dispositif s'inscrit donc dans un cadre fortement partenarial pour assurer l'interface et la mise en cohérence des compétences et des moyens d'intervention des différentes collectivités publiques au regard des objectifs des projets territoriaux.

## Evaluation-pilotage et outils d'observation territoriale

### Evaluation

La Ville de Lyon a adopté de longue date une logique d'évaluation pilotage des contrats successifs relevant de la politique de la ville. Cette démarche vise à contribuer au pilotage des contrats et se traduit à ce titre par une évaluation annuelle pour chaque thématique du contrat, s'attachant à une dynamique partenariale d'évaluation (groupes de travail associant autant que possible les partenaires de chaque thématique).

Ces travaux ne visent pas à examiner les résultats de chaque action menée dans chaque territoire, mais bien à cerner les impacts de l'action publique partenariale fruit de l'action transversale des équipes politique de la ville et des référents associés au sein des directions de la Ville de Lyon et des partenaires, signataires et parties prenantes, de chaque volet thématique.

Les travaux ont donc une méthodologie commune, qui s'adapte au contexte propre à chaque thématique :

- 1. La construction d'un référentiel d'évaluation partagé : quels impacts évalue-t-on ? quelles données sont mobilisables ? comment appréhender les évolutions de contexte dans lesquelles se situe l'action publique ?**
- 2. La collecte des données ainsi choisies**
- 3. Une interprétation collective, par les partenaires de chaque volet**
- 4. Des pistes de travail associées, et plus largement, une adaptation en continu de l'action menée**

#### **Un exemple relatif au volet emploi-insertion :**

Le constat d'une baisse en continu de l'accès à la formation pour les publics les plus en difficulté, qui se concentrent sur les quartiers prioritaires.

Malgré une prise en charge par les équipes respectives (antennes de proximité de la MDEF, Mission Locale) maintenant au même niveau que la part des publics résidant en quartiers prioritaires. L'un des objectifs du précédent CUCS était que la Mission Locale accueille le public des quartiers prioritaires à hauteur de sa part parmi les jeunes « cible » de la Mission Locale, soit 30%. Cet objectif a été atteint. Cependant, des problématiques demeurent dans l'accès à la formation, globalement et pour ces publics.

L'évaluation 2015, dans ses résultats à cette date, montre que la faible qualification pénalise davantage les publics des quartiers prioritaires. A même niveau de diplôme, ceux-ci ont des opportunités d'accès à l'emploi nettement inférieures à celles des publics résidant hors quartiers prioritaires.

#### **Le travail évaluatif sur ce volet a permis :**

- D'accroître la compréhension par les équipes de droit commun des particularités des quartiers prioritaires
- D'accroître la prise en charge de ces publics
- Et enfin, de mieux cerner les difficultés qui demeurent au titre de leur accompagnement
- Dans un contexte général de montée en volume et en durée du chômage

Ce travail s'appuie et mobilise les outils d'observation territoriale décrits ci-après.

#### **Le financement d'assistances à maîtrise d'ouvrage co mandatées par les partenaires signataires pour accompagner les démarches d'évaluation thématiques régulières est une nécessité :**

- En vue d'accompagner méthodologiquement l'élaboration, la mise en œuvre, l'actualisation des référentiels d'évaluation
- Pour assurer un regard évaluatif distancié sur les résultats et l'impact des politiques publiques mobilisées dans le cadre du présent contrat

**Ces démarches d'évaluation visent à accompagner la territorialisation des politiques publiques et ne se substituent pas au travail de suivi et de bilan annuels** des actions financées dans le cadre des programmations annuelles qui relève des missions des équipes projet et des référents au sein de chaque partenaires signataire.

## L'observation, pour accompagner les équipes, les partenaires et les habitants, au service des projets de territoire

La Ville De Lyon a développé **depuis 2008** plusieurs outils visant à **équiper les capacités de territorialisation de l'action publique**, tant lors de réunions internes qu'externes (réunions de travail, réunions élus/techniciens, participation des habitants) par un accès facilité aux données localisées raisonnées via les outils de cartographie dynamique de l'application web GaïaMundi.

**La Direction du Développement Territorial porte cette dynamique et a ainsi constitué un dispositif d'observation territoriale soutenant la territorialisation de l'action publique.**

Cette dynamique s'est traduite depuis 5 ans par un **dispositif de montée en compétence** par des sessions de **formation** successives (formations GaïaMundi et suivantes<sup>22</sup>) mais également une **mobilisation concrète des outils**, depuis la **concertation de 2009** sur la géographie prioritaire, avec **l'Observatoire de la santé des lyonnais** (travaux annuels et production d'un rapport collaboratif), et dans la dynamique de concertation mise en place pour le nouveau contrat de ville.

**Le dispositif d'observation déployé par la DDT pour la Ville de Lyon, deux caractéristiques majeures :**

- **Un objectif constant d'accompagner les débats et la réflexion collaborative** : le dispositif n'est pas un observatoire au sens d'un lieu de production d'un savoir transmis sous formes d'études, mais, en articulation avec les objectifs poursuivis, un outil permettant de diffuser et d'accompagner la montée en compétences (interne/externe) dans la capacité à produire ce savoir sans dépendance à une expertise centralisée et descendante, et en lien étroit avec la connaissance du terrain, l'expérience des acteurs, le savoir-faire opérationnel. Cet objectif a été le déterminant du recours à l'Application Web GaïaMundi et à ses extensions ultérieures.
- **Un contenu déjà extrêmement conséquent en termes de données et indicateurs disponibles et très innovant** (exemple phare : Observatoire de la santé). Depuis la publication de Panorama, qui comprenait plus de 1 500 données sur la Ville de Lyon, de nombreux indicateurs et données supplémentaires ont été mis à disposition.

**Des multiples retours sur ce dispositif, trois principaux constats ont été identifiés :**

- La nécessité d'un **accompagnement en situation** pour appuyer l'animation de séances de travail ou de participation mobilisant la cartographie interactive, pour accompagner le transfert de compétence
- La nécessité de **réguler les demandes d'ajouts ou modification des contenus**, pour garantir la priorité donnée à l'usage pour l'action, et la cohérence avec des travaux conduits à d'autres échelles (tableaux de bord, observatoire de la cohésion sociale de l'Agence d'Urbanisme)
- La nécessité de **disposer des données les plus récentes en accès simple** (Excel), y compris lorsque celles-ci ne justifient pas une actualisation des outils cartographiques.

**Fort de ces constats, trois axes structurants :**

**Mise en cohérence du dispositif d'observation et publications :** [www.vlko.org](http://www.vlko.org)

L'ensemble de la production déjà disponible en cartographie interactive a été rassemblé sur un unique site Internet technique : [www.vlko.org](http://www.vlko.org) pour l'espace Grand Public (un espace professionnel spécifique est également disponible). Ces deux espaces seront intégrés dans le site [www.polville.lyon.fr](http://www.polville.lyon.fr) . **VLKO** constitue ainsi l'interface **Données, Cartes et Scénarios de la Ville de Lyon** et devient la référence du dispositif d'observation de la Ville de Lyon. Issu du travail de Recherche et Développement conduit avec Cité Publique, cette interface vise à améliorer les capacités d'usage de la cartographie interactive en réduisant encore les seuils techniques d'accès.

---

<sup>22</sup> L'application Web initialement mobilisée, GaïaMundi s'est ensuite enrichi de la Rose des Ventes (interface de recherche de données) et de PageCarto (module allégé de cartographie que l'on peut publier ou envoyer par mail). L'ensemble de cette suite logicielle a pour nom SuiteCairo.

**Cartes, Données et Scénarios partagés**

**Partager l'information pour mieux agir ensemble**

Vous trouvez sur ce site :

- Des cartes interactives, des données statistiques et différents documents élaborés ou produits par la Ville de Lyon pour conduire son action dans les territoires de la Ville.
- Des outils ("Espace de Partage", "Cartes", "Données" et "Scénarios") pour réaliser vos propres analyses et les partager si vous le souhaitez.

Partager les données utiles et les

**Sommaire de la Page**

- Données d'information pour mieux agir ensemble
- Le Dispositif d'Observation Territoriale de la Ville
- Une édition d'actualités de la Ville

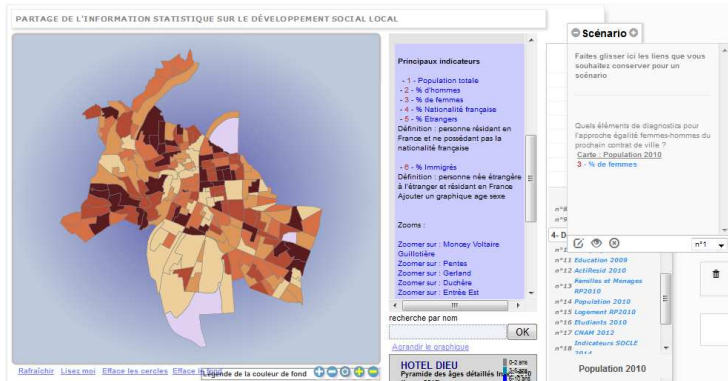
**Actualité du Site**

Mise en ligne le 8 décembre 2010

Cliquer sur chaque indicateur afin de visualiser l'indicateur complet ou de télécharger le fichier Excel des données. Les cartes et les indicateurs ("Espace de Partage") ne sont pas encore disponibles en ligne.

Une période d'équipement de 6 mois est prévue pour cela.

**Essayez vous à la pratique de l'espace de partage !**



Elle comprend, outre son « cœur » de scénarisation cartographique (l'espace cartographique de vlko.org dont Panorama et l'Observatoire de la santé des lyonnais) :

- Des documents et annonces relatifs à la donnée
- La mise à disposition de ressources complémentaires, notamment les fichiers, sous format Excel, des données disponibles pour Lyon, les plus récentes, et qui ne font pas systématiquement l'objet d'une mise en forme en cartographie
- Les échanges relatifs aux usages des cartes et données, questions sur les données elles-mêmes, ...

**Dispositif de formation et d'accompagnement**

**Priorisation de temps de la mission Observation pour un accompagnement en situation des chargés de mission des missions territoriales** (objectif de transfert de la compétence d'animation cartographique). Les situations visées sont des séances de travail partenariales par exemple sur un sujet donné et préparé en amont. Les animations dans le cadre de la participation seront travaillées et accompagnées en cohérence avec l'organisation en cours de la démarche de participation (Groupe projet Participation)

Assortie de formations collectives et/ou ateliers annuels à l'usage des outils, en situation, et de formations techniques (membres du ROADE <sup>23</sup>en particulier)

**Construction d'une politique de la donnée articulée aux besoins**

L'objectif prioritaire demeure d'équiper et accompagner les équipes, au quotidien. **En conséquence, les besoins doivent être régulés** pour que l'expertise se construise de façon partagée et non centralisée et ce à plusieurs niveaux :

**Panorama**, le « produit » Ville de Lyon de référence pour disposer d'une entrée large et unique de l'ensemble des données territorialisées disponibles. En cours d'actualisation, suite à la fin du premier cycle du recensement nouvelle version (2006-2011), avec une actualisation tous les 2 à 3 ans, sauf données à forte variation (CNAM, Pôle Emploi, revenus)

**Un enrichissement annuel** via les travaux de diagnostic et d'évaluation dans le cadre du contrat de ville, en fonction des sujets traités chaque année (exemple : niveau de diplôme selon l'âge et le sexe)

**Construction d'un lexique des données et indicateurs et mise en visibilité du sens des différents formes graphiques utilisables**

**Sécurisation par socle successif des données utilisées** (limites des données, sens des indicateurs<sup>24</sup>, biais de présentation, risques d'erreur, ...)

<sup>23</sup> Réseau des Observateurs de la Ville de Lyon

<sup>24</sup> A titre d'exemple, la différence entre la donnée CMUc fournie par la source Insee CNAM et celle fournie par la source CPAM dans le cadre de l'Observatoire de la santé des lyonnais doit être précisée et documentée (la donnée CPAM de l'Observatoire intègre les bénéficiaires de la CMUc résidant en foyers, hors logement, ...)



# GOUVERNANCE

Le pilotage politique s'organise autour du **comité de pilotage de la convention territoriale de Lyon**.

Il est coprésidé par le Préfet et l' élu à la politique de la ville de la Ville de Lyon.

Il est composé des signataires de la convention :

- Vice Président à la Métropole en charge de la politique de la Ville de Lyon
- Président du Conseil régional ou son représentant
- Président de la CAF ou son représentant
- Représentant de Pôle Emploi
- Représentant de l'Agence Régionale de Santé
- Représentant de l'Education Nationale
- Représentant de la Caisse des Dépôts
- Président d'ABC HLM
- Maires de chaque arrondissement comprenant un ou des quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active)

Ce Comité de pilotage remplit un rôle stratégique de concertation entre les signataires et d'orientation.

Il valide les modalités de révision et d'adaptation de la convention territoriale par voie d'avenant.

Il est chargé de conduire l'évaluation en continu des dispositions prévues dans la présente convention, en assurant un suivi de l'ensemble des engagements des partenaires signataires.

Il organise des réunions thématiques en adaptant sa composition et le contenu de ses débats aux différents thèmes relevant de la convention.

Il fixe de manière partenariale les priorités des appels à projet annuels liés à la politique de la ville.

## **Chaque quartier prioritaire fera l'objet d'un comité de pilotage de son projet de territoire.**

Les comités de pilotage financiers, ayant pour objet de valider annuellement les arbitrages dans le cadre des programmations, auront vocation à évoluer sous une forme « comité de pilotage projet de territoire », qui aura pour rôle de valider les orientations prioritaires pour le développement du territoire et sera garant du suivi des engagements de la présente convention et de l'évaluation des différentes actions et opérations engagées sur l'ensemble des volets (économiques, urbain, social), avec une priorité importante sur les engagements des politiques publiques de droit commun.

Les modalités d'association des habitants à la gouvernance dans le cadre des conseils citoyens sont énoncées dans la partie IV A de la présente convention.

---

# ANNEXES

---

## POSITIONS DES PARTENAIRES

### CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre de la Convention Territoriale de Lyon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fond d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logement du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :
  - L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
  - Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
  - Les investissements immobilier à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).
2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

  - Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégie énergétique, ...);
  - Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études de gestion des ressources, ...);
  - Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, ...),

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, ...), infrastructures, aménagement et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opération de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, ...).

3. En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics, ...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **REGION RHONE-ALPES**

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation,
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie.

### **La nécessité d'une vision à long terme**

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne, de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

### **Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté**

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire.

Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

### **Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs**

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable, ...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

### **Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)**

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

### **Des moyens dédiés à un engagement fort**

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

## ELABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRES

**Entre septembre 2015 et juillet 2016 chaque quartier fera l'objet de la formalisation d'un projet de territoire.**

A l'instar des schémas de développement territoriaux intégrés au précédent CUCS signé 2007 (mais non actualisés lors de l'avenant 2011 / 2014), les projets de territoire ont vocation à formaliser le document de référence pour chaque quartier de la géographie prioritaires, pour la période 2016 /2020, qui décline :

- La synthèse du bilan et diagnostic territorial actualisé en 2014, et enrichie des démarches de concertation engagées en 2015 en préfiguration des conseils citoyens
- Les enjeux de développement du quartier sur la période 2016 / 2020
- Les objectifs stratégiques traduisant les priorités d'intervention, à partir des 3 piliers de la loi du 21 février 2014, traduisant une approche intégrée et une volonté d'articuler les leviers de développement urbain, social et économique
- Pour chaque objectif : les opérations et types d'actions prévues qui déclinent de façon opérationnelle les différents volets du projet et traduisent la mobilisation des politiques publiques engagées dans le contrat de ville métropolitain et la convention territoriale de Lyon, ainsi que les indicateurs d'évaluation, les modalités de mise en œuvre des actions : maîtrises d'ouvrage et partenaires financeurs, budgets, échéanciers, engagements.

La présentation des quartiers prioritaires de Lyon (« fiches quartiers ») sera annexée à la présente convention avec chacun des projets de territoires

---

# SIGNATURES

---

Pour l'Etat,

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Département du Rhône

Pour la Ville de Lyon  
Le Maire

Pour la Métropole de Lyon

Pour la région Rhône-Alpes

Pour ABC HLM

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône  
Le Directeur Général

Pour l'Agence Régionale de Santé

Pour le Ministère de l'Education Nationale

Pour Pôle Emploi

Pour l'Académie de Lyon

Pour la Caisse des Dépôts